

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

19 JUILLET 2011

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 19 JUILLET 2011 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MATIN	7
1 Congés et absences	7
2 Proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles	7
2.1 Discussion	7
3 Proposition de résolution visant à prendre des mesures en faveur des étudiants en kinésithérapie	8
3.1 Discussion	8
4 Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'État palestinien en septembre 2011	9
4.1 Discussion	9
5 Proposition de résolution relative à la prévention du cancer du sein (CHAP)	11
5.1 Discussion	11
6 Proposition de résolution visant à favoriser la transition radiophonique analogique vers le numérique et à étendre l'offre de services radiophoniques	14
6.1 Discussion	14
7 Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2011	15
7.1 Discussion	15
7.2 Examen des lettres	15
8 Règlement spécifique au médiateur	15
8.1 Discussion	15
9 Désignation de trois membres du Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'Audiovisuel	15
10 Remplacement d'un administrateur du Fonds Écureuil de la Communauté française	15
11 Interpellation de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Le Country Hall du Sart-Tilman » (Article 73 du règlement)	16
12 Questions orales (Article 78 du règlement)	19
12.1 Question de M. Pierre Tachenion à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « L'exemple montois de collaboration entre le Cirmap et Materia Nova ou comment jeter des ponts efficaces entre recherche fondamentale et recherche appliquée en Communauté Wallonie-Bruxelles »	19
12.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Le détachement de personnel de la Communauté française vers les cabinets scabinaux »	21

13	Ordre des travaux	22
14	Questions orales (Article 78 du règlement)	22
14.1	Question de Mme Florine Pary-Mille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Les dangers des techniques de " lyse adipocytaire " »	22
14.2	Question de Mme Florine Pary-Mille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Les dons de lait maternel via des réseaux sociaux »	23
14.3	Question de Mme Florine Pary-Mille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « La durée de vie des implants mammaires »	24
14.4	Question de Mme Anne Barzin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « La campagne de sensibilisation au téléchargement légal – été 2011 »	25
14.5	Question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « L'utilisation de la chicha et la sensibilisation des jeunes consommateurs »	26
14.6	Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Le rôle et la place de l'enfant dans la publicité, prévention et éthique »	28
14.7	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « La prévention de la surdité durant les festivals musicaux »	29
	SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	32
1	Congés et absences	32
2	Questions d'actualité (Article 79 du Règlement)	32
2.1	Question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Obligation vaccinale et milieu d'accueil de la petite enfance »	32
2.2	Question de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Recours du gouvernement flamand contre le gouvernement bruxellois concernant la création d'écoles à Bruxelles »	32
2.3	Question de Mme Barzin à M. Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « La fermeture de la maison d'enfants 'Free-mousse' à Sart-Bernard »	33
2.4	Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Processus de sélection du futur centre sportif de haut niveau de la Communauté française et devoir de réserve du président du jury indépendant »	34
2.5	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rappel à l'ordre du ministre-président dans le dossier du centre pour sportifs de haut niveau »	34
2.6	Question de M. Yves Reinkin à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Projet de réforme de la loi sur l'adoption »	35

2.7	Question de M. Daniel Senesael à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Jeux sexuels dans un camp de louveteaux »	36
2.8	Question de M. Jean-François Istasse à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Le conflit entre Google et les éditeurs de presse écrite »	36
3	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011	37
4	Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011	37
4.1	Reprise de la discussion générale conjointe	37
5	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011	47
5.1	Examen et vote des articles	47
6	Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011	47
6.1	Examen et vote des articles	47
7	Questions orales (Article 78 du règlement)	47
7.1	Question de M. Yves Reinkin à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « L'éducation au développement durable et la gestion des cantines scolaires ne peuvent-elles faire bon ménage ? »	47
7.2	Question de Mme Anne Barzin à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'enseignement obligatoire, intitulée « Les troubles de l'apprentissage : mise à disposition d'outils pédagogiques pour le CEB »	50
7.3	Question de M. Daniel Senesael à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Le cirque à l'école comme outil d'intégration sociale »	51
8	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011	52
8.1	Vote nominatif sur l'ensemble	52
9	Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011	53
9.1	Vote nominatif sur l'ensemble	53
10	Projet de décret portant assentiment au Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale, sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, signé à Utrecht le 16 novembre 2009	54
10.1	Vote nominatif sur l'ensemble	54
11	Projet de décret portant assentiment à la convention OIT n° 128 concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, adoptée à Genève le 29 juin 1967	54
11.1	Vote nominatif sur l'ensemble	54

12	Projet de décret portant assentiment à la convention OIT n° 130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, adoptée à Genève le 25 juin 1969	54
12.1	Vote nominatif sur l'ensemble	54
13	Projet de décret modifiant les décrets du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés et du 23 mai 2008 visant la reconnaissance et le subventionnement du Comité olympique et interfédéral belge	55
13.1	Votes réservés	55
13.2	Vote nominatif sur l'ensemble	55
14	Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire	56
14.1	Vote nominatif sur l'ensemble	56
15	Proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles	56
15.1	Vote nominatif	56
16	Proposition de résolution visant à prendre des mesures en faveur des étudiants en kinésithérapie	57
16.1	Vote nominatif	57
17	Proposition de résolution relative à la reconnaissance d'un État palestinien en septembre 2011	57
17.1	Vote nominatif	57
18	Proposition de résolution relative à la prévention du cancer du sein	58
18.1	Vote nominatif	58
19	Proposition de résolution visant à favoriser la transition radiophonique analogique vers le numérique et à étendre l'offre de services radiophoniques	58
19.1	Vote nominatif	58
20	Règlement spécifique au médiateur	59
20.1	Vote nominatif	59
21	Allocution du président	59
22	Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2011	62
22.1	Vote par assis et levé	62
23	Annexe I : Proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles	62
24	Annexe II : Proposition de résolution visant à prendre des mesures en faveur des étudiants en kinésithérapie	63
25	Annexe III : Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'État palestinien en septembre 2011	63

ANNEXE VII : PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT POUR L'EXERCICE 2011 65

ANNEXE VIII : PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR 2011 96

ANNEXE IX : PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR 2011 103

SÉANCE DU MATIN

Présidence de M. Jean-Charles Luperto, président.

– *La séance est ouverte à 10 h.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance : Mme Sonnet et Mme Reuter pour raisons de santé, Mmes Schepmans, Cornet et Houdart et M. Disabato, empêchés.

2 Proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles

2.1 Discussion

M. le président. – L’ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

M. Fourny, rapporteur, se réfère à son rapport.

La parole est à M. Tachenion.

M. Pierre Tachenion (PS). – Je voudrais dire quelques mots au nom de mon groupe pour saluer cette proposition de résolution. Elle devrait permettre au gouvernement de prendre à bras-le-corps cette initiative intéressante, premier pas de réflexion qui mènera à l’émergence d’un poste de logisticien dans la recherche. Ce poste sera appréciable puisqu’il déchargera nos chercheurs des tâches administratives qui les empêchent souvent d’optimiser leurs activités de recherche. Il permettra aussi de réaliser diverses économies, pour autant que cette fonction soit pleinement intégrée à l’unité de recherche et que son statut soit reconnu. Ces aspects sont importants.

La mise sur pied de cette initiative nécessitera une concertation avec les acteurs de terrain. Ce sera aussi l’occasion de faire l’une ou l’autre remarque, entre autres sur l’intégration de la recherche scientifique dans les hautes écoles, où

ces activités sont sans doute moins nombreuses que dans les universités. Le projet « First hautes écoles » va dans ce sens.

Dans l’attente de la réflexion gouvernementale qui sera certainement fructueuse, notre groupe appuiera avec conviction et confiance cette proposition de résolution qui pourra aussi être à la base d’une nouvelle organisation de la recherche scientifique dans nos universités, orientée vers une optimisation des ressources humaines, financières et matérielles.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je voudrais d’abord féliciter le rapporteur pour la qualité de son rapport. Mon groupe a soutenu cette proposition en commission, et pour rassurer l’assemblée quant aux intentions du groupe MR, nous la soutiendrons tout à l’heure alors du vote.

M. le président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – Cette proposition de résolution vise à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est la traduction de demandes régulièrement exprimées par les milieux de la recherche. Dans ce sens, je ne peux que me réjouir du soutien unanime qu’elle a reçu en commission de l’Enseignement supérieur. Cela traduit sans équivoque la préoccupation de tous les parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un soutien accru, par les moyens qui sont les nôtres, à la recherche au sein de notre Fédération.

Ce texte s’inscrit en effet dans la déclaration de politique communautaire qui entend « favoriser le développement des infrastructures et des moyens de fonctionnement pour donner aux chercheurs des conditions de travail optimales », ainsi que dans la note stratégique aux gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, intitulée « Vers une politique intégrée de la recherche ».

Cependant, je tiens d’emblée à souligner que ce texte n’est que la base d’une discussion qui devra se tenir entre le gouvernement et les représentants du secteur, en ce compris les organisations syndicales, sur les modalités de création d’une telle fonction. En effet, cette proposition de résolution engage le gouvernement à solliciter le secteur en vue de la remise d’avis sur la création d’une telle

carrière et à en analyser la portée budgétaire. De manière globale, l'objectif est donc de mettre en place une carrière destinée à soutenir la performance, le développement de la valorisation scientifique et le management des équipes administratives et techniques.

La proposition vise à optimiser les conditions de travail de l'académique et du chercheur FNRS, tout en reconnaissant un statut à part entière à l'ensemble du personnel scientifique engagé dans le soutien de la recherche, lui permettant ainsi des perspectives de carrière.

Pour prendre quelques exemples, les missions capitales exercées par ces personnes renvoient notamment à la recherche de financement, à la coordination des activités de recherche, à la valorisation et la diffusion des résultats de recherche, à la maintenance et l'utilisation du matériel scientifique pointu, ou encore au management des équipes administratives et techniques.

Je ne peux dès lors que vous inciter à soutenir unanimement la démarche observée en commission et à voter positivement cette proposition de résolution.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

3 Proposition de résolution visant à prendre des mesures en faveur des étudiants en kinésithérapie

3.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Saenen, rapporteuse.

Mme Marianne Saenen, rapporteuse. – Je me réfère à mon rapport.

M. le président. – La parole est à M. Mouyard.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je suis heureux que ce texte aboutisse aujourd'hui sur les bancs du parlement après avoir été adopté à l'unanimité en commission. En effet, il est temps d'envoyer un signal clair aux étudiants en kinésithérapie comme au gouvernement fédéral.

Depuis de nombreuses années, le fédéral organise un concours pour attribuer les numéros Inami aux étudiants en dernière année de kinésithé-

rapie. Jusqu'en 2009, le concours n'était pas organisé dans la partie francophone du pays car le nombre de numéros disponibles était moindre que le nombre d'élèves diplômés. Depuis l'année dernière, ce n'est plus le cas et chacun se souvient que cette situation avait provoqué de nombreux remous.

Après le premier concours, les résultats n'ont pas été divulgués. Ils viennent seulement de l'être et mettent certains diplômés, qui ont fait le choix de professer comme indépendants, dans une incertitude totale quant à leur avenir professionnel.

Il est du devoir de la Communauté française d'organiser les études ainsi que de se préoccuper du bien-être des étudiants. Or la situation est encore plus difficile qu'avant. En effet, après avoir reçu un agrément provisoire, certains diplômés ont procédé à des investissements sans connaître leurs résultats à l'examen présenté l'année dernière. Ceux qui viennent d'apprendre qu'ils ont échoué savent à présent qu'ils ne recevront pas le numéro Inami. Que deviennent alors leurs investissements ? Certes, ils pourront repasser l'examen en octobre 2011. Mais en additionnant les étudiants qui n'ont pas reçu le numéro l'année dernière et ceux qui ne l'auront pas cette année, ce sont près de 350 diplômés qui se retrouvent sans agrément.

En outre, on a poussé l'absurdité plus loin : les étudiants qui avaient obtenu 30 pour cent au moins à l'examen de l'année dernière recevront un numéro Inami, mais pas ceux dont les résultats sont très légèrement en dessous des 30 pour cent. Où est la logique ? Pourtant, l'année passée, la commission de planification avait indiqué que la profession de kinésithérapeute était en pénurie.

Aussi ce texte est-il un vrai bon signal, qui veut rappeler au gouvernement l'importance et l'urgence de la finalisation d'un cadastre complet de la profession. C'est sur cette base que l'on pourra prendre les bonnes décisions.

Nous demandons donc que les gouvernements s'entendent sur ce dossier et que la Communauté française soutienne fermement le principe de suppression du concours. Cependant, ce dernier étant toujours en vigueur, il faut que les diplômés reçoivent la formation nécessaire pour le réussir, car les matières sur lesquelles il porte ne sont pas enseignées pendant le cursus de kinésithérapie.

Je me réjouis qu'un accord ait été trouvé sur le texte que nous avons proposé et qu'il ait été approuvé par les autres formations politiques. J'espère que le gouvernement mettra rapidement en œuvre ce que nous lui demandons.

M. le président. – La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je souligne l'attitude positive adoptée par l'ensemble des groupes envers la présente proposition de résolution présentée initialement par le groupe MR. L'objectif de ce texte est de poser un acte fort à l'adresse du législateur fédéral, comme l'a rappelé M. Mouyard.

L'objet initial de la résolution n'a aucunement été dénaturé, au contraire. Nous avons voulu montrer que nous étions attentifs aux desiderata exprimés, que nous souhaitions lancer une réflexion commune sur les perspectives d'avenir et servir au mieux les intérêts des étudiants en kinésithérapie dans notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les quotas fixés par le gouvernement fédéral ont déjà fait l'objet de débats dans d'autres dossiers. Ainsi, nous avons récemment voté une proposition demandant la suppression du contingentement fédéral pour les études de médecine, de dentisterie et de sciences vétérinaires.

En l'espèce, la situation est quelque peu différente. En effet, les professionnels et l'Office national de l'emploi reconnaissent la situation de pénurie, dans une attitude moins « corporatiste » que celle adoptée par les syndicats médicaux.

La Commission fédérale de planification médicale a rendu plusieurs avis recommandant la suppression du concours, ainsi que la création d'un cadastre de la profession. Ce dernier élément est essentiel pour appréhender la situation réelle. Bien entendu, nous devons analyser ces chiffres de manière critique eu égard à la féminisation de la profession, à l'évolution de la pyramide des âges des praticiens, aux attentes de confort professionnel, à l'aménagement du temps de travail ou à l'information à donner aux étudiants.

Mon groupe approuve le fait que les étudiants en kinésithérapie soient mieux informés. Cependant, plusieurs mécanismes de diffusion de l'information existent déjà et toutes les filières qui appliquent des règles et restrictions d'agrément sont obligées d'en informer les intéressés.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

4 Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'État palestinien en septembre 2011

4.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – La situation actuelle du conflit israélo-palestinien pourrait se résumer par cette contradiction : statu quo et changement. Soit nous acceptons l'immobilisme des négociations de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, soit nous nous engageons dans la voie du changement, c'est-à-dire la paix pour les deux parties.

Le conflit entre Israéliens et Palestiniens dure depuis soixante-trois ans et les négociations diplomatiques, depuis trente ans. Cette situation ne peut nous laisser indifférents ou insensibles ; elle appelle à un changement ouvrant la voie à la paix. Lassée par un processus de non-paix qui s'éternise, l'Autorité palestinienne est récemment sortie de son silence. Elle déposera une demande de reconnaissance étatique lors de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations unies qui débutera le 13 septembre prochain. Il sera nécessaire de réunir les deux tiers des voix des membres présents qui prennent part au vote.

Actuellement, le Quartet tente de relancer les négociations de paix, mais l'ultime réunion qui s'est tenue le 11 juillet à New York n'a malheureusement débouché sur aucune décision. La situation est particulièrement préoccupante car elle engendre une réelle frustration parmi la population palestinienne. Qui peut ignorer la demande légitime de citoyens qui ne savent rien de leur pays, de leur identité et de leur avenir ?

Nous savons pourtant que l'absence de perspectives et de coexistence pacifique est propice à tous les dérapages et excès et, malheureusement, à toutes les violences !

Le président américain, Barak Obama, a ouvert la voie en se prononçant en faveur d'un État palestinien sur la base des frontières de 1967. Le fait que le président américain accepte de parler de ces frontières ne peut que nous réjouir car la colonisation des territoires palestiniens doit cesser. Il appartiendra aux parties d'entamer des négociations sur cette base afin d'aboutir à des frontières définitives et équitables. J'ajoute qu'un État palestinien reconnu internationalement devra avoir

Jérusalem-Est comme capitale. Au-delà des symboles, c'est le droit international qui le prescrit.

Les révolutions arabes qui ont abouti à la chute des régimes tunisien et égyptien ont beaucoup marqué les esprits. Le Moyen-Orient a fait l'objet de transformations politiques spectaculaires ces derniers mois et l'on peut résolument s'en réjouir. Les négociations israélo-palestiniennes sont néanmoins au point mort.

Le parti socialiste soutient toutes les initiatives qui permettront de ramener la paix. La présente résolution en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien lors de la prochaine Assemblée générale des Nations unies du mois de septembre 2011 va d'ailleurs dans ce sens.

À l'intention de tous ceux qui s'opposent à l'avènement de l'État palestinien, permettez-moi de soulever quelques points juridiques et politiques qui permettront certainement de plaider en faveur de la cause palestinienne.

La Palestine possède à ce jour toutes les caractéristiques habituellement requises sur le plan international pour la reconnaissance d'un État : un peuple, des institutions gouvernementales et un territoire.

En outre, deux organisations internationales se sont déjà prononcées en sa faveur sous la forme d'avis non contraignants. Le rapport de septembre 2010 de la Banque mondiale indique que « si l'Autorité palestinienne maintient sa performance actuelle en matière de renforcement des institutions et d'accès aux services publics, elle est en bonne voie pour établir un État dans un proche avenir ». Dans un récent rapport, le Fonds monétaire international considère quant à lui que « l'Autorité palestinienne est désormais capable de mener la politique économique solide qu'on attend d'un futur État palestinien viable ».

Aujourd'hui, près de 119 États ont déjà reconnu la Palestine en tant qu'État, en ce compris la Russie, la Chine et le Brésil.

J'en reviens donc aux mots-clés évoqués au début de mon allocution : statu quo et/ou changement.

Nous devons nous poser la bonne question : allons-nous adopter cette résolution qui ouvrira la voie au changement ou allons-nous renforcer les bases du statu quo, alors que nous savons que ce dernier porte en lui tous les germes de la violence ?

Je le répète, seule une solution juste pour les parties, empreinte de respect et de reconnaissance mutuelle, permettra de trouver une issue à l'actuelle négociation. Voilà pourquoi notre groupe

votera en faveur de la présente résolution. Je ne doute pas que les autres groupes de cette assemblée se joindront à nous lors de ce vote, qui constituera un grand pas vers la paix lorsque l'ensemble des États du monde se seront exprimés dans le même sens. (*Applaudissements*)

M. le président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – Voilà maintenant près d'un an que les négociations entre l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne sont au point mort alors que le conflit israélo-palestinien n'a que trop duré. Malheureusement, les conditions de reprise des négociations posées par le gouvernement israélien actuel sont jugées inacceptables par l'Autorité palestinienne.

Dans ce contexte difficile, l'Autorité palestinienne a annoncé son intention de demander l'adhésion de l'État palestinien aux Nations unies lors de son Assemblée générale en septembre prochain. La demande de reconnaissance sera déposée au Conseil de sécurité par la Ligue arabe. En parallèle, de nombreux pays ont déjà commencé à reconnaître l'État palestinien – un peu moins de 120 actuellement –, dont plusieurs pays membres de l'Union européenne. Plus nombreux ils seront, plus grande sera la possibilité de voir cet État devenir réellement membre à part entière de l'ONU.

C'est dans cette optique que nous avons déposé cette proposition de résolution, afin d'inviter le gouvernement fédéral belge à reconnaître, en concertation avec ses partenaires européens, l'État palestinien dans les frontières de 1967 et conformément à la résolution 43/177 de l'Assemblée générale des Nations unies.

Au-delà de ce qui pourrait paraître comme un geste symbolique, le vote de ce texte par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles renvoie en tout état de cause à un engagement fort de la part de notre assemblée, tout comme l'ont fait ou sont en voie de le faire les autres assemblées des entités fédérées de notre pays, au-delà des clivages politiques démocratiques.

Il s'agit de donner au peuple palestinien la possibilité de s'autodéterminer. Il en va fondamentalement du respect des droits des Palestiniens et du droit international ainsi que du respect des différentes résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur le conflit israélo-palestinien. Ainsi, la résolution 242 du 22 novembre 1967 souligne l'importance de : « la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force ».

Tout comme les groupes cdH du Sénat et du Parlement bruxellois, le groupe cdH de la Fédération Wallonie-Bruxelles se déclare favorable à la reconnaissance d'un État palestinien dans les frontières de 1967.

Par ailleurs, le statu quo actuel étant intenable pour les populations concernées, nous espérons vivement une reprise rapide des négociations entre l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne. L'objectif est de parvenir à une résolution pacifique de ce conflit et à la coexistence de deux États démocratiques, aux frontières mutuellement reconnues, permettant l'instauration d'une paix durable dans la région. L'adoption d'une telle résolution par le plus grand nombre d'assemblées démocratiques tout comme la prise de position de l'Union européenne sont les premiers pas dans cette direction.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – Nous appuyons cette résolution.

Puisque l'ensemble des entités de ce pays participe aux relations internationales, nous souhaitons, à l'image du Sénat et bientôt de la Chambre, soutenir la revendication de reconnaissance internationale de l'État palestinien dans les frontières de 1967. La demande de reconnaissance sera présentée à l'Organisation des Nations unies (Onu), c'est-à-dire dans un premier temps au Conseil de sécurité et, en cas de blocage, à l'Assemblée générale.

Tout d'abord, nous demandons au gouvernement fédéral d'accéder à cette reconnaissance de l'État palestinien dans les frontières de 1967, conformément à une résolution importante de l'assemblée générale des Nations unies et en concertation avec les partenaires européens. Ensuite, nous convions l'Union européenne à instaurer, dans sa politique euro-méditerranéenne de voisinage, un espace de dialogue constructif en faveur de la paix au Proche-Orient, but ultime de cette reconnaissance. Enfin, nous insistons pour que le gouvernement fédéral œuvre à la reconnaissance réciproque des deux États. En effet, la reconnaissance de l'État palestinien n'est qu'un pas vers la reconnaissance réciproque des deux États et, enfin, après tant d'années, vers une paix juste et durable au Proche-Orient.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Monsieur le président, la proposition de résolution qui nous occupe a été débattue la semaine dernière au Sénat et au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Le texte présenté initialement au Sénat a été quelque peu modifié à la demande du groupe MR.

Je me réjouis que les partenaires de l'Olivier nous aient entendus. Sur le plan juridique, le texte est désormais plus stable et plus fiable. Nous n'avons pas été associés à la rédaction des développements et des considérants mais je puis vous assurer que la majorité de mon groupe pourra voter le dispositif du texte.

M. le président. – La parole est à M. Brotchi.

M. Jacques Brotchi (MR). – Monsieur le président, j'ai participé à la discussion sur la proposition de résolution au Sénat. Le groupe MR, tout comme moi, est favorable à la création d'un État palestinien mais, comme vient de le souligner M. Cheron, il faut une reconnaissance mutuelle des deux États. Au Sénat, nous avons beaucoup insisté sur ce point en expliquant que nous avions beaucoup de difficultés à comprendre les positions de l'une des composantes palestiniennes, à savoir le Hamas, raison pour laquelle certains sénateurs du groupe MR n'ont pas soutenu la proposition de résolution. Le Hamas ne se contente pas de refuser de reconnaître l'État d'Israël, il veut même sa destruction. La reconnaissance réciproque est donc un point majeur.

Mon groupe soutiendra la proposition de résolution qui sera soumise au vote pour ne pas donner le signal qu'il n'est pas favorable à la création d'un État palestinien mais, en ce qui me concerne, je m'abstiendrai. J'aurai voulu que le troisième point qui se trouve en conclusion de la proposition de résolution soit le premier : « Agir auprès du gouvernement fédéral afin d'œuvrer à la reconnaissance réciproque des deux États, indispensable d'une solution juste et durable. » Je crois que c'est la condition *sine qua non*. Si elle n'est pas remplie, le reste sera très difficile à réaliser.

M. le président. – La parole est à M. Daïf.

M. Mohamed Daïf (PS). – Je voudrais attirer l'attention de M. Brotchi sur le fait que dans le texte qui nous est soumis, l'État palestinien est représenté par l'Autorité palestinienne et non par le Hamas.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

Le vote sur l'ensemble de la proposition aura lieu ultérieurement.

5 Proposition de résolution relative à la prévention du cancer du sein (CHAP)

5.1 Discussion

M. le président. – Nous abordons la discus-

sion de la proposition de résolution relative à la prévention du cancer du sein.

La parole est à Mme Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). – Je suis heureuse que notre parlement examine et vote cette résolution relative à la prévention du cancer du sein. Est-il opportun de déposer et d'examiner une résolution, spécialement sur un sujet aussi connu et médiatisé que le cancer du sein ? Quel message voulons-nous transmettre ?

Cette résolution et ce vote sont importants. Ils signifient qu'au-delà des différences politiques, nous sommes tous conscients de ce problème de santé publique. Malgré les progrès médicaux, le cancer du sein reste la première cause de mortalité des femmes entre 35 à 70 ans. C'est pourquoi, j'ai rédigé le texte de base de cette résolution en décembre dernier.

En Belgique, plus de 9 000 femmes sont touchées chaque année par cette maladie, près de 2 300 d'entre elles y succombent. Selon le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), notre pays compte le plus grand nombre de cancers du sein détectés par an dans toute l'Union européenne. La maladie est curable dans 90 pour cent des cas. La détection précoce représente le seul moyen de diminuer le nombre de décès.

Depuis 2000, la Belgique dispose d'un plan national de dépistage. Trop peu de femmes y participent. Dans les développements des différentes versions de la résolution, un tableau décrit le pourcentage de participation à ces campagnes. Les résultats inquiétants révèlent des différences significatives entre régions. La présente résolution rappelle que la prévention, tant primaire que secondaire, est essentielle pour faire reculer la maladie. Le texte insiste sur la nécessité de réaliser des campagnes de sensibilisation auprès de la population et des campagnes d'information à l'attention des professionnels de la santé pour obtenir une plus grande adhésion au programme. La résolution insiste également sur la nécessité d'effectuer un dépistage systématique pour optimiser la couverture de la population cible et favoriser l'accès des personnes d'origine étrangère à ces programmes, en particulier à Bruxelles.

La résolution met également l'accent sur les facteurs qui permettent de diminuer les risques comme la pratique d'un sport, la lutte contre l'obésité et contre l'excès d'alcool.

Le MR se réjouit de l'adoption de ce texte mais déplore l'absence de consensus sur une éventuelle extension du dépistage systématique aux femmes de moins de 50 ans et de plus de 70 ans.

Il faut rappeler que « 30 pour cent des cancers du sein se manifestent avant 50 ans et 20 pour cent après 70 ans », ce qui est loin d'être négligeable.

De même, nous déplorons l'absence d'accord sur de nouvelles stratégies de dépistage pour les femmes aux seins denses pour lesquelles le mammothest devrait être complété, le cas échéant, par une échographie et un examen clinique. Nous regrettons également la condamnation du projet fédéral visant à décourager le dépistage individuel qui représente 80 pour cent des dépistages réalisés pour des femmes âgées de 50 à 69 ans en Région wallonne.

Nous proposerons un autre texte sur ces éléments qui n'ont pas suscité de consensus dans cette résolution. Les institutions de prévention doivent continuer à réfléchir sur ces points. C'est leur rôle d'interroger le niveau fédéral, entre autres sur les remboursements de la sécurité sociale. La lutte contre le cancer du sein doit être poursuivie. Les dépistages de groupes à risque en font partie.

Je vous remercie pour le consensus minimal obtenu. J'espère que nous poursuivrons cette réflexion au parlement de la Communauté française. (*Applaudissements*).

M. le président. – La parole est à M. Brotchi.

M. Jacques Brotchi (MR). – Je voudrais compléter les propos très clairs de Mme Persoons. Il est indispensable de prendre en considération le risque de cancer du sein chez les femmes de moins de 50 ans et de plus de 70 ans. Il ne faut pas se limiter au remboursement dans la tranche d'âge prévue.

Malheureusement, toutes les femmes ne sont pas égales devant le cancer. Il faudrait envisager une nouvelle formule pour le dépistage, comme l'avait proposé le MR avant de se rallier à la proposition de la majorité. Il y a plusieurs situations. Idéalement, il faudrait répartir les femmes en trois groupes : 70 pour cent des femmes ont des seins clairs, 25 pour cent des seins denses et 5 pour cent sont à haut risque. Le mammothest est efficace pour le premier groupe mais inefficace pour les autres. Le dernier groupe devrait bénéficier d'un dépistage annuel gratuit, utilisant toutes les méthodes disponibles : le mammothest, l'échographie, la mammographie.

J'ai interpellé la ministre fédérale de la Santé au Sénat, Mme Onkelinx, qui a abondé dans mon sens. Pour elle, même si peu de femmes sont concernées, environ 160 femmes de moins de 50 ans sont décédées du cancer du sein l'an dernier en Belgique, c'est 160 décès de trop.

Il faudrait donc étendre le dépistage gratuit aux femmes de plus de septante ans. Certains pays le pratiquent déjà et obtiennent de bons résultats. Si nous soutenons cette proposition de résolution qui est très louable, le groupe MR estime qu'il faut aller plus loin dans la réflexion : il s'agit de prendre réellement en compte les différences entre les femmes pour endiguer ce fléau. J'espère que les nouvelles propositions avec lesquelles nous ne manquerons pas de revenir devant vous dans les prochains mois seront entendues.

M. le président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Nous avons déjà longuement discuté de la thématique de la prévention du cancer du sein lors de la séance de commission consacrée à l'examen du texte du groupe MR.

Si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut intensifier la lutte contre cette maladie qui est un réel fléau, il faut être conscient de la manière dont nous la prévenons. Le mammoth est un outil formidable pour la prévention et le dépistage. Malheureusement, il ne connaît pas encore un succès de masse.

Cette situation est extrêmement problématique, surtout quand on sait qu'un cancer diagnostiqué très tôt est plus facilement curable. Le programme touche actuellement un public-cible qui connaît un nombre élevé de graves cancers du sein.

Pour le groupe PS, l'enjeu principal est d'augmenter la participation des femmes à ce programme. C'est la raison pour laquelle nous soulignons la nécessité d'en étudier les freins ainsi que les leviers. Grâce à cette étude, nous pourrions être plus efficaces sur le choix de la population à cibler et atteindre ainsi les objectifs du programme. Si la participation des femmes n'est pas acquise, il ne sert à rien d'élargir les catégories d'âge ou de réfléchir à de nouvelles stratégies car nous risquons de rencontrer le même écueil qu'actuellement.

Le groupe socialiste regrette que les couches les plus précarisées de la population participent le moins à ce type de programme. Un travail doit être mené pour résoudre ce problème. Le cancer du sein a touché le cœur de bon nombre de femmes et leurs familles. Il importe d'endiguer ce drame en encourageant les femmes à être vigilantes et à participer à un dépistage gratuit et de qualité grâce au mammoth. Je suis particulièrement ravie de voir qu'aujourd'hui, tous les groupes soutiennent cette proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – S'il est vrai que le parlement prend, pour la première fois, en considération une résolution sur le cancer du sein, ce serait faire injure à notre mémoire collective d'oublier que de nombreuses questions et interpellations ont porté sur ce problème, douloureux pour les femmes – toujours plus nombreuses hélas – et pour leurs familles.

Comme l'écrit Marie-Paule Meert dans son récent ouvrage *Quand tu seras guérie, nous irons au sommet de l'Empire State Building*, le cancer du sein n'est pas une maladie comme les autres. Il déclenche des sentiments bouleversants. L'ablation d'un sein laisse une grande cicatrice dans le corps mais en creuse une plus profonde dans le cœur. Celle-là, les autres ne la voient pas. L'entourage doit faire preuve d'une immense sensibilité pour en saisir l'importance.

Ce sujet mérite une attention toute particulière des autorités et des parlementaires. À ce propos, je souhaite rappeler l'initiative prise en son temps par M. Roelants du Vivier qui avait mis sur pied un groupe de coordination interparlementaire sur le cancer du sein. Il est intéressant de lire les comptes rendus de ses travaux pour mesurer le chemin parcouru et, surtout, la pertinence des constats faits à l'époque qui restent toujours d'actualité.

Lors d'une de ces réunions interparlementaires, en novembre 2007, nous posions déjà les questions de l'augmentation de la sensibilité des groupes à risques et de l'élargissement des tranches d'âge. Quatre ans plus tard, elles reviennent avec acuité dans le débat. *A contrario*, le rapport de l'Alliance Inter Mutuelliste démontre une progression significative, quoique encore insuffisante, de la couverture des programmes de dépistage, ce qui est positif.

D'après les chiffres, presque une femme sur huit en Belgique est victime du cancer du sein et, chaque année, un nombre insupportable d'entre elles succombe à cette maladie, alors qu'il est prouvé scientifiquement qu'un tiers des décès pourrait être évité grâce à un dépistage précoce et une modification des habitudes de vie. Ces dernières jouent en effet un rôle important dans la formation des cancers. Face à ces constats, nous ne pouvons plus nous contenter de discourir et nous devons plus que jamais lutter pour quitter la tête de ce sinistre podium des pays européens.

Le récent rapport de l'Académie royale de médecine montre que la communauté médicale et les associations de patientes attendent des avancées plus significatives de notre part. Nous avons insisté à plusieurs reprises sur le rôle majeur du mé-

decin généraliste qui est un agent de prévention de première ligne.

La résolution de ce jour ne doit pourtant pas endormir notre vigilance. Elle est un appel à la mobilisation et vise toutes les compétences de la Communauté française. C'est le sens des objectifs fixés dans le texte. Ils ont pour but de promouvoir une politique de prévention plus performante, d'améliorer de façon ambitieuse la couverture du dépistage, de sensibiliser davantage les jeunes, d'encourager l'adoption de modes de vie préventifs, de mener des actions ciblées à l'égard des publics à risques – un des facteurs de risque est la densité des seins – et, enfin, de mobiliser l'ensemble du corps médical qui travaille en première ligne.

Enfin, nous plaidons pour une réelle avancée dans l'extension du dépistage chez les femmes de moins de cinquante ans. Madame la ministre, vous avez rappelé, voici quelques mois, l'étude publiée par le KCE sur la question et qui conclut : « Le bénéfice attendu d'un dépistage entre 40 et 49 ans reste incertain. » Nous souhaitons que cette position soit actualisée sur la base des études et recherches récentes, d'une part, et du vécu des femmes touchées par ce fléau, d'autre part. En tout état de cause, ce sujet démontre la possibilité de rassembler les forces politiques en dehors de tout clivage majorité/opposition.

Le cdH reviendra sur certains aspects de cette résolution.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

6 Proposition de résolution visant à favoriser la transition radiophonique analogique vers le numérique et à étendre l'offre de services radiophoniques

6.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

La parole est à Mme Caroline Désir, rapporteuse.

Mme Caroline Désir, rapporteuse – Au nom de mon groupe, je me réjouis de l'existence d'un texte commun, confirmant les priorités des fa-

milles politiques en matière de soutien au processus de transition numérique en radio.

Ces priorités visent à solliciter, de la part du gouvernement de la Communauté française : le soutien des initiatives du secteur, radios publiques et privées, distributeurs de récepteurs et chaînes de distributeurs, en les incitant à créer une plateforme d'offre de radio numérique en Communauté française, proposant ainsi aux auditeurs une meilleure qualité sonore et une diversification des services radiophoniques ; une analyse des modalités de mise en œuvre d'une transition de l'analogique vers le numérique, à l'instar des processus de certains pays voisins, tenant compte des succès ou difficultés rencontrés ; la prise rapide de mesures concrètes afin que 2011 soit l'année de transition effective vers la radio numérique ; l'attribution au CSA de rôle de sensibilisation des acteurs actuels aux opportunités qu'offre la radio numérique, en concertation avec la Communauté flamande au niveau national et, au niveau européen, en partenariat avec les régulateurs respectifs des États membres et, éventuellement, avec la plateforme européenne, visant à adopter une norme commune de diffusion qu'est le DAB+.

Rappelons que la DPC délimite clairement les intentions du gouvernement en matière de transition numérique et met fortement l'accent sur les radios associatives, acteurs essentiels de la diversité culturelle.

En termes de transition, des avancées ont été observées et des tests mis en œuvre. Il importe cependant d'insister sur l'importance de cette mutation, tant du point de vue des radios, publiques et associatives, que des auditeurs. Les stratégies opérationnelles de transition vers le numérique doivent également émerger du secteur afin d'entrer dans une nouvelle ère radiophonique destinée à accroître l'offre et la qualité de réception. Cette mutation doit s'opérer dans l'intérêt collectif et c'est pourquoi une mutualisation technique, bénéfique pour tous, doit être envisagée.

Bruxelles requiert une attention particulière car elle a été confrontée à des problèmes techniques de toute nature sur le plan des fréquences moyennes, ce qui a compliqué le partage d'une ressource rare. Néanmoins, la question de la transition numérique doit être considérée globalement à l'échelle de la Communauté française afin d'agir de façon cohérente et optimale.

En conclusion, le défi de la transition numérique doit être pris à bras-le-corps par tous les acteurs afin de conserver sa fonction de proximité, d'accessibilité, d'innovation et de diversité à un média qui, au cœur d'une mutation technologique,

peut se développer et participer à l'offre globale de demain.

Je souhaite que l'adoption de notre proposition de résolution permette de dégager les moyens adéquats dans cette perspective.

M. le président. – La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je voudrais remercier et féliciter Mme Désir pour son rapport. En faisant preuve d'un esprit de synthèse, elle a réussi à nous fournir un panorama de la problématique, y compris la question spécifiquement bruxelloise.

L'initiative avait été prise par M. Jeholet. Après un débat très fructueux en commission, tous les groupes ont cosigné la présente proposition de résolution. J'ai cru comprendre que cette dernière soulevait l'enthousiasme de la ministre. Cette résolution est dès lors un exemple d'une belle œuvre commune et je ne peux que m'en réjouir.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

7 Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2011

7.1 Discussion

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du parlement..

La discussion est ouverte.

M. Lebrun, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

7.2 Examen des litteras

M. le président. – Nous abordons l'examen des litteras.

Personne ne demandant la parole, les litteras sont adoptés. *(Ils figurent en annexe du présent compte rendu.)*

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet d'ajustement.

8 Règlement spécifique au médiateur

8.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion sur le règlement spécifique au médiateur pris en application des articles 4 et 11 de l'accord de coopération conclu le 3 février dernier entre la Communauté française et la Région wallonne, portant création d'un service de médiation commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Région wallonne.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, je déclare la discussion close.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur le règlement.

9 Désignation de trois membres du Collège d'autorisation et de contrôle du Conseil supérieur de l'Audiovisuel

M. le président. – Conformément à l'article 136, § 1er, alinéa 2, du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion, le parlement est invité à désigner trois membres du Collège d'autorisation et de contrôle.

Les chefs de groupe m'ont communiqué les noms suivants : Mme Anne Dumont pour le PS, Mme Sandrine Sepul pour le MR et M. Olivier Lambert pour Ecolo. *(Assentiment)*

Y a-t-il une objection ? *(Non)*

Ces désignations seront communiquées à Mme Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances.

10 Remplacement d'un administrateur du Fonds Écureuil de la Communauté française

M. le président. – Il appartient au parlement de la Communauté française de pourvoir au remplacement de M. Jean-François Husson, administrateur public au sein du Fonds Écureuil de la Communauté française.

Par lettre du 4 juillet 2011, le groupe Ecolo propose la candidature de M. Jean-Claude Englebert. *(Assentiment)*

Y a-t-il une objection ? *(Non)*

Cette désignation sera communiquée à M. Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.

11 Interpellation de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Le Country Hall du Sart-Tilman » (Article 73 du règlement)

M. le président. – M. Jean-Luc Crucke ayant développé hier, lors de la discussion générale du projet d'ajustement budgétaire, l'objet de son interpellation, qui devait être jointe à celle de M. Noiret, il pourra, s'il le souhaite, user de son droit de réplique aujourd'hui.

M. Christian Noiret (ECOLO). – Monsieur le ministre, le dossier du Country Hall a déjà été évoqué à maintes reprises en commission et en séance plénière, notamment à l'occasion d'une récente question d'actualité. Lors du débat budgétaire qui s'est tenu voici quinze jours en commission, vous avez proposé de créer une provision de 772 000 euros afin de subvenir aux besoins de cette société commerciale.

Il importe de rappeler qu'il ne s'agit ni d'une association sans but lucratif, ni d'une administration dépendant de notre fédération, mais bien d'une société commerciale dont le capital est essentiellement détenu par notre fédération. Ces 772 000 euros permettent en réalité de couvrir des pertes impressionnantes, à un point tel que l'article 633 du Code des sociétés devrait être maintenant mis en œuvre !

Selon la teneur de cet article, lorsque l'on entame le capital social de manière telle qu'il devient inférieur à ce qu'il était à l'origine, il faut non seulement poser la question de la continuité de l'activité mais aussi, dans l'hypothèse où celle-ci serait envisagée, émettre un rapport du conseil d'administration visant à prendre des mesures pour le redressement de la société.

Où se trouve ce rapport ? Pouvez-vous nous le transmettre ? Que propose ce rapport pour redresser les finances de cette société commerciale dont nous sommes les principaux actionnaires ?

Vous avez dit en commission qu'une assemblée générale avait été convoquée pour la semaine passée. Où en sommes-nous ? Selon les rumeurs, cette assemblée n'a pas eu lieu. Pourquoi ? Quand est-elle prévue ? La prochaine réunion – je présume que vous allez m'éclairer à cet égard

– apportera-t-elle des pistes de réponse afin que notre gouvernement puisse sortir non pas de l'ornière, mais du ravin ?

Si cette assemblée générale n'a pas eu lieu, elle n'a pas pu officialiser les comptes de 2010 qui, selon vos dires en commission, sont catastrophiques. Vous nous l'aviez d'ailleurs déjà signalé lors de réponses à des questions précédentes, notamment au cours des séances plénières des 13 mars et 8 juin derniers.

Dans le passé, vous aviez annoncé un déficit de 409 000 euros pour 2010 ; vous prévoyez qu'il sera de 362 000 euros en 2011. Je vous rappelle que le capital était de 61 500 euros. Les proportions sont effrayantes.

Par ailleurs, vous nous avez indiqué à plusieurs reprises que les rapports de votre administration des Sports étaient positifs. Vous affirmiez que l'évolution et la gestion de cette société permettaient d'envisager l'avenir de manière radieuse. On est bien loin du compte ! Le dernier rapport date de mi-2010 et, selon des versions non officielles, les chiffres de 2010 montreraient une perte de plus de 400 000 euros. À quelle nouvelle règle comptable vous référez-vous pour considérer que ce résultat est positif ?

De deux choses l'une. Ou les personnes qui doivent apprécier la situation de cette entreprise n'ont pas les compétences requises. Mais alors, à quelle suite s'attendre ? Peut-on continuer d'accepter que des services induisent à ce point en erreur le ministre et les parlementaires sur des enjeux aussi importants ? Ou ces gens sont compétents et de bonne foi mais ont été eux-mêmes induits en erreur par ceux qui gèrent cette société au quotidien. Quoi qu'il en soit, il y a un problème.

Allez-vous diligenter une enquête pour identifier les responsabilités dans la transmission des informations, dans ce cas précis et dans d'autres ? En effet d'autres infrastructures sportives nécessitent que des décisions sur la gestion, l'évolution et les nouveaux investissements soient prises. Si ces mêmes personnes rédigent des rapports douteux, la bonne gestion de la chose publique n'est plus assurée. Nous ne pouvons laisser les choses en l'état.

Je souhaite être rassuré. J'espère que vous me répondrez que le problème se situe en amont. Cela me réjouirait mais il serait alors nécessaire de pourvoir au remplacement de ceux qui gèrent une société commerciale dépendant presque complètement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui ne remplissent pas leur tâche correctement.

Confronté à de telles observations, je vous en-

courage à ne pas rester silencieux ou passif et à répondre avec précision aux questions que je vous ai posées.

M. le président. – La parole est à M. Istasse.

M. Jean-François Istasse (PS). – Le but de cette interpellation est de faire toute la lumière sur les informations qui circulent, en particulier dans notre assemblée, afin de déterminer clairement les tenants et aboutissants de l'affaire.

Il semblerait que les différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles aient obtenu les comptes 2010. Dès lors, conformément à ce que vous affirmiez en commission, monsieur le ministre, plus rien n'empêcherait les représentants de la Communauté française d'approuver ces comptes et de donner décharge aux administrateurs lors de l'assemblée générale prévue le 22 juillet. Confirmez-vous cette information ?

Puis-je également vous demander quelles suites vous envisagez pour ce dossier ? Vous avez, comme d'autres, souligné l'importance de cet outil pour le bassin liégeois. Des partenariats sont-ils envisageables afin de permettre à la société d'équilibrer ses comptes à l'avenir ? Nous connaissons votre volonté de favoriser l'accès au sport pour tous. Offrir à l'Adeps davantage de temps d'occupation des lieux serait probablement une option très intéressante. Sous quelle forme cela pourrait-il se faire, compte tenu de la participation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les infrastructures ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Permettez-moi tout d'abord de remercier M. Istasse bien sûr, mais surtout M. Noiret, qui, comme M. Langendries, suit ce dossier sans discontinuer depuis novembre 2009, sans oublier M. Crucke, qui est intervenu hier. Vous l'aurez compris, les quatre groupes politiques se sont intéressés, à juste titre, au Country Hall, avec les nuances qui s'imposent. Je me dois d'afficher devant vous la plus grande transparence. En effet, il est essentiel de trouver des solutions pour l'avenir, quelles qu'elles soient, afin de pérenniser cet outil sans plus jamais devoir venir à cette tribune défendre des dysfonctionnements.

Je vais donc m'efforcer de répondre de la manière la plus complète possible à vos questions sur la situation administrative et les rapports, la nécessité de transparence, la hauteur des déficits, l'attitude de la Communauté française vis-à-vis des administrateurs et les solutions que nous préconisons.

Nous avons reçu de la Direction générale de

l'administration des sports deux rapports datés des 5 octobre 2009 et 2 juin 2010, qui se voulaient rassurants. En voici un passage significatif : « La mise en œuvre, à dater du 1er janvier 2009, de la convention avec Quo Vadis pour les spectacles et des nouvelles conditions d'occupation négociées avec Belgacom Liège Basket, ainsi que le rééchelonnement du loyer devraient être de nature à restaurer rapidement l'équilibre financier de la société. La qualité de la salle, son dispositif scénique et acoustique et ses dimensions sont parfaitement adaptés aux attentes des artistes et des sportifs internationaux. »

Cette appréciation a très vite été battue en brèche. D'une part, la société Quo Vadis a dénoncé sa convention : elle ne souhaite plus exploiter cette salle qui ne répondrait pas aux conditions exigées pour les spectacles qu'elle organise. D'autre part, les éléments qui nous ont été communiqués sur le volet comptable contredisent ces deux affirmations. Je ne peux qu'en prendre acte et le regretter.

Malgré cela, personne ne pourra me reprocher d'avoir manqué à ma promesse de transparence devant le gouvernement et le parlement. Insatisfait des rapports de l'administration des sports, j'ai donc sollicité l'avis complémentaire de la cellule d'information financière. À cet égard, je regrette les réticences opposées par ceux qu'elle devait superviser et contrôler. Je me suis ensuite adressé au service d'audit de la Communauté française, après avoir consulté ses services juridiques. Par la suite, M. Rothschild a souhaité, par prudence, consulter un cabinet d'avocats spécialisé, Bird & Bird.

Il ne peut donc pas être reproché au gouvernement d'avoir fermé les yeux, puisque nous avons eu recours à des audits, à des avis externes et à des avis internes pour connaître la situation réelle du Country Hall, parer au plus pressé et imaginer ensuite des scénarios qui nous mettent à l'abri de dysfonctionnements.

C'est le rapport de la cellule d'information financière (CIF) qui a été le plus critique. Mais à chacun sa spécialité : cette cellule est composée d'analystes financiers, alors que la Direction générale des sports compte des responsables de la promotion et de l'organisation des activités sportives. Quoi qu'il en soit, ledit rapport de la CIF a été confirmé, avec quelques nuances, par le service d'audit et par le cabinet Bird & Bird.

J'en viens aux comptes. Nous avons inscrit à l'ajustement budgétaire un montant maximal de 772 000 euros. Jusqu'ici, nous avons reçu deux estimations.

La première date du 29 mai 2011. Le service de l'audit identifiait dans son rapport des créances douteuses à hauteur de 260 134 euros. Cela signifie que les pertes cumulées devaient passer de 149 828 à 409 962 euros auxquels nous devons ajouter le déficit escompté pour 2011 de 362 033 euros, d'où le montant de 772 000 euros. Cette opération était préalable à l'ajustement budgétaire que nous défendons aujourd'hui.

Le 22 juin, après discussion contradictoire entre les services concernés et les administrateurs de la société Bois-Saint-Jean, nous arrivions à une perte de 34 664 euros pour l'exercice 2009, de 161 645 pour l'exercice 2010. Le déficit escompté pour l'exercice 2011 a été maintenu à 362 000 euros. Nous sommes dès lors en dessous du montant de 772 000 euros ; la différence renvoie à des débiteurs qui ont accepté un apurement de la dette. Une de ces dettes porte sur des créances que nous avons à l'égard de la société Quo Vadis qui j'espère ne manquera pas d'honorer ses obligations à notre égard.

Nous allons proposer d'approuver les comptes annuels de 2010, moyennant l'ajout des remarques de la Communauté qui est l'actionnaire majoritaire. Ces remarques renvoient pour l'essentiel à l'explication que je viens de vous donner. C'est très bien d'avoir rappeler nos débiteurs à leurs obligations, encore faut-il surveiller la concrétisation de leurs engagements. C'est une prudence que personne ne pourra nous contester. Nous pourrions moyennant ces réserves approuver les comptes et donner décharge aux administrateurs.

Quel que soit le jugement que l'on peut porter sur les montages financiers élaborés il y a quelques années, je n'ai pas entendu un seul intervenant remettre en cause l'utilité de cette salle et proposer sa fermeture. Tout le monde souhaite une solution pérenne. Je rappelle que plusieurs intervenants entrent en ligne de compte, à commencer par notre Fédération par le biais de la direction de l'Adeps. Il y a SLF et SLF Finance, qui sont deux entités différentes. N'oublions pas les administrateurs de la société Bois Saint Jean qui, malgré une situation particulièrement complexe, est toujours en activité. Rappelons que la Province de Liège détient également une part et qu'elle assure une intervention annuelle de 750 000 euros. Enfin, il y a la Ville de Liège, qui est la principale concernée par le club de basket qui porte son nom et par la situation financière de l'infrastructure. Comme je l'ai déjà évoqué à maintes reprises, nous devons réunir les différents partenaires.

Au risque de vous frustrer, je ne peux vous

proposer aujourd'hui la solution idéale qui ne pourra être trouvée qu'au terme de négociations entre les parties.

Voici les trois hypothèses de travail des prochains mois.

La Communauté reprend son bien et assure directement la gestion. Cette solution implique de revoir mes conventions financières avec la SLF (société de leasing et de financement) qui exigera de négocier. Les accords qui nous lient à ces deux organismes ont fait l'objet d'élaborations complexes, il ne sera pas simple de les défaire. Pour réaliser ce désengagement, nous devons contracter un emprunt pour rembourser. Compte tenu des taux d'intérêt et des marges commerciales qui ne sont plus celles d'il y a quelques années, est-ce une solution enviable pour les finances publiques ? L'opération nous exposerait à davantage de dépenses qu'aujourd'hui d'autant que les taux d'intérêt ne sont plus du tout les mêmes que naguère.

Une autre possibilité consisterait à dynamiser la gestion en diversifiant l'occupation du Centre qui accueillerait les activités Adeps. L'occupation de nos dix-huit centres, dix-neuf avec le centre français, atteint la saturation ! C'est cela le paradoxe. Nous avons des outils saturés mais il y en a un qui est désespérément vide.

La deuxième option que j'ai proposée au gouvernement est la vente du bâtiment. Pour cela nous devrions réunir un consortium des pouvoirs locaux. Seraient-ils intéressés et en ont-ils les moyens ? Par correction à l'égard de la Province et de la Ville, la proposition doit leur être faite.

La troisième possibilité serait une novation de la Société anonyme avec l'entrée de nouveaux partenaires qui y apporteraient une contribution financière. Cette formule pérennise l'intervention de la Province, ce qui n'est pas le cas actuellement, et l'association de la Ville qui, par intérêt pour son club de basket, pourrait faire un effort financier garantissant le développement du Club en soulageant nos finances.

Telles sont, à ce stade, les trois formules que nous pourrions envisager. Le fil rouge est de ne pas dépenser plus qu'aujourd'hui et d'essayer de maximaliser les recettes. Si je recommande ce principe aux autres, je me dois également de le respecter. J'espère pouvoir présenter, dès la rentrée parlementaire, une proposition finale à laquelle chacun puisse adhérer. Subsiste néanmoins un petit bémol : la construction et l'entretien de ce type d'infrastructure sportive ou culturelle sont impossibles sans une intervention publique significative. Lors de ma collègue, Mme Laanan, veut subsi-

dier des infrastructures culturelles, il doit y avoir une intervention publique. Sinon, le promoteur ne pourrait pas, avec ses recettes propres, faire face à la totalité des dépenses. Ce n'est pas anormal. Ce qui l'est plus, c'est la confusion des rapports et la dégradation des activités qui poussent les opérateurs à désertier les lieux.

Je m'engage à une parfaite transparence des chiffres et à une recherche aussi efficace que possible pour les finances publiques de notre Fédération et intéressante, sur le plan sportif et culturel, pour la région liégeoise.

M. Christian Noiret (ECOLO). – Une intervention publique significative est évidemment incontournable pour les infrastructures culturelles ou sportives. Je rappelle que notre Fédération paie un million de loyer par an pour cinq jours d'occupation, ce n'est pas rien !

Le problème en l'occurrence, c'est que l'on ne maîtrise pas la trajectoire budgétaire. Lorsque je vous interrogeais tout à l'heure sur le niveau de compétence, monsieur le ministre, ce n'était pas pour critiquer l'un ou l'autre, c'était pour rappeler la responsabilité du gouvernement et du parlement dans la sélection des personnes compétentes, capables de rendre des comptes et d'assumer la charge qui leur est confiée. La responsabilité en matière de finances est d'autant plus évidente que la majorité de l'époque avait choisi une société commerciale avec les règles de fonctionnement inhérentes à ce type de société.

J'apprends que la situation s'éclaircit pour l'approbation des comptes. Un collègue a évoqué l'hypothèse d'une décharge aux administrateurs. Vous n'y avez pas répondu avec précision, je crois savoir pourquoi. Un minimum d'enquête me semble nécessaire sur la gestion et sur la validation des comptes.

Vous dites qu'un certain nombre d'hypothèses sont envisagées pour l'avenir. C'est évidemment essentiel. Ces hypothèses devront s'accompagner d'évaluations budgétaires et financières précises pour nous permettre d'opérer à l'avenir des choix judicieux. C'est l'espoir que nous formulons tous ici.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse. La dernière facture de votre prédécesseur a pesé lourd dans les finances publiques et nous ne sommes pas encore au bout du compte ! On ne pourra pas dire que les administrateurs MR qui ne disposaient pas de tous vos rapports n'ont pas fait preuve de clairvoyance en présentant leur démission face à une gestion inacceptable.

Monsieur le ministre, j'ai bien entendu votre analyse et vos espoirs pour pérenniser l'outil, le parlement entier vous suit sur ce point. Par contre, je ne puis approuver votre manque de volontarisme dans la recherche des responsabilités. Il est trop facile de trouver des solutions pour résorber le déficit sans pointer les responsabilités. L'administration des sports a fait l'éloge de la gestion du Country Hall alors que les gestionnaires tiraient la sonnette d'alarme devant la situation déficitaire dangereuse. Vous portez la responsabilité du dérapage de votre administration.

Que ceux qui ont effectué le montage financier l'assument aujourd'hui ! Nous frisons l'abus de pouvoir. Soit le gouvernement était au courant de la situation, soit il n'a rien compris parce qu'on ne lui a rien expliqué. Mais de grâce, que ceux qui ont pavosé pendant tout un temps viennent nous expliquer l'origine du déficit !

Après deux ans, nous en sommes toujours au stade des hypothèses. Et l'une d'entre elles est d'en revenir à la situation de 2004. Nous n'avons toujours aucune solution aujourd'hui. En effet, l'ordre du jour du gouvernement parle d'une note d'information sur la gestion du Country Hall. Cela signifie que ce dossier fera l'objet d'un grand marchandage politique dans la majorité, avec du « donnant-donnant ». Les sportifs de haut niveau mettront peut-être aussi leur grain de sel ! Je regrette qu'après deux ans et autant de rapports, nous ne soyons nulle part aujourd'hui. Serait-ce parce que les temps ne sont pas encore mûrs politiquement ?

M. le président. – L'incident est clos.

12 Questions orales (Article 78 du règlement)

12.1 Question de **M. Pierre Tachenion** à **M. Jean-Marc Nollet**, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « L'exemple montois de collaboration entre le Cirmap et Materia Nova ou comment jeter des ponts efficaces entre recherche fondamentale et recherche appliquée en Communauté Wallonie-Bruxelles »

M. Pierre Tachenion (PS). – Dans son éditorial du *FNRS news* de juin 2011, la secrétaire générale du FNRS, Mme Halloin, considère qu'en cette année internationale de la Chimie, la Belgique francophone peut être fière de ses chercheurs dans les domaines de cette discipline. Elle épingle notamment la qualité de la recherche sur les matériaux

de la nouvelle génération, en citant trois éminents chercheurs de l'UMons : Philippe Dubois, Jérôme Cornil et David Beljonne, dont la qualité des travaux vient d'être récompensée par leur inscription dans le *Top cent mondial Thomson Reuters*.

Ces trois chimistes appartiennent au même centre de recherche de l'UMons : le Centre d'innovation et de recherche en matériaux polymères (le Cirmap). La particularité de leurs travaux est qu'ils se situent, de leur propre aveu, à la frontière entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Nous savons également que le Cirmap collabore avec le centre d'excellence en recherche appliquée *Materia Nova*. Cette asbl, créée il y a une dizaine d'années par l'Université de Mons sur le parc Initialis avec le soutien de la Wallonie et de l'Europe, s'active en partenariat avec le monde de l'industrie à des recherches plus appliquées.

Pour reprendre les propos du professeur Beljonne : « La boucle est ainsi bouclée, du design moléculaire à la fabrication de dispositifs. À Mons, nous avons toute la chaîne, ce qui est assez rare. » Et de poursuivre : « À Mons, on nous demande parfois de trouver des formules miracles et, en quelques mois, d'identifier des dizaines de molécules potentielles qui ont le plus grand intérêt pour l'application envisagée. [...] La modélisation devient, entre les mains du chimiste, une méthode d'investigation complémentaire aux techniques expérimentales. » Cela a pour conséquence positive que huit projets européens tournent dans leur laboratoire...

Cet exemple illustre parfaitement l'opportunité de jeter des ponts entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. Conformément aux intentions inscrites dans la DPC et la DPR, il faut que nous puissions assurer les complémentarités entre les différents types de recherche afin de prolonger celles émanant des tissus économiques et sociaux de Bruxelles-Capitale et de la Wallonie.

Dès lors, monsieur le ministre, le modèle monois est-il, si pas isolé, aussi rare qu'il est présenté? N'est-il pas opportun de travailler activement à la mise en place – là où cela est possible – de ce modèle de collaboration entre ces deux secteurs de la recherche? Avec quels moyens opérationnels? Dans quels délais pourrait-on entrevoir le développement d'autres synergies de ce type? Ces questions ont été abordées la semaine dernière lors d'une séance de la commission Recherche du parlement wallon au sujet de l'examen de la note-cadre.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et mi-

nistre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Monsieur le président, la question de M. Tachenion est des plus légitimes. Elle a fait l'objet d'une importante réflexion du gouvernement lors de l'adoption de la note-cadre stratégique intitulée « Vers une politique intégrée de la recherche » que j'ai proposée il y a quelques mois.

Le décloisonnement n'implique évidemment pas l'absence de différences, tant de nature que de sources de financement, entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée. En l'occurrence, au sein de la Belgique fédérale, la répartition constitutionnelle des compétences amène les Communautés à financer prioritairement la recherche fondamentale – qui s'effectue essentiellement dans les universités et au Fonds de la recherche scientifique – alors que les Régions sont compétentes pour la recherche industrielle et le développement expérimental, ces termes ayant supplanté dans le vocabulaire de la recherche ceux plus anciens de recherche appliquée.

Les concepts de recherche fondamentale, de recherche industrielle et de développement expérimental sont d'ailleurs définis par ce qu'il est convenu d'appeler l'encadrement communautaire européen, repris notamment dans le décret wallon sur la Recherche du 3 juillet 2008.

Les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaissent pleinement la nécessité de se doter d'outils pour contribuer à articuler toutes les étapes du continuum de la recherche. Les pouvoirs publics les y aident d'ailleurs largement. Ces outils sont les spin-offs, les valorisateurs, les interfaces regroupées dans le réseau « Lieu » et les plates-formes technologiques.

J'en viens aux outils de financement. Les budgets de la Fédération et de la Région wallonne offrent chacun une palette d'instruments financiers complémentaires destinés aux universités et accessibles à toutes les équipes universitaires qui soumettent leurs demandes soit à la Fédération, soit à la Wallonie, en fonction de la stratégie de développement de leur laboratoire et de la nature des recherches à mener. Le choix leur appartient donc. Même si les compétences constitutionnelles impliquent une spécialisation des budgets, de nombreuses complémentarités sont d'ores et déjà visibles.

La Fédération finance en priorité les recherches fondamentales universitaires, le FNRS et les fonds associés, mais certains fonds de recherche fondamentale sont dédiés à des thèmes ou à des disciplines spécifiques – FRIA, FRSM et IISN –, ce qui indique la volonté que la recherche fondamentale ait des retombées à long terme sans

que l'on puisse les prédire ou les décréter. Le plan « Marshal 2.Vert » contribue au financement des bourses du FRIA et, via le Welbio, à des projets de recherche en sciences de la vie à la charnière entre la recherche fondamentale et industrielle.

Enfin, pour ce qui relève du budget wallon, plusieurs aides de la DGO6 sont destinées à faciliter le passage des résultats de la recherche fondamentale à la recherche industrielle. Il s'agit notamment des programmes d'excellence. Certains pourront être prolongés via des partenariats privé-public si le passage vers le marché se confirme.

Au-delà de ces programmes d'excellence, il existe aussi le programme First, le programme mobilisateur et le programme de recherche collective destiné aux centres de recherche agréés.

Dans certains domaines comme les infrastructures européennes de recherche, le financement croisé entre Région et Fédération s'imposera puisque les équipements concernés peuvent servir à la recherche fondamentale et industrielle.

Les centres de recherche agréés wallons (Cra) ont été mis en évidence par M. le député. Ces centres, et particulièrement les plus récents, sont amenés à collaborer étroitement avec les universités et à accentuer le lien entre recherche fondamentale et industrielle. Les sept plus jeunes Cra sont situés dans le Hainaut. Ils ont été créés grâce à l'objectif 1 du Fonds européen. Les financements européens ont permis la construction de ces centres, qui ont ensuite été constitués en asbl sous l'impulsion de la Région wallonne.

Ces organismes ont conservé des liens étroits avec les universités. Citons, à titre d'exemple, les liens entre l'Université de Mons, et plus particulièrement l'ancienne Faculté polytechnique, et les centres Materia Nova (Materials R&D Center), Multitel (Centre de Recherche en Télécommunications, Traitement du Signal et de l'Image), Crib (Centre de Recherches interdisciplinaires en Bioéthique) et Inisma (Centre de Recherche de l'Industrie belge de la Céramique). Le Cetic (Centre d'Excellence en Technologies de l'Information et de la Communication) est un exemple de collaboration avec les Universités de Louvain et de Namur. Le Certech (Centre de Ressources technologiques en Chimie) est lié à l'UCL et le CRM (Centre de Recherches métallurgiques), à l'Université de Liège.

Cependant, la collaboration entre le fondamental et l'appliqué ne se limite pas aux partenariats entre universités et centres de recherche agréés. Elle connaît des modes variés, qu'il s'agisse de partenariats directs avec les entreprises, d'initiatives des pôles de compétitivité, de projets co-

opératifs européens ou de plates-formes technologiques combinant recherche fondamentale et industrielle en interaction avec les entreprises et les Cra. Ce nouveau concept très intégré constitue un des modèles de collaboration du futur.

L'excellence scientifique de la recherche fondamentale en amont garantit les innovations concrètes dont la société bénéficie à plus long terme. Les chercheurs que vous citez, et bien d'autres, connaissent cette réalité. Lorsqu'ils ont commencé leur thèse de doctorat et accumulé les reconnaissances et les projets, ils ne pouvaient déterminer a priori toutes les applications qui en découleraient. Néanmoins, ces applications furent au rendez-vous. Je les salue avec vous.

Il est crucial, monsieur le député, de prendre – comme vous le faites – la mesure du continuum qui s'est établi entre recherche fondamentale, recherche industrielle et développement expérimental. Ce dernier est intégré par les équipes universitaires et par les pouvoirs publics. Pour y arriver, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie doivent mobiliser tous les moyens financiers à leur disposition, qu'ils soient inscrits au budget communautaire ou aux budgets régionaux. (*Applaudissements*)

M. Pierre Tachenion (PS). – Je vous remercie pour votre réponse très complète et documentée dont je prendrai connaissance de manière approfondie durant les vacances.

(*M. Pierre Tachenion, troisième vice-président, prend la présidence du parlement.*)

12.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Le détachement de personnel de la Communauté française vers les cabinets scabinaux »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je reviens sur le détachement d'agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers des cabinets de bourgmestre ou d'échevin sur lequel je vous avais interrogé le 23 mai. L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 2 juin 2004 prévoit des transferts provisoires d'agents de la Communauté française vers des cabinets ministériels et non pas vers des cabinets scabinaux ou mayoraux. Pour disposer de cette opportunité, les agents n'ont pour seul recours que de se mettre en « congé pour raisons personnelles ». Cependant, ce congé est limité à une durée maximale de 4 ans alors que la mandature communale est de 6 ans.

En outre, il existe une différence de traitement entre le personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celui de la Région wallonne qui autorise le transfert vers des cabinets scabinaux ou mayoraux. Au regard des déclarations de politique gouvernementale de la Communauté française et de la Région wallonne qui insistent sur les synergies entre entités, il faudrait harmoniser ces statuts. Il n'existe objectivement pas de différence légitimant des statuts distincts dans ces deux institutions.

Monsieur le ministre, vous m'aviez répondu n'être pas fermé à une modification mais que vous demanderiez le point de vue de votre administration. Celle-ci vous a-t-elle remis son avis ? Quelles démarches ont-elles été accomplies ? Une solution pratique peut-elle déjà être mise en œuvre, certains cas devant trouver un dénouement urgent ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Vous m'interrogiez sur les démarches entreprises depuis votre question le 23 mai où je vous répondais que nous allions examiner la possibilité d'aligner la réglementation de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le code de la fonction publique wallonne permettant un détachement des membres du personnel régional vers les cabinets scabinaux ou mayoraux.

Mon administration a attiré mon attention sur le fait qu'à l'heure actuelle, la composition des cabinets scabinaux et maïoraux ne fait l'objet d'aucune réglementation précise et uniforme, à la différence de ce qui existe pour les cabinets ministériels. Néanmoins, dans la mesure où, sous la précédente législature, le gouvernement wallon a introduit la possibilité de congés auprès d'un mandataire communal, je proposerai au gouvernement de la Fédération de faire de même. Il s'agira ainsi d'un élément concret de plus dans le rapprochement à long terme des statuts du personnel de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, conformément aux prescrits de la déclaration de politique communautaire et de la déclaration de politique régionale. La modification en question n'interviendra pas de manière immédiate : elle s'intégrera dans un train d'adaptations de la réglementation relative aux congés, que je proposerai à la rentrée au gouvernement.

Il n'est pas souhaitable qu'une réglementation soit régulièrement modifiée ; cette modification doit intégrer les éléments issus de la convention sectorielle qui a été conclue le 1er juillet. J'ai demandé à mon administration de préparer les textes afin que je puisse les déposer au gouvernement en première lecture. Ces modifications,

si elles sont adoptées, devront bien sûr être négociées formellement avec les organisations syndicales avant d'être soumises à l'avis du Conseil d'État et de revenir au gouvernement. La procédure est donc en route.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis entièrement satisfait de la manière dont ce dossier est traité. J'espère que l'on pourra entre-temps gérer les situations transitoires qui pourraient se poser, mais je n'ai aucun doute sur le fait que ce dossier reviendra à la rentrée pour être entériné sur le plan légal.

13 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. Jean-Luc Crucke adressée à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports intitulée « la problématique des abus sexuels dans le sport » est retirée, étant donné qu'elle a été développée lors de la discussion budgétaire.

14 Questions orales (Article 78 du règlement)

14.1 Question de Mme Florine Pary-Mille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Les dangers des techniques de " lyse adipocytaire " »

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Vous savez qu'un nombre croissant de femmes ont aujourd'hui recours à la chirurgie esthétique afin de détruire des cellules graisseuses. Le domaine ne cesse d'innover, proposant chaque jour des techniques plus révolutionnaires. Cependant, certaines d'entre elles peuvent se révéler dangereuses : c'est le cas des techniques de lyse adipocytaire, qui ont été utilisées en France. Il s'agit de méthodes non invasives, comme la radiofréquence, le laser, les infrarouges ou les ultrasons localisés, et de méthodes invasives, comme le laser transcutané sans aspiration de graisse ou les injections d'agents chimiques ou thermiques dans le tissu adipeux. Ces soins ne sont pas considérés comme des actes médicaux et peuvent provoquer des complications entraînant parfois des séquelles chez le patient.

À la suite du vote d'un décret, ces pratiques avaient été interdites en France, mais le Conseil d'État a tout récemment suspendu cette interdiction.

La raison principale serait essentiellement d'ordre financier, l'interdiction représentant un gros manque à gagner pour les praticiens. Les risques liés à ces pratiques pourraient avoir été jugés trop sévèrement et être revus à la baisse.

Y a-t-il des études dans notre pays pour déterminer scientifiquement le danger de ces techniques d'amincissement ? Le cas échéant, quels sont les résultats ? Recense-t-on beaucoup de cas de complication suite à ces interventions ? Qu'a-t-on mis en place pour informer et prévenir les utilisateurs contre les effets non désirés de ce type de soins ? Quelles mesures pourrions-nous prendre pour améliorer la prévention face aux multiples publicités des magazines féminins vantant ces techniques d'amaigrissement ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Je tiens tout d'abord à préciser que le décret français auquel vous faites allusion a fait l'objet de requêtes en suspension en référé devant le Conseil d'État français de la part de médecins et de sociétés pratiquant ces techniques. Le juge des référés du Conseil d'État a suspendu provisoirement l'exécution de l'ensemble du décret par ordonnance du 17 juin 2011. La question posée en urgence, et à laquelle a répondu favorablement le juge des référés, portait sur la légalité du décret, au vu des dispositions du Code de la santé publique français, qui subordonnent l'interdiction d'actes à visée esthétique à la condition que soit établi un danger grave ou une suspicion de danger grave pour la santé humaine.

À ma connaissance, à l'heure actuelle, aucune étude scientifique n'a été réalisée sur le sujet en Belgique. Néanmoins, nous pouvons nous référer aux résultats de la vaste recherche documentaire internationale menée par la Haute autorité de santé (HAS).

Les chercheurs ont distingué, d'une part, les techniques à visée lipolytique, non invasive, utilisant des agents physiques externes, sans effraction cutanée, pour lesquels aucun effet indésirable grave n'a été relevé et, d'autre part, les techniques invasives de lyse adipocytaire, proposées comme alternative aux méthodes chirurgicales. Cette dernière méthode peut présenter un risque grave pour les patientes car elle implique une effraction cutanée avec l'introduction d'un agent chimique ou thermique dans le tissu adipeux.

Toutefois, je tiens à vous informer que cette matière ne relève pas des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles mais de celles de l'État fédéral.

La ministre fédérale de la Santé publique et le ministre fédéral de la Protection des consommateurs pourront vous informer plus amplement sur le sujet.

Par ailleurs, je vous signale qu'un projet de loi visant l'interdiction de la publicité pour les interventions esthétiques vient d'être voté.

Un autre projet de loi, toujours en discussion, comprend un article qui définit la notion d'esthétique médicale invasive. Il s'agit de « tout acte d'esthétique médicale, chirurgical ou non, comportant un passage à travers la peau ou les muqueuses ainsi que certains lasers de classe IV et IPL ».

Cela signifie que toute injection comportant un passage à travers la peau ou les muqueuses relève de la médecine. Si le projet de loi est voté, il concernera également l'utilisation des lasers précités.

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Je vous remercie de ces informations, madame la ministre. Bien que la matière ne relève pas de la Communauté française, je pense qu'au vu des campagnes organisées autour de ces techniques, il était important d'être vigilant.

14.2 Question de Mme Florine Pary-Mille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Les dons de lait maternel via des réseaux sociaux »

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Le don de lait maternel pratiqué en direct sur les réseaux sociaux entre mères allaitantes et mères non allaitantes est en augmentation. À titre d'exemple, le réseau social mondial de partage de lait maternel *The Human Milk for Human Babies Global Network* a fait son apparition sur la toile. Néanmoins, si cela part d'une bonne intention, la démarche n'est pas sans danger. En effet, des risques de transmission de virus et de bactéries au bébé sont à craindre, la qualité du lait n'étant pas garantie. Le bébé peut contracter le VIH, voire une méningite, une septicémie, une hépatite ou la rubéole dans les cas les plus extrêmes.

Les autorités sanitaires de différents pays comme les États-Unis, le Canada ou la France sont inquiètes de ces procédés et ont lancé des mises en garde.

Les mères désireuses de faire don de leur lait peuvent faire appel à l'une des quatre banques de lait en Belgique : deux sont situées à Bruxelles et deux à Liège. Elles garantissent la sécurité du

lait grâce aux contrôles microbiologiques, sérologiques et toxicologiques effectués.

Madame la ministre, qu'a prévu la Communauté française afin de prévenir les parents contre les risques des dons de lait non sécurisés? Avez-vous abordé cette question avec votre collègue le ministre Jean-Marc Nollet en vue de mener une action conjointe ou avec l'ONE? Avez-vous recensé des cas de nourrissons contaminés à la suite de ces pratiques et, si oui, quelles mesures ont-elles été prises?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – J'ai connaissance de l'existence et du développement des réseaux sociaux de dons de lait maternel. Si ces réseaux illustrent la solidarité entre jeunes mères, je suis bien consciente des risques potentiels de cette pratique pour la santé des nouveaux-nés receveurs.

Notre pays a réagi à ce phénomène. En effet, le Service public fédéral de la Santé publique, en association avec le Comité fédéral de l'allaitement maternel, a publié une mise en garde dans le courant du mois de mai dernier. Cette mise en garde a été largement relayée par l'ensemble de la presse écrite et on y signalait entre autres que « comme aucun contrôle microbiologique, sérologique et toxicologique n'est effectué auprès des mères, il y a un risque que le lait offert soit contaminé par des virus, des bactéries ou des résidus de médicaments. En outre, il n'y a aucune garantie que la conservation du lait ait été faite dans les règles. »

Dans ce même communiqué, le Service public fédéral de la Santé publique et le Comité fédéral de l'allaitement maternel recommandent aux mères de ne pas utiliser les réseaux sociaux pour obtenir un don de lait mais de faire appel aux quatre banques de lait situées en Belgique, à savoir : l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola à Bruxelles, la Clinique universitaire de Bruxelles-Hôpital Erasme, le Centre hospitalier chrétien de Saint-Vincent à Rocourt et le Centre hospitalier régional de la Citadelle à Liège.

Ces banques collectent du lait destiné aux bébés prématurés. Ce lait fait l'objet de contrôles microbiologiques, sérologiques et toxicologiques qui garantissent sa sécurité. Les professionnels de la santé ont donc été informés et ceux qui sont en contact étroit avec les jeunes mères sont parfaitement aptes à les sensibiliser et à leur fournir toutes les informations utiles. Il ne me semble donc pas opportun actuellement d'entamer des démarches complémentaires de sensibilisation au niveau de notre Fédération.

Répondre à la question relative à d'éventuels cas de contamination de nourrissons exigerait une enquête épidémiologique spécifique en milieu hospitalier. Je n'ai pas connaissance d'une telle démarche et ne pense pas qu'elle soit très utile pour prouver les risques sanitaires liés au recours à des dons de lait maternel par les réseaux sociaux.

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Comme vous l'avez souligné, madame la ministre, il faut encadrer cette pratique afin d'éviter tout risque de contamination. Nous devons rester vigilants.

14.3 Question de Mme Florine Pary-Mille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « La durée de vie des implants mammaires »

Mme Florine Pary-Mille (MR). – L'Agence américaine des médicaments (FDA) a annoncé que les implants mammaires étaient sûrs mais qu'ils devaient être remplacés tous les dix ans pour éviter les complications qui touchent au moins une femme sur cinq. Si de nombreuses femmes ont recours à cette technique pour des raisons strictement esthétiques, il ne faut pas oublier que beaucoup d'entre elles font appel à cette chirurgie réparatrice à la suite d'une ablation du sein.

Une analyse a-t-elle été effectuée en Communauté française? Les conclusions du rapport publié aux États-Unis par la FDA sont-elles acceptées par le corps médical belge, voire européen? Si ces constatations sont avérées, n'est-il pas opportun de faire une campagne d'information auprès des femmes désireuses d'avoir recours à ce type de chirurgie et de sensibiliser les associations d'aide aux femmes souhaitant pratiquer une telle intervention après une ablation du sein?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a aucune compétence ni dans ce domaine ni pour les médicaments et les produits de santé au sens large. Les implants mammaires relèvent de la compétence exclusive de l'État fédéral.

L'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé est l'autorité compétente pour la qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments et des produits de santé. Elle collabore avec des professionnels de la santé et les autorités internationales compétentes. Il lui appartient de prévenir les effets indésirables des produits concernés. Pour ce faire, elle recueille en permanence des informations, les évalue et prend le cas échéant les mesures qui s'imposent.

Interpellée au sujet des prothèses mammaires, la ministre Laurette Onkelinx a répondu à la Chambre qu'il lui paraissait néanmoins opportun que les médecins restent attentifs aux symptômes et qu'ils signalent tout cas éventuel au service de matériovigilance de l'Agence des médicaments. La ministre fédérale de la Santé recommande un suivi spécial des implants, en particulier lorsque le produit de remplissage n'est pas du sérum physiologique. En tout état de cause, la durée de vie limitée des prothèses mammaires et dès lors leur remplacement au terme d'une certaine période sont connus du corps médical depuis très longtemps. Ceci concerne d'ailleurs également d'autres prothèses que celles à visée esthétique. Je pense par exemple aux prothèses de la hanche.

Il n'appartient dès lors pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles de sensibiliser la population à ces aspects. Les médecins doivent informer leurs patients. En effet, l'article 8 de la loi du 22 août 2002 sur les droits des patients prévoit que le patient a le droit de consentir librement à toute intervention du praticien professionnel moyennant une information préalable. Les informations qui doivent être fournies au patient en vue de la manifestation de son consentement concernent notamment l'objectif, la nature, le degré d'urgence, la durée, la fréquence, les contre-indications, les effets secondaires et les risques inhérents à l'intervention et pertinents pour le patient, les soins de suivi, les alternatives possibles et les répercussions financières.

Comme je viens de le signaler en réponse à votre question sur les dangers des techniques de lyse adipocytaire, un projet de loi encadrant la chirurgie esthétique visant l'interdiction de publicité vient d'être adopté par le parlement fédéral. Un autre projet de loi, toujours en discussion, concerne les compétences que doivent avoir les médecins pour pratiquer certaines interventions ainsi que les mesures de protection des patients. Il est explicitement prévu que, pour toute prestation d'esthétique médicale invasive chirurgicale, le patient doit recevoir une information écrite sur le type de matériel implanté ou injecté, comprenant le nom déposé du produit et ses caractéristiques, y compris le nom de la société qui le commercialise.

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Je remercie la ministre pour sa réponse.

14.4 Question de Mme Anne Barzin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « La campagne de sensibilisation au téléchargement légal – été 2011 »

Mme Anne Barzin (MR). – En avril 2010, vous avez lancé, madame la ministre, votre plan de soutien et de développement à l'industrie musicale. Il prévoit entre autres l'organisation d'une campagne de sensibilisation sur les conséquences du téléchargement illégal.

En réponse à des questions qui vous ont déjà été posées au parlement à ce sujet, vous avez annoncé que la campagne était en phase de finalisation et qu'elle serait opérationnelle pour l'été. Vous avez d'ailleurs récemment lancé la campagne « Clic' avec ta tête ».

Quelle forme la campagne annoncée prendra-t-elle? Quels seront les supports utilisés? Quels seront les événements de l'été visés par cette campagne? Quelles sont les personnes chargées de sa mise en œuvre? Comment le secteur culturel et musical a-t-il été associé? Des artistes vont-ils prêter leur image à cette campagne? Des rencontres entre les jeunes et les auteurs seront-elles prévues? Des objectifs ont-ils été fixés? Une évaluation est-elle programmée? Quel est le budget réservé?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Comme vous l'indiquez, cette campagne concerne un des points du plan de soutien et de développement de l'industrie musicale que j'ai initié au début de cette législature. Face à la dématérialisation des supports culturels et à leur piratage, j'ai jugé utile de sensibiliser le public à la question du téléchargement légal.

La campagne « Clic' avec ta tête » a été officiellement présentée à la presse le 15 juin, période jugée idéale pour profiter d'une large visibilité à l'occasion des événements musicaux de l'été; le public cible, les *digital natives*, sont en effet friands de ce type de manifestations.

La campagne s'est appuyée sur différents supports visuels : 10 totems, 10 bâches micro-perforées, 10 000 affiches A2, 50 000 tracts, auxquels il faut ajouter la production et la diffusion du spot radiophonique conçu par Pure FM.

Enfin, nous avons noué un partenariat avec les magazines *Moustique* et *No Bullshit*. Ce dernier a été distribué à 60 000 exemplaires à l'occasion du Dour Music Festival.

Dans le cadre de la préparation de la cam-

pagne, plus de 800 courriers informatifs ont été envoyés aux opérateurs culturels concernés : centres culturels, bibliothèques, centres de lecture publique, salles de spectacles, festivals, maisons de disques, agences artistiques, structures de management et de productions audiovisuelles.

Plusieurs opérateurs soutenant le projet ont souhaité y participer gracieusement, notamment par l'insertion d'un encart dans leur média. Il s'agit de l'asbl Latitude Jeunes via le *Guide de survie en Festival*, édité à 30 000 exemplaires, du Conseil de la musique via le magazine *Accroche*, publié à 4 000 exemplaires, de l'asbl Court-Circuit via la brochure *Le circuit des festivals*, tirée à 10 000 exemplaires, des Francofolies, via le journal *Francocoop*, édité à 40 000 exemplaires et, enfin, du festival Musiq 3 via les programmes distribués au public.

Par ailleurs, de nombreux sites internet accueillent le visuel de la campagne : Smart, le Botanique, Esperanzah, les Jeunesses musicales, Court-Circuit, le Club Plasma, la Médiathèque, le site Culture.be, le Conseil de la musique, pour n'en citer que quelques-uns.

En outre, la campagne sera intensifiée, notamment dans l'ensemble du réseau des salles du Club Plasma, à l'occasion de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 27 septembre.

À ce jour, les manifestations suivantes en ont accueilli les visuels : la Fête de la musique, le Brussels Film Festival, Couleur Café ; le Dour Music Festival, etc. Les Francofolies de Spa, Esperanzah, le Gaume Jazz Festival, le Brussels Summer Festival et l'Autumn Rock en feront de même

Cette campagne ne se limite pas au secteur musical. Elle concerne également le cinéma et le livre, touchés eux aussi par la dématérialisation des supports culturels et le phénomène du téléchargement illégal. C'est pourquoi, dès la rentrée de septembre, des affiches et des tracts seront distribués dans les 172 bibliothèques, les 115 centres culturels et les 14 médiathèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, 53 structures indépendantes d'encadrement artistique, principalement des agences, des bureaux de management et des labels musicaux indépendants disposeront des différents visuels.

Enfin, j'ai souhaité que le projet ait une large portée pédagogique. Dans ce cadre, divers partenaires sont associés à la réflexion. Ainsi, l'association Court-Circuit est en train de créer un mini-site internet qui répondra aux questions des internautes. Cet espace, accessible via le lien www.clicavecetatete.be, sera relayé par plusieurs

opérateurs, dont le Conseil de la musique.

Une réflexion est en cours avec les Jeunesses musicales afin de dispenser des informations sur les conséquences du téléchargement illégal dans les écoles. La forme définitive de ces interventions en milieu scolaire n'est pas finalisée. En effet, différentes structures ont souhaité être associées à sa mise en place dont la *Belgian Entertainment Association*. Il serait regrettable de se priver de l'expérience de cette fédération, qui représente 90 pour cent de l'industrie belge du divertissement.

Madame la députée, je suis heureuse que la campagne « Clic' avec ta tête » bénéficie d'un écho favorable auprès de la presse et des secteurs concernés. Comme en attestent les nombreux messages de soutien qui me sont adressés, les premières retombées de cette campagne m'apparaissent très encourageantes. Le caractère préventif et non stigmatisant de la campagne est particulièrement apprécié. En effet, le débat et la réflexion que je souhaitais provoquer sur la question du téléchargement illégal semblent avoir touché leur cible principale, à savoir la jeune génération. Je préfère cette façon de travailler à la fameuse loi Hadopi française qui connaît quelques ratés.

« Clic' avec ta tête » poursuivra sa route durant les prochains mois à l'occasion de différents événements culturels, la Foire du livre, la Fureur de lire, la Boutik Rock, les Nuits du Botanique, le Festival du Film d'Amour, le Festival du Film Fantastique, pour ne citer qu'eux.

Pour répondre à votre dernière question, le coût global de la campagne « Clic' avec ta tête » s'élève, toutes taxes comprises, à 19 734,18 euros.

Mme Anne Barzin (MR). – Je vous remercie, madame la ministre, pour votre réponse particulièrement complète. C'est une bonne initiative, il est utile de s'attaquer à d'autres secteurs que celui de la musique, à savoir le cinéma et le livre. Les initiatives qui seront menées à la rentrée dans les écoles seront certainement intéressantes. J'espère que ce genre d'action pourra se poursuivre.

14.5 Question de M. André du Bus de Warnaffe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « L'utilisation de la chicha et la sensibilisation des jeunes consommateurs »

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Les vacances battent leur plein pour de nombreux jeunes. C'est un moment propice aux réjouissances bien légitimes mais aussi à une hausse de

la consommation de tabac sous toutes ses formes. La chicha est devenue ces dernières années un véritable phénomène de mode. Elle présente une image saine qui laisse penser que son usage n'est pas toxique, il n'en est rien ! Le service « Prévention tabac » du Fares a récemment édité une brochure d'information, visant à aborder cette problématique de façon éclairée avec les jeunes consommateurs.

Des données françaises montrent que le nombre de jeunes consommant la chicha est en augmentation pour la tranche d'âge des 13-16 ans (presque 70 % des 16 ans ont répondu avoir expérimenté la chicha). En Fédération Wallonie-Bruxelles, une enquête de 2009 auprès de 1 049 élèves âgés de 17 à 18 ans montre que 54 % ont déjà fumé la chicha, 50 % des cigarettes, 30 % du cannabis, 27 % du tabac à rouler et 22 % le cigare. L'enquête ne dit pas s'ils ont réitéré l'expérience du cigare ! La consommation de la chicha semble toucher tous les milieux culturels. D'après l'enquête française susmentionnée, la chicha serait fumée principalement l'après-midi et le soir et ; dans 84,4 % des cas, le week-end plutôt que la semaine et plutôt dans la sphère privée.

Ce qui m'interpelle aujourd'hui, c'est le déficit d'information sur la chicha, à tel point que certains jeunes pensent que la chicha est moins nocive que la cigarette et n'entraîne pas de dépendance. J'ai eu l'occasion de rencontrer des amis de mes enfants. J'ai pu constater que la chicha rassemble et que les jeunes tiennent un discours très apaisant à l'égard des parents ! Sous quel angle aborder cette thématique avec les jeunes ? C'est la question que pose FIMS Information dans son numéro du 30 juin 2011, en sériant un panel d'actions possibles (accent sur la personne et le contexte ; attitude d'écoute qui contribue à la création d'un lien de confiance ; favoriser l'autonomie ; aider l'adolescent à fixer ses propres objectifs, etc.)

Comment les initiatives de prévention en Fédération Wallonie-Bruxelles intègrent-elles la problématique de la consommation de la chicha ? Peut-on mesurer concrètement les effets de la prétendue moindre nocivité de la chicha sur les habitudes de consommation des jeunes ? Quels enseignements en tirer ? Ne conviendrait-il pas de se saisir du problème ? Le cas échéant, de quelle manière ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Ce que l'on appelle communément « chicha » est en réalité le narguilé. La chicha est un mélange d'herbes aromatiques et/ou de tabac, imprégné de sucre aromatisé. On peut aussi y mettre d'autres choses... Fumer la chicha dans

les lieux publics est désormais interdit au même titre que la cigarette. En effet, depuis le 1er juillet 2011, la loi anti-tabac s'applique aussi aux bars à chicha et aux autres salons de thé où l'on fumerait le narguilé. Cette loi est très claire. Elle vise tous les lieux fermés accessibles au public, c'est-à-dire tous les lieux dont l'accès n'est pas limité à la sphère familiale. Aucune dérogation n'est prévue, ni pour les asbl, ni pour les clubs privés.

Dans les deux prochains mois, des contrôles renforcés auront lieu pour épingleur ceux qui seraient tentés de contrevenir à la loi. Le cas échéant, de lourdes peines sont prévues. Cette mesure devrait limiter ce phénomène en expansion.

Plusieurs études existent sur la nocivité de la chicha. Elles sont loin de converger sur son caractère plus ou moins nocif, notamment sur les risques de cancer. Les plus nuancées retiennent néanmoins que l'usage du narguilé peut se révéler nocif malgré le filtrage et son mode de fonctionnement particulier. Il peut induire des problèmes respiratoires comme la toux ou des bronchites chroniques, qui s'observent également chez les fumeurs réguliers de cigarettes.

Pour évoquer la nocivité potentielle de la chicha avec les jeunes, le Fonds des affections respiratoires (Fares), spécialisé notamment dans la prévention de la consommation de tabac, préconise une approche permettant aux jeunes de s'exprimer sur leurs consommations, quelles qu'elles soient. En 2010, le Fares a édité une brochure intitulée *La chicha... comment en parler avec les jeunes*, disponible sur le site « www.fares.be ». En Fédération Wallonie-Bruxelles, la chicha sera donc abordée comme n'importe quel autre mode de consommation relevant des assuétudes, dans les animations avec les jeunes. Ces animations ont pour but de les aider à mieux prendre conscience de ce que ces consommations leur apportent ; à mieux cerner les dangers réels ; enfin, à comprendre ce qui les a poussés à adopter un comportement « à la mode ». Dans le cadre de la promotion de la santé, cette approche est particulièrement pertinente. Il ne serait pas opportun de mettre la chicha plus particulièrement en exergue.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je vous remercie, madame la ministre, pour votre réponse et les explications très fouillées sur les risques de la chicha ainsi que sur l'état actuel de l'information à ce sujet. La chicha fait l'objet d'une forte croyance, selon laquelle sa consommation est anodine et relève uniquement du plaisir. Le principal objectif est d'éliminer cette rumeur, qui nie les risques liés à sa consommation.

Par ailleurs, madame la ministre, je vous re-

joins sur la nécessité de valoriser l'approche de la promotion de la santé qui vise à responsabiliser et à conscientiser les jeunes. Il faut aussi viser le public des adultes, qui croient que la chicha est inoffensive. Je souhaiterais qu'on réfléchisse à l'avenir sur cet autre volet de la prévention.

14.6 Question de Mme Joëlle Kapompolé à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Le rôle et la place de l'enfant dans la publicité, prévention et éthique »

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la ministre, un article de presse intitulé « L'enfant tout-puissant de la pub » me donne l'occasion de revenir sur ce dossier et de faire le point sur les actions menées.

Nul besoin d'études pour constater que l'enfant est omniprésent dans la publicité et, surtout, combien il est utilisé comme support de marketing ou directement visé.

La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente pour légiférer sur les contenus publicitaires puisqu'il s'agit d'une matière fédérale. Toutefois, par le biais des secteurs de l'Enfance, de l'Éducation, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel ou du soutien à la parentalité, nous pouvons initier des actions destinées aux publics exposés à la publicité.

Je souhaiterais revenir sur deux engagements de la déclaration de politique communautaire et vous demander si vous jugez utile de tenir compte de la place de l'enfant comme cible et acteur de la publicité dans vos politiques.

Le premier engagement de la DPC que je voudrais citer vise à mieux réglementer la publicité : « Le gouvernement considère que les enfants doivent bénéficier d'une protection particulière, notamment parce qu'ils constituent une cible spécifique pour les annonceurs publicitaires. Le gouvernement prendra les dispositions nécessaires à la suite de la consultation lancée auprès du secteur afin de renforcer les dispositifs de protection des enfants contre la publicité. »

Le second vise à « couler le code d'éthique de la publicité audiovisuelle à destination des enfants dans un texte réglementaire, dont le respect sera contrôlé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. »

Madame la ministre, où en est la concrétisation de ces deux engagements ?

En outre, avez-vous eu connaissance de recherches plus approfondies menées avec les secteurs de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation sur cette question ?

Des éléments particuliers pourraient-ils être introduits dans un code éthique revisité, par exemple à l'article 14 B du code d'éthique de la publicité audiovisuelle destinée aux enfants, qui dispose que « la publicité ne peut pas inciter directement les mineurs à persuader leurs parents ou des tiers d'acheter les produits concernés » ?

Par ailleurs, des spots publicitaires se présentant sous la forme de films pour enfants se multiplient et sont diffusés sur la toile. À quelles réglementations de telles publicités sont-elles soumises ? Ce phénomène a-t-il été analysé ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – La publicité qui vise les enfants ou les met en scène est un sujet préoccupant, d'autant plus que les nouvelles technologies ne font qu'accroître les possibilités de diffusion. Certains films publicitaires qui ne sont pas directement identifiés comme tels et que je qualifierais de pièges se retrouvent sur le web. Ces produits utilisent les univers enfantins, féeriques et idéalisés pour capter l'attention des plus jeunes, voire des adultes !

À cet égard la déclaration de politique communautaire prévoit la création d'un conseil fédéral de la publicité qui examine cette question de manière transversale. Le parlement a déjà adopté une résolution invitant les autorités compétentes à mettre en place ce conseil fédéral. Ce projet est malheureusement bloqué par la situation actuelle du gouvernement fédéral qui ne gère que les affaires courantes. Ce conseil de la publicité a fait également l'objet d'une résolution adoptée en janvier 2011.

La déclaration de politique communautaire prévoit également de renforcer la protection des enfants contre les pratiques publicitaires en insérant le code d'éthique dans un texte réglementaire. Le collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel a adopté le 16 janvier 2007 un code d'éthique de la publicité télévisuelle destinée aux enfants. En vertu de l'article 135 du décret coordonné sur les services des médias audiovisuels, le CSA peut adopter en cette matière un règlement pour les éditeurs de services. Comme le collège d'avis n'a pas décidé de transposer ce code en règlement, il n'a pas valeur contraignante.

Au cours de la discussion du texte visant à transformer ce code en règlement, de nombreuses résistances se sont exprimées. Comme je souhaite

obtenir le plus large consensus possible, je compte organiser une nouvelle consultation du secteur avec pour mission l'adoption d'un règlement sous le contrôle du CSA ; cela permettra d'améliorer les actions d'éducation aux médias.

Dès la rentrée, j'envisage d'organiser une réunion informelle commune du collège d'avis du CSA et du Conseil supérieur de l'éducation aux médias en vue de déterminer la portée du texte et à assurer que le code de 2007 constitue une base suffisante de travail. Je veillerai à ce que la situation de l'enfant comme cible et acteur publicitaire soit prise en compte.

Après quoi, soit le collège d'avis sera en mesure d'adopter le code sous forme réglementaire soit il faudra l'adapter sous forme d'un décret modifiant le décret « SMA ». Ce règlement ou texte devra tenir compte de toutes les formes de publicité audiovisuelle.

Parallèlement je souhaiterais que le Conseil supérieur de l'éducation aux médias valide les bonnes pratiques et les projets intéressants en vue d'en assurer la diffusion auprès des opérateurs culturels, éducatifs et scolaires.

En outre le Conseil envisage d'actualiser la brochure d'éducation critique à la publicité, éditée en septembre 2008 et qui a connu un large succès auprès des publics scolaires, des CPAS ou des centres d'éducation à la santé des mouvements de jeunesse, etc. Ces derniers mettront en place un groupe de travail chargé de compléter la brochure en ligne par des fiches pédagogiques, alimentant ainsi le site avec du matériel spécifique destiné aux publics non scolaires et de l'éducation permanente.

De surcroît, le Conseil supérieur d'éducation aux médias envisage de procéder à une évaluation qualitative de la brochure afin de mieux mesurer son impact sur les publics visés, ainsi que les fréquences et conditions d'utilisation.

En ce qui concerne la recherche sur la publicité destinée aux enfants, les références sont nombreuses et de qualité. Certaines traitent, notamment, du rôle joué par les enfants mis en scène dans la publicité, de la dévalorisation de l'autorité parentale et de l'enfant prescripteur. Je ne pense donc pas qu'une nouvelle recherche soit nécessaire.

Sans sortir de nos compétences, je mise sur une approche à la fois préventive, par l'éducation aux médias, et de régulation, par les procédures que je vous ai décrites. Cela ne résout néanmoins que partiellement la difficulté pour ce qui concerne la Toile. La consultation du CSA relative à l'exten-

sion de sa compétence à l'internet et à d'autres plates-formes de distribution est en cours et je ne souhaite pas en préjuger.

J'envisage de faire réaliser, avec des associations actives du secteur, des capsules « préventives » attirant l'attention des enfants sur les mécanismes et les pièges de la publicité. L'idéal est de proposer ces capsules sur les sites et réseaux sociaux fréquentés par les enfants.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je tiens tout d'abord à remercier la ministre. Ses réponses sont dans la ligne de ce que je dénonçais. En particulier, elle propose des actions très concrètes pour éviter de banaliser le fait que nos enfants soient pris pour cible par la publicité. Je fais le parallèle avec le rapport sur l'hypersexualisation des enfants dans notre société qui vient d'être rendu public. Vous avez raison de vous appuyer sur les associations de terrain pour essayer de toucher un maximum de jeunes.

14.7 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « La prévention de la surdité durant les festivals musicaux »

Mme Olga Zrihen (PS). – Chaque année, durant les mois de juillet et août, des festivals musicaux sont organisés en Wallonie et à Bruxelles. De nombreux jeunes en vacances s'y rendent, parfois tous les week-ends, pour écouter les groupes qu'ils aiment et découvrir de nouveaux talents.

Lors de ces manifestations, la musique amplifiée constitue un risque accru pour l'ouïe des festivaliers, parfois extrêmement jeunes. Les expositions prolongées et répétitives à des volumes sonores trop élevés peuvent provoquer des dégâts irréversibles : surdité, acouphènes (sifflements ou bourdonnements dans les oreilles) ou, au contraire, hyperacousie (perception amplifiée des sons du fait de la destruction de cellules ciliées de la cochlée qui ont pour fonction d'atténuer les sons trop forts). Par ailleurs, si les sons dépassant 120 décibels engendrent des risques physiologiques avérés de détérioration de l'audition, les sons moins intenses ont également un effet sur le sommeil ou l'humeur selon les individus.

Les professionnels de l'audition constatent de plus en plus de traumatismes acoustiques chez les plus jeunes. En effet des études révèlent que 6 pour cent des jeunes de 15 à 19 ans et 9 pour cent des jeunes de 20 à 24 ans présentent déjà des signes de *malentendance* dont la musique amplifiée, en

concert ou sur baladeur, serait la première responsable.

Une méconnaissance et une minimisation des risques auditifs chez les plus jeunes seraient à l'origine de ces phénomènes.

Vous aviez indiqué lors d'une précédente séance que la question devrait figurer dans les contrats de gestion et que vous souhaitiez attirer l'attention de tous les opérateurs culturels sur les conséquences néfastes du bruit sur l'ouïe des spectateurs.

Vous aviez également évoqué l'éventualité de porter la réflexion au niveau européen afin d'aboutir à une réglementation restrictive commune.

Pouvez-vous me dire où en sont la mise en œuvre et le suivi des mesures annoncées? Avez-vous déjà obtenu un retour des organisateurs? Y a-t-il des stands de prévention simulant les effets indésirables liés à l'excès de bruit, acouphènes et hyperacousie, afin que les festivaliers prennent conscience de ce qu'ils risquent? Les enceintes peuvent-elles être placées librement sans tenir compte de la proximité des festivaliers ou pourrait-il y avoir une réglementation en la matière?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – En ma qualité de ministre de la Culture et de la Santé, je suis soucieuse de la prévention des risques auditifs, notamment lors de concerts programmés en salles ou dans des festivals.

Bien que la réglementation relative aux normes sonores soit du ressort régional, je suis attentive aux conséquences des volumes sonores sur le système auditif, particulièrement du public jeune qui est régulièrement exposé à un excès de décibels.

En effet, si le système auditif court un risque certain à partir de 90 décibels, il est évident que le volume sonore élevé ne représente pas le seul danger, le temps d'exposition est aussi un élément très important à prendre en considération.

Cette exposition à des volumes sonores élevés est fréquemment constatée durant les concerts, soirées et événements musicaux mais aussi chez les utilisateurs réguliers de baladeurs ainsi que dans les salles de cinéma et d'autres manifestations culturelles ou festives; l'écoute de la musique à volume élevé dans les voitures est également un phénomène notable.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait qu'outre le public, les artistes et les techniciens du

spectacle oeuvrant dans les musiques actuelles représentent les populations les plus exposées aux problèmes auditifs.

Je suis consciente que l'application d'une norme limitant le volume sonore à 90 décibels n'est pas techniquement applicable dans la plupart des espaces de diffusion de capacité moyenne que nous avons en Belgique, certains instruments comme les cuivres ou la batterie pouvant dépasser les 100 décibels sans amplification.

Mais vous avez raison lorsque vous présentez les risques auditifs comme un véritable problème de santé publique.

C'est pourquoi, j'ai chargé l'association « Modus Vivendi » de distribuer des bouchons de protection destinés aux oreilles dans les festivals d'été, accompagnés d'une brochure informative intitulée « Décibels ». L'association « Latitude Jeunes » effectue également un énorme travail de promotion, notamment par la distribution de 30 000 exemplaires du « Guide de survie en festival ». Il en est de même de l'association "Court-Circuit".

Ces différents organismes, présents sur les différents sites, jouent un rôle essentiel.

Par ailleurs, un courrier a été adressé à la plupart des organisateurs d'événements musicaux, qu'il s'agisse de salles de concerts ou de festivals, leur demandant de prendre des mesures préventives pour atténuer autant que possible l'excès de bruit.

Ainsi, la réduction du volume sonore et la mise en place de zones de repos pour le public, les artistes et les techniciens sont des mesures qui devraient être appliquées dès cet été.

Permettez-moi, Madame la députée, d'attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas négliger l'aspect pédagogique des actions de prévention.

C'est pourquoi, je tiens à ce que le secteur de l'enseignement obligatoire devienne progressivement l'un des leviers de la conscientisation des jeunes à cette problématique.

Dans ce cadre, j'ai souhaité associer à ma réflexion, la cellule Culture-Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme j'en ai déjà discuté avec les responsables des Jeunesses musicales ainsi qu'avec ceux de l'association Court-Circuit, lors du renouvellement de leur contrat-programme.

En outre une rencontre entre les associations de promotion de la santé et les principaux promoteurs d'événements musicaux s'est déroulée à mon cabinet afin de favoriser des actions concertées entre les différents acteurs de terrain concer-

nés par ce problème de santé publique.

Hélas pour des raisons techniques et afin de ne pas altérer le niveau de qualité sonore indispensable aux prestations des artistes, le déplacement des enceintes acoustiques est impossible.

Cette question mérite une réflexion approfondie afin de trouver un point d'équilibre raisonnable qui garantira la protection des citoyens, notamment des plus jeunes, contre la détérioration de leur système auditif.

C'est pourquoi vous comprendrez que dans une question aussi complexe et au-delà des différentes législations qui, je le rappelle, ne relèvent pas de mon département, j'ai fait le choix d'agir là où je le peux, en privilégiant dans un premier temps l'information et la pédagogie. Il est clair que nous devons en faire davantage.

Mme Olga Zrihen (PS). – Je suis ravie de l'intérêt que vous portez à la question.

En tant que professeur de langues, je suis sensible aux difficultés d'apprentissage linguistique des jeunes souffrant de tels handicaps. On peut aussi s'interroger sur l'impact du coût des appareils auditifs sur le budget des familles et sur la société en général.

Il faut un travail préventif. J'inviterai le ministre compétent pour le dépistage scolaire à axer sa politique sur la santé en général, mais aussi sur la capacité auditive des enfants, car une déficience auditive constitue à tout âge un véritable handicap qui peut entraver une carrière professionnelle.

M. le président. – Je vous propose de lever la séance. Nous reprendrons nos travaux cet après-midi.

– La séance est levée à 12 h 45.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. Olivier Saint-Amand, vice-président

– *La séance est ouverte à 14 h 00.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance : Mmes Sonnet et Reuter, pour raisons de santé ; Mmes Schepmans, Cornet, Houdart, ainsi que M. Miller et M. Disabato, empêchés.

2 Questions d'actualité (Article 79 du Règlement)

2.1 Question de M. Daniel Senesael à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Obligation vaccinale et milieu d'accueil de la petite enfance »

M. Daniel Senesael (PS). – Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises l'obligation vaccinale en commission. Cette obligation est parfois remise en question. Le Conseil d'État, qui a été saisi, a débouté les demandeurs.

L'obligation vaccinale est un enjeu de santé publique. Le groupe socialiste se réjouit de son maintien car il place tous les enfants sur le même pied.

L'ONE partage-t-il ce point de vue ? Ses médecins ont-ils été interrogés ? Monsieur le ministre, je sais que vous suivez attentivement le dossier. Quelle est votre position ? Comment faire pour que toutes les crèches respectent les mêmes règles et obligations ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Monsieur le président, je tiens à rassurer M. Senesael. La position de l'ONE sur l'obligation vaccinale n'a pas varié. À ce stade, la réglementation est inchangée et le schéma vaccinal n'a pas été modifié. L'ONE et son collègue de médecins suivent bien entendu l'évolution scientifique, c'est la moindre des choses.

Le 9 mai, Mme Laanan, ministre de la Santé, a sollicité l'avis du Conseil supérieur de la santé sur la situation prévalant en Communauté flamande. En effet, *Kind en Gezin* ne prévoit pas d'obligation, ce qui pose parfois des problèmes à Bruxelles. Mme Laanan veut savoir si la position flamande sur le schéma de vaccination est spécifique, acceptable, recommandable. Le Conseil devrait lui transmettre son avis incessamment. Je vous confirme que l'ONE n'a pas modifié sa position ; la réglementation n'a pas changé ni le schéma vaccinal.

M. Daniel Senesael (PS). – Monsieur le président, je remercie le ministre pour sa vigilance et pour sa réponse apaisante. Le groupe socialiste est convaincu que la vaccination garantit le bon fonctionnement des milieux d'accueil et permet d'éviter nombre de problèmes, entre autres les épidémies.

2.2 Question de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Recours du gouvernement flamand contre le gouvernement bruxellois concernant la création d'écoles à Bruxelles »

Mme Françoise Bertieaux (MR). – L'annonce du recours en annulation du gouvernement flamand a retenti comme un coup de tonnerre dans notre Fédération. En effet, la décision remise en question permet de créer 3 500 nouvelles places d'école à Bruxelles pour la rentrée scolaire 2012. Monsieur le ministre, vous évoquerez prochainement ce dossier avec vos collègues et je ne puis donc pas encore vous interroger sur la décision qui sera prise. J'espère que le gouvernement se joindra à cette cause et soutiendra la Région bruxelloise. En effet, par ces mesures, cette dernière ouvre le nombre de places nécessaires à temps, alors que notre réglementation et nos procédures ne nous le permettent pas.

Gouverner, c'est prévoir ; nous devons tout anticiper. Que comptez-vous faire si le recours aboutit ? Avez-vous déjà pris des dispositions ou comptez-vous en prendre dans le cadre du budget 2012 ? En effet, à défaut de ces places, des enfants pourraient se retrouver sans école à la rentrée 2012. Leurs parents seraient alors dans l'impossibilité de se conformer à l'obligation scolaire. Votre

responsabilité en tant que ministre des Bâtiments scolaires est en jeu et j'aimerais vous entendre à ce propos.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Comme vous le dites, madame, ce recours représente une réelle agression communautaire, aussi absurde que déplacée, commise par la Flandre.

Tout un chacun, qu'il soit wallon, flamand ou bruxellois, a conscience de l'enjeu démographique actuel qui se pose en Région bruxelloise. Une des dimensions de cette problématique est le nombre de places dans les écoles. La Fédération Wallonie-Bruxelles a été la première à envisager un plan ambitieux visant l'ouverture de 5 600 places à Bruxelles, malgré ses difficultés budgétaires. La Région bruxelloise et les communes s'engagent également dans ce sens. Les différents réseaux trouvent des solutions. Le gouvernement flamand, quant à lui, estime pouvoir se détacher de ce mouvement et mettre à mal les initiatives de la Région bruxelloise qui complètent celles de notre Fédération.

Vous me demandez si nous avons prévu une provision dans le budget 2012 pour l'éventualité où le recours aboutirait. À ce stade, je ne veux pas donner un signal qui laisserait penser au gouvernement flamand que son raisonnement est pertinent.

Aujourd'hui, j'ai entendu M. Vanraes dire à la Région bruxelloise que « nécessité fait loi ». Nous en sommes là. J'espère que M. Peeters s'en rendra rapidement compte et retirera le recours. Dans le cas d'une décision judiciaire négative, nous ferons preuve de créativité, en dialogue avec le gouvernement bruxellois. Aussi bien les Flamands que les francophones du gouvernement bruxellois avaient trouvé une solution unanime et je m'en félicite.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Dans ce contexte, je ne souhaite pas polémiquer. Nous devons impérativement nous serrer les coudes. Les francophones, particulièrement les Bruxellois, se sentent agressés.

Il y a une nécessité impérieuse de faire face à l'échéance 2012. Or gouverner c'est prévoir. Les procédures prennent du temps et je ne voudrais pas, si le recours flamand était validé, qu'un certain nombre d'enfants ne puissent pas se soumettre à l'obligation scolaire.

2.3 Question de Mme Barzin à M. Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « La fermeture de la maison d'enfants 'Free-mousse' à Sart-Bernard »

Mme Anne Barzin (MR). – Nous avons appris la semaine dernière la fermeture de la maison d'enfants « Free-mousse » à Sart-Bernard sur le territoire de la commune d'Assesse. La raison en est l'admission de la directrice en hôpital psychiatrique. Les parents des petits accueillis ainsi que les puéricultrices et le coordinateur de cette structure sont dans le désarroi.

Avez-vous des informations complémentaires sur ce dossier, monsieur le ministre ? Que va faire l'ONE ? La suspension provisoire sera-t-elle décidée ? Est-il envisageable de trouver un nouveau directeur pour que le personnel conserve son emploi et que les enfants restent dans leur milieu d'accueil ?

Depuis la semaine dernière, des difficultés financières sont apparues. Peuvent-elles être surmontées grâce à l'engagement d'un nouveau directeur ? Que fait l'ONE dans ce genre de cas pour assurer l'accueil des enfants et l'emploi du personnel encadrant et administratif ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – La situation dans laquelle se trouve cette maison est une bien triste nouvelle pour les parents. Je l'ai apprise par la presse. J'ai alors immédiatement contacté l'ONE pour connaître exactement la situation et envisager les décisions à prendre.

L'ONE a décidé de suspendre cette crèche durant deux mois. Il se tient toutefois à la disposition des parents pour les informer et les aider à trouver des solutions de rechange. Vous avez pointé les difficultés du dossier, madame, notamment budgétaires. Nous attendons les conclusions des rapports définitifs mais certains éléments sont inquiétants. Vous évoquez la possibilité d'engager un nouveau directeur ou une nouvelle directrice mais il semble que les ressources financières ne permettraient même pas de payer les salaires du personnel actuel.

Face à la décision de placement de la directrice, l'ONE n'avait d'autre choix que de fermer temporairement ce milieu d'accueil. L'Office s'emploie au maximum à trouver des solutions dans l'urgence.

Mme Anne Barzin (MR). – Je prends acte de la suspension temporaire, pour une durée de deux

mois, de ce milieu d'accueil. L'encadrement semblant très bon et les installations étant conformes, il s'impose de trouver une solution pour maintenir cette crèche malgré les difficultés financières.

2.4 Question de M. Bea Diallo à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Processus de sélection du futur centre sportif de haut niveau de la Communauté française et devoir de réserve du président du jury indépendant »

2.5 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rappel à l'ordre du ministre-président dans le dossier du centre pour sportifs de haut niveau »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Bea Diallo (PS). – Le Centre sportif de haut niveau est un des dossiers les plus importants de la législature. Nous en avons déjà beaucoup débattu en commission. J'ai toujours souhaité la transparence dans ce dossier et l'objectivité de tous les interlocuteurs. J'estime que, dans un article paru hier, le président du jury a tenu des propos qui déforcent le dossier. Cela me paraît totalement déplacé.

Avez-vous, monsieur le ministre, tenté de prévenir tout conflit d'intérêts et réclamé aux membres du jury le respect d'un devoir de réserve, comme je vous le suggérais en mars dernier ?

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je voudrais une fois encore préciser la position de mon groupe.

Nous plaçons pour que le meilleur dossier soit sélectionné dans l'intérêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses finances. Comme mon collègue Bea Diallo, je suis étonné par le déballage médiatique qui entoure ce dossier. On ne peut admettre tout ce qui se dit et surtout ces phrases incendiaires qui ne font qu'exacerber la compétition entre les villes candidates. Je remercie d'ailleurs le ministre-président pour la position qu'il a prise.

Je vous ai déjà interrogé hier, monsieur le ministre, et j'ai eu le sentiment que vous ne partagiez pas mon point de vue ni celui de votre ministre-président, qui a eu le courage de déclarer que M. Walnier avait purement et simplement dérapé et était sorti de son rôle.

Rejoignez-vous le point de vue de votre ministre-président ? Plaidez-vous pour un rappro-

chement des deux structures afin que le projet soit réparti entre Louvain-la-Neuve et Liège ? J'aimerais que vous nous éclairiez sur l'orientation de ce dossier dans les semaines à venir.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – C'est le dossier de l'été. Il déchaîne les passions et suscite chaque semaine une déclaration inédite ou une nouvelle prise de position. Pour ma part, je garde-rais la tête froide.

M. Walnier est incontestablement un grand expert sportif. Il était membre du COIB. Il préside le Conseil supérieur des sports à ma grande satisfaction. Il est le directeur technique de la Fédération de boxe française et le secrétaire général de l'Association interfédérale du sport francophone (AISF). Parmi ses pairs, personne ne remet ses qualités en cause. Il a présidé le jury dans le respect des positions de chacun et a mené sa mission à terme avant d'en faire rapport au gouvernement.

Comme prévu, il a rencontré le gouvernement et, documents à l'appui, a présenté, en présence d'un ingénieur de l'administration, les deux meilleures candidatures sans pour autant porter de jugement négatif sur la troisième.

Au terme de sa mission, l'homme s'est sans doute estimé libre d'exprimer ses préférences. De toute façon, aujourd'hui, la décision n'appartient plus au jury mais au gouvernement qui, comme vous monsieur Dodrimont, a pour seul souhait de faire aboutir le meilleur dossier. Chacun d'entre nous est libre de défendre le dossier de son choix, s'il satisfait aux critères techniques, administratifs et financiers, et vous vous êtes déjà prononcé avant même d'avoir entendu la réponse du gouvernement.

Qu'avons-nous décidé le 15 juillet ? Nous avons rencontré les trois délégations et leur avons demandé de répondre par écrit, pour le 31 août, à différentes questions de nature essentiellement financière. Quel est le montant de leur investissement ? Quel est le budget nécessaire au fonctionnement du nouveau centre ? Quel est leur apport, en tant que promoteur, pour faire face aux investissements et au coût du fonctionnement ? Acceptent-elles de travailler avec une enveloppe fermée pour sécuriser l'intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quelle plus-value peuvent-elles apporter à l'accompagnement scientifique, médical et sportif ? Enfin, nous avons été plusieurs à encourager les promoteurs à créer des synergies et des collaborations entre les différents opérateurs.

Les réponses nous seront communiquées pour le 31 août. Le gouvernement les étudiera, y ré-

pondra par écrit et organisera une nouvelle audition, le 15 septembre, avant de prendre sa décision. Ce délai peut vous paraître long, monsieur Dodrimont, mais quand une administration communale s'engage dans un dossier important, il faut en général compter plusieurs mois pour organiser les consultations et réunir tous les avis. Il s'agit ici d'un dossier majeur portant sur un investissement de 60 à 70 millions d'euros. Dès lors, je considère qu'il vaut mieux prendre un mois ou deux de plus pour donner à chacun ses apaisements sur le plan financier, administratif et sportif.

M. Bea Diallo (PS). – Je ne doute absolument pas des compétences de M. Walnier que je connais bien. La seule chose qui m'importe et que j'ai voulu exprimer tient au devoir de réserve.

Je voudrais préciser que je ne me suis jamais prononcé en faveur d'un dossier plutôt que d'un autre. Ma seule préoccupation est de dépasser les problèmes d'ordre politique ou personnel afin de réussir à créer enfin un centre sportif de haut niveau. Mon souhait le plus cher est de voir le drapeau belge flotter dans les compétitions internationales. Nous demandons que le gouvernement agisse en toute transparence et fasse preuve de courage en faisant passer les intérêts du sport belge avant tout et permettre ainsi à nos sportifs de se distinguer malgré le peu de moyens dont ils disposent.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le ministre, pour vous, c'est un incident mineur, alors que le ministre-président a clairement manifesté son mécontentement dans la presse.

Je retiens vos propos sur la stricte procédure à suivre et sur la nécessité de sélectionner le dossier le plus valable, c'est le souci majeur du groupe MR comme de M. Diallo. Il est faux de prétendre que j'ai manifesté ma préférence pour un dossier. Comme vous le lirez dans les comptes-rendus de commission, l'essentiel pour moi comme pour d'autres dans cette assemblée est de disposer des meilleures infrastructures possibles pour nos athlètes. Ils doivent pouvoir travailler dans les conditions les plus favorables.

Je ne tolère pas que M. Borlée puisse laisser croire que certains auraient déjà pris position. Il n'est pas interdit d'avoir des préférences mais j'estime que vous devez imposer un droit de réserve dans un dossier aussi sensible à M. Walnier et aux athlètes soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Defraigne n'est pas athlète de haut niveau, que je sache! Elle peut me démontrer le contraire si elle le souhaite! Vous n'ignorez pas les personnes visées par mes propos. Ces personnes ont un lien direct avec le fonction-

nement de notre institution, elles se doivent donc d'observer un droit de réserve, il vous appartient de le leur rappeler si nécessaire.

2.6 Question de M. Yves Reinkin à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Projet de réforme de la loi sur l'adoption »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Hier encore dans le cadre de l'ajustement budgétaire, nous évoquions un projet de réforme qui dépend de vos compétences. Il s'agit des organismes d'adoption dont certains rencontrent des problèmes à cause de la baisse régulière du nombre d'enfants à adopter à l'étranger. Ce matin, nous pouvions lire dans le journal *Le Soir* : « La nouvelle loi sur l'adoption a des ratés. Des dizaines d'enfants adoptés régulièrement à l'étranger ne peuvent être reconnus en Belgique, où ils se retrouvent sans père et mère adoptifs officiels (...) ». Une députée fédérale propose de modifier la loi. « (...) La procédure prévoit que ces parents se soumettent a posteriori aux conditions légales (cours de préparation et jugement d'aptitude (...) ».

Partagez-vous le constat de cette députée fédérale, Mme Fonck? Avez-vous été consultée sur cette proposition de modification de la loi? Quelles seraient les conséquences de cette modification sur les matières dont vous avez la charge?

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – L'article dans la presse de ce matin m'a fortement étonnée parce que nous n'avons pas eu de contact avec la députée fédérale Mme Fonck sur ce point. Nous avons, par contre, de très nombreux contacts depuis quelques mois avec le ministre De Clerck. Ce dernier a organisé une réunion entre la Communauté et l'État fédéral sur des questions d'adoption. Étaient notamment présents à cette réunion MM. Vandeurzen, Mollers et Wathélet. Depuis lors deux groupes de travail ont été formés sur l'adoption intra-familiale internationale et d'autres thèmes. Je ne nie pas que la procédure d'adoption doive être améliorée. Une évaluation du décret sur l'adoption est actuellement en cours. Je disposerai du rapport en début septembre et je ferai des propositions. Par contre, je ne suis pas d'accord sur le nombre de cas sans réponse avancé par Mme Fonck. Pour les enfants de Tchernobyl, des adoptions ont bel et bien lieu. L'Ukraine et la Russie ont fermé leurs frontières mais il est toujours possible d'adopter ces enfants. Par ailleurs, les parents belges résidant à l'étranger peuvent toujours adopter des enfants pour autant que le pays dans lequel ils se trouvent reconnaisse l'adoption et que celle-ci réponde au prescrit légal

belge. Les propos de Mme Fonck sont quelque peu confus et erronés. Je regrette par ailleurs qu'elle n'ait pas pris contact avec nous avant de déposer sa proposition.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Je regrette tout comme vous ce manque de concertation, d'autant que l'adoption faisait partie des compétences de Mme Fonck à l'époque où elle était ministre. Il est dommage qu'elle n'ait pas jugé nécessaire de contacter son successeur.

Je vous remercie d'avoir rectifié des informations erronées. Il arrive parfois aux journalistes de se tromper ! Je suis persuadé des bonnes intentions de Mme Fonck. Il ne faudrait cependant pas en revenir à un système d'adoption « libre » et à une « marchandisation » de l'enfant. Nous devons rester très prudents.

2.7 Question de M. Daniel Senesaël à Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse, intitulée « Jeux sexuels dans un camp de louveteaux »

M. Daniel Senesaël (PS). – *La Libre Belgique* a consacré hier une page complète à des faits qui se sont déroulés dans un camp de louveteaux à Burdinne. Ils concernaient de jeunes scouts catholiques de la région de Verviers. La Fédération des scouts a rapidement réagi.

Je m'inquiète toutefois du tapage médiatico-judiciaire réservé à cet « événement ». Des plaintes auraient été déposées auprès du parquet de Verviers. Je ne veux pas m'immiscer dans le processus judiciaire mais profiter de cette opportunité pour faire le point sur les formations dispensées aux bénévoles du secteur de la Jeunesse. Les enfants et jeunes adolescents qui sont sous leur garde sont à l'âge de l'éveil à la sexualité.

Je ne doute pas, madame la ministre, de votre volonté d'agir au mieux à ce sujet. En effet, l'ajustement budgétaire que nous allons voter ce soir prévoit des moyens financiers supplémentaires pour les formations dans ce domaine. Quel est l'état actuel des formations dispensées à ces jeunes bénévoles ?

Mme Évelyne Huytebroeck, ministre de la Jeunesse. – J'ai moi aussi lu l'article. Il ne faut ni minimiser ni exagérer les faits. La question de la sexualité ne doit pas être taboue. Je me réjouis que les organisations de jeunesse aient réagi rapidement.

Je suis heureuse que votre question porte sur la formation. L'approche doit être équilibrée. Le problème qui nous occupe relève de l'éducation non formelle. Il ne revient pas aux animateurs de

faire de l'éducation à la sexualité. Cette question est abordée dans le cadre des formations mais plutôt sous l'angle de la capacité à vivre ensemble, du respect de soi et de son corps, de la reconnaissance de chacun. Les formations insistent sur ces points plutôt que sur la question de la sexualité. Celle-ci est davantage abordée par des intervenants dans les écoles.

Les mouvements de jeunesse, lorsqu'ils soupçonnent un problème, prennent contact directement avec des équipes comme SOS Enfants qui peuvent alors intervenir immédiatement.

Nous avons consacré davantage d'argent à la formation à la demande des organisations de jeunesse. On ne résoudra pas tout de cette manière mais c'est l'approche la plus saine qui soit.

M. Daniel Senesaël (PS). – Madame la ministre, je suis plus que satisfait par votre réponse car je suis également conscient de l'importance de cette formation. Dans de tels cas, il est essentiel d'éviter l'emballement médiatique.

Je rappelle que les animateurs sont des volontaires et que leur formation doit leur permettre de gérer des situations problématiques dans une société de plus en plus hypersexualisée. Ils doivent pouvoir aborder le sujet de manière beaucoup plus formative avec les jeunes qui leur sont confiés et les aider à acquérir autonomie et personnalité.

2.8 Question de M. Jean-François Istasse à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Le conflit entre Google et les éditeurs de presse écrite »

(*M. Jean-Charles Luperto, président, reprend la présidence de la séance.*)

M. Jean-François Istasse (PS). – Il n'y a pas très longtemps, nous nous félicitons du succès remporté en appel par Copiepresse dans son conflit judiciaire avec Google. La réplique de la firme du moteur de recherche a été fulgurante puisqu'elle s'est empressée de supprimer le référencement de la presse francophone belge. La situation a heureusement été rétablie hier soir.

Nous savons peu de choses du règlement intervenu entre Copiepresse et Google, mais au-delà des déclarations des uns et des autres, des problèmes juridiques fondamentaux sont en jeu. Je pense notamment au droit à l'information, au respect des droits d'auteurs, à la neutralité de l'internet ou au droit d'accès à la toile.

Cette affaire préfigure des conflits judiciaires

peut-être encore plus importants. Aujourd'hui, il s'agissait de la presse écrite, mais il s'agira peut-être à l'avenir de l'audiovisuel. Le risque est grand de voir un jour la RTBF et les télévisions locales embarquées dans des conflits judiciaires extrêmement coûteux.

Avez-vous eu des contacts ou avez-vous entrepris des démarches en rapport avec ce conflit, belgo-belge au départ, mais auquel les observateurs étrangers ont été très attentifs ? Des actions ont-elles été entreprises afin de privilégier la négociation ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Le référencement a effectivement été rétabli hier soir et je me réjouis qu'un accord ait pu être trouvé entre Google et les éditeurs de presse. Il semblerait qu'il s'agissait plus d'un malentendu que de mesures de rétorsion.

Le problème dépasse largement la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faudrait un cadre réglementaire européen pour que chacun sache comment valoriser les contenus tout en respectant leur valeur.

C'est tout bénéfique pour les diffuseurs, les opérateurs de télécommunication, mais aussi les usagers et les consommateurs qui doivent avoir accès à l'ensemble de l'information mais dans le respect des droits de chacun.

Je vous rappelle le différend entre les éditeurs de presse et Apple (notamment en ce qui concerne le référencement des éditeurs et de certains journaux sur l'ipad) survenu à cause de certaines conditions posées par la société Apple qui empêchaient les éditeurs de presse de gérer leur liste d'abonnés. À cette occasion, au mois de février dernier, mon homologue flamande, Ingrid Lieten et moi-même avons écrit à la commissaire européenne Neelie Kroes pour la sensibiliser à cette question. Elle nous a très vite répondu qu'elle mettait en place un groupe de réflexion de haut niveau sur le pluralisme des médias, mais aussi sur leur futur. Cette saisine est importante. Il faut en effet dépasser les limites de notre fédération et même de notre pays.

Les premiers résultats des états généraux des médias et de l'information qui sortiront à la rentrée feront référence dans la réflexion sur l'avenir de nos médias et sur leur développement.

M. Jean-François Istasse (PS). – Il est intéressant de noter qu'il s'agissait d'un malentendu ; ce n'est pas ce que j'ai entendu ce matin dans les nouvelles. J'appuie également ce que madame la ministre a appelé de ses vœux, c'est-à-dire un cadre

réglementaire européen. C'est effectivement à ce niveau qu'il faut se placer, car ces conflits juridiques coûtent fort cher aux acteurs. Pourtant l'argent est rare dans ce secteur et devrait être consacré à autre chose.

Je vous remercie pour votre réponse, madame la ministre. Nous sommes tous soucieux que les internautes ne soient finalement pas les perdants dans ces conflits. Je note en particulier votre appel aux états généraux pour qu'il y ait une conclusion à ce sujet.

3 **Projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011**

4 **Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011**

4.1 **Reprise de la discussion générale conjointe**

M. le président. – Nous reprenons la discussion générale conjointe des projets de décret d'ajustements budgétaires.

La discussion générale conjointe est ouverte.

La parole est à M. Antoine, ministre.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Istasse pour son rapport écrit, qui reprend l'essentiel des débats en commission.

Je souhaiterais rappeler quatre constats, qui sont d'ailleurs susceptibles de rassembler tous les partis, de la majorité comme de l'opposition.

En premier lieu, comme l'a indiqué M. Eerdekens au parlement wallon, nul ne doute que la crise financière de 2008 et 2009 a profondément bouleversé tous les scénarios budgétaires et financiers de notre pays, des États européens et donc de notre Communauté.

En 2009, dans la loi spéciale de financement, on avait imaginé une liaison à la croissance qui garantisse les revenus des entités fédérées. L'évolution négative de la croissance à -3,4 a provoqué une chute brutale de nos recettes ainsi que la nécessité de retrouver l'équilibre sur une période plus longue. L'accord du 3 février 2010, conclu à la Conférence ministérielle des Finances et des Budgets, découle de cette situation. Il définit notre tra-

jectoire budgétaire. Nous la suivons, vous le verrez, c'est le cas.

Le contexte européen est le deuxième élément qui s'impose à nous, avec le débat dans l'Union européenne sur les dettes souveraines et les conséquences de leur évolution sur les pays du sud et sur la situation de certaines banques. Le cours de Dexia s'est clôturé hier à 1,71 euro. Je vous rappelle qu'il y a peu, nous étions au-delà des dix euros.

Une autre conséquence du contexte européen concerne les budgets des États et l'adoption nécessaire de plans d'économie drastiques. Parfois, comme en Grèce, cela ne suffit pas. En outre, ces plans restent impopulaires sinon incompris par les populations.

Il y a encore une conséquence dont doit tenir compte notre ajustement budgétaire : le relèvement des taux d'intérêt et des marges commerciales que nous devons acquitter.

Ainsi, pour notre Fédération, les taux à court terme s'établissent 47 pour cent au-dessus du taux Euribor à échéance de six mois. À plus long terme, si je considère une période de cinq ans, nous avons aussi connu une évolution des taux d'intérêt à la hausse.

Rien que sur les marges commerciales, nos coûts ont triplés. Dès lors, quel que soit le comportement de notre gouvernement, nous devons tenir compte du contexte européen dont les conséquences sont évidentes et concrètes sur nos besoins de financement, leur couverture et leur coût. Malheureusement, nous n'y pouvons rien.

C'est pour tenir compte des évolutions du contexte européen que cet ajustement a augmenté notre intervention dans les charges de la dette de 7 millions d'euros.

J'insisterai également sur l'extrême rigidité de nos recettes. En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne jouit pas de la capacité fiscale et reçoit l'essentiel de ses moyens du fédéral, principalement conditionnés à la croissance estimée à 2 % et au taux d'inflation de 2,7 %. Ces taux devraient respectivement passer à 2,6 et à 3,5 %. Des corrections ex-post devront sans doute être faites en raison de l'évolution des dépenses liées à l'inflation.

J'ajouterai les fameuses clés de dénatalité et du nombre d'élèves. Certains, dont M. Cheron, regrettent qu'elles ne concernent que les 6-17 ans, période qui est loin de recouvrir l'ensemble de notre enseignement.

Le redressement économique de notre pays et

plus particulièrement celui des Régions bruxelloise et wallonne constituent le meilleur atout pour notre Communauté. La croissance entraîne automatiquement un refinancement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui justifie largement la solidarité que nous avons mise en place depuis cinq ou six ans. La Région wallonne a aidé la Communauté française qui, à son tour, a les moyens d'aider financièrement la Cocof et la Région wallonne.

Nous faisons partie de l'entité deux. Dès lors, de moins bons résultats à la Région wallonne se répercuteront sur la Fédération Wallonie-Bruxelles, et inversement, puisque leur sort est lié. C'est du reste l'équilibre que nous avons voulu établir entre la Fédération et la Wallonie.

Je terminerai par un dernier élément de rigidité : la récurrence de nos dépenses. Pour l'essentiel, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les dépenses concernent le personnel. Les autres dépenses peuvent être affectées par des décrets qui lient leur évolution à l'inflation. C'est notamment le cas dans le département du ministre Marcourt.

Sur les quelque 91 millions d'euros engagés à l'ajustement budgétaire, 89 dus à un effet mécanique, inévitable sauf à ne pas indexer les traitements du personnel ou à bloquer le financement de l'enseignement supérieur !

En outre, il est extrêmement difficile de réaliser des économies dans notre Fédération, ceux qui s'y sont essayés pourront le confirmer. À M. Mouyard, qui est persuadé de pouvoir réaliser des économies substantielles, j'opposerai les besoins de financement ou de refinancement que des parlementaires, y compris de son groupe, ont évoqués à cette tribune. À la rigidité de nos recettes correspond un statu quo des dépenses qui ne nous permet pas de faire de telles économies, sinon à provoquer des licenciements que le gouvernement ne souhaite pas. Nous visons l'évolution et non la rupture.

Comment le gouvernement répond-il à ces quatre paramètres que sont la crise financière, le contexte européen, la rigidité de nos recettes et la difficulté de faire des économies ?

Je tiens à détailler les mesures que nous avons prises, car Mme Bertieaux, une fois n'est pas coutume, nous a placés sur un terrain auquel je ne m'attendais pas : celui de la responsabilité. J'y ajouterai la solidarité et la modestie de ton.

Selon l'opposition libérale, nous ne serions pas responsables. Pour 2010, pourtant, la Cour des comptes estime que le gouvernement a totalement respecté ses engagements et a même dépassé ses

prévisions de 7,6 millions d'euros. Les courriers de MM. Vanhengel, Wathélet et Reynders confirment que le Sud du pays a parfaitement rempli ses obligations, contrairement au Nord dont la Cour des comptes a requalifié certaines dépenses.

Pour 2011, nous nous étions fixé pour objectif, le 3 février 2010, un déficit de 548 millions d'euros. À l'initial, nous avons déposé un budget avec un déficit de 358 millions d'euros ; après ajustement, il s'élève à 328 millions. En termes de responsabilité, nous avons donc fait 220 millions de mieux ! Si l'on y ajoute les chiffres de la Région wallonne, le montant est de 252 millions d'euros. N'est-il pas responsable d'avoir renoncé à 252 millions d'euros de dépenses pour accélérer le retour à l'équilibre d'ici à 2015 ?

Nous avons donc strictement respecté la trajectoire de financement mais également renoncé à des dépenses. Des propositions nous sont soumises, parfois sincères, parfois provocatrices. Pourtant, avec des recettes en augmentation de 136 millions d'euros et des dépenses d'à peine 91 millions – dont 89,4 de dépenses mécaniques –, l'enjeu de l'ajustement budgétaire que nous vous présentons représente 1,6 million d'euros. À peine 1,6 million sur 9,226 milliards ! C'est dérisoire.

De mémoire de parlementaire, je n'avais jamais vu un ajustement aussi modeste.

Cela signifie donc que la majorité – pour certains d'entre vous, c'est un réel renoncement – a choisi la responsabilité et la rigueur. Mieux encore, nous n'avons pas indexé les crédits facultatifs et les OIP.

Troisième élément : la prudence de nos prévisions. Vous pourriez nous dire que nous avons l'air de nous réjouir et nous demander si nos chiffres ne sont pas quelque peu tronqués.

La Cour des comptes parle de sous-estimation des crédits budgétaires. C'est facile. Il suffit de dire que l'on dépensera moins que prévu. Mais il n'en est rien. Nous avions prévu 78 millions pour cette année. L'année dernière, nous avons clôturé à 83 millions, soit 5 millions de mieux. Cette année, à l'ajustement, nous avons décidé de diminuer la sous-consommation de 78 à 63 millions. Nous avons donc volontairement durci la norme. Si nous devions avoir quelques difficultés au niveau de la dette, nous pourrions ainsi déjà disposer d'une première poche prudentielle de 15 millions d'euros. C'est d'autant plus remarquable que le gouvernement s'en est octroyé 1,6 million. Chacun appréciera l'importance des enveloppes dont il est question ici.

Quatrième élément : le périmètre de consoli-

ation. Nous avons intégré quatre OIP sur cinq et pris l'engagement d'y joindre à l'avenir les services de la gestion séparée, hors enseignement, mais je ne citerai qu'un seul chiffre, que ma collègue Laanan connaît très bien. L'année dernière, la RTBF avait annoncé un déficit de 14 millions. La Cour des comptes établira donc évidemment un périmètre diminué de 14 millions. Or la RTBF a clôturé son exercice avec un très léger boni. Là aussi, notre approche est prudentielle. J'ajouterai, ce que salue la Cour des comptes, qu'il n'y a eu aucun dépasement de crédits légaux.

Cinquième élément : la gestion de la dette. Je rappelle à M. Mouyard, qui ne l'oubliera sans doute plus jamais, que le service de la dette représente 187 millions, c'est-à-dire moins de 2% de notre budget total. Quel est ici le municipaliste qui consacre moins de 2% de son budget communal au service de la dette ?

Comme preuve de notre bonne gestion de la dette – une grande première à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles – je citerai ce premier grand emprunt public que nous avons réussi. Trente-deux investisseurs provenant de cinq pays différents ont fait confiance à notre Fédération, à des conditions de marché tout à fait intéressantes dans le contexte que je viens de décrire. Cela a amené Moody's à confirmer pleinement notre rating stable AA1, identique à celui du niveau fédéral.

Sixième et septième éléments : l'assainissement et le règlement des litiges. Dans ma réponse à Mme de Coster, j'ai précisé que nous avons établi un monitoring des litiges et que nous avons constitué des provisions pour plus de six millions d'euros. Si d'aventure nous étions condamnés dans des procès qui remontent parfois à plus de vingt ou trente ans, les sommes sont prévues pour y faire face. C'est là, me semble-t-il, un comportement de « très bon père de famille » !

Autre élément : la tenue correcte de notre budget. Je pense notamment à la régularisation des fonds de la section particulière qui, pour certains d'entre eux, n'étaient plus utilisés depuis des années, à l'élargissement du regroupement économique et, surtout, comme Léon Walry et d'autres le savent, au dépôt des comptes 2010 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, alors que nous avons parfois eu des retards d'une décennie. À l'instar du niveau communal, nous pouvons voter l'ajustement en ayant déjà déposé nos comptes. Je salue à cet égard le travail fourni par l'administration du Budget et par tous les collaborateurs qui nous ont permis de préparer cet exposé.

Ce premier principe de responsabilité ne

souffre aucune discussion : les chiffres ne se discutent pas, ils se respectent, et c'est le cas dans cet ajustement budgétaire.

Le deuxième principe de responsabilité, c'est la solidarité. Pour Mme Simonet et M. Marcourt, elle porte sur l'accord sectoriel avec les enseignants, pour lequel nous avons dégagé 18,5 millions d'euros, tant pour l'enseignement obligatoire que pour le supérieur, avec l'augmentation de la prime de fin d'année et la revalorisation des petits barèmes. Pour M. Nollet, il s'agit de la fonction publique, avec la signature d'un accord portant sur 1,5 million. Je note aussi le respect des accords du non-marchand qu'il a menés à bien et qui a porté sur un montant de 6 850 000 euros. Je n'oublie pas non plus la politique de solidarité envers les écoles qui scolarisent des élèves plus fragiles ou plus difficiles, avec la modification du décret « Robin des Bois » dans son aspect encadrement, sans perte au niveau des frais de fonctionnement, qui font l'objet d'un cliquet de protection.

Autre élément encore : les mesures de démocratisation de l'enseignement supérieur prises par M. Marcourt pour un montant de cinq millions d'euros.

Nous défendons également une autre solidarité institutionnelle à l'égard de la Cocof pour un montant de 12,5 millions d'euros – Mme Bertieaux devrait y être sensible – et à l'égard de la Wallonie pour 42,3 millions d'euros.

L'exercice budgétaire du gouvernement revêt un caractère responsable et solidaire vis-à-vis des acteurs de notre Fédération Wallonie-Bruxelles et de ses habitants. Si nous sommes responsables et solidaires, nous voulons toutefois rester modestes. Je rejoindrai ici les propos de M. Cheron sur deux aspects de l'ajustement budgétaire.

Premièrement, je voudrais évoquer le respect de la trajectoire et le retour à l'équilibre. Nous avons prévu cette année un déficit de 815 millions pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et nous terminons avec 563 millions. En 2015, nous devrions non seulement atteindre l'équilibre mais aussi présenter un solde positif de 368 millions d'euros, tout en sachant que, dans ce montant, la Fédération Wallonie-Bruxelles présentera encore un déficit de 57 millions. Ce n'est qu'en additionnant les moyens de la Région wallonne à hauteur de 425 millions que nous pourrions être au rendez-vous du fédéral.

Mon propos ne se veut pas triomphant. Je sais que notre politique nécessitera une constante et méticuleuse maîtrise des dépenses.

La règle de la subrogation est notre ligne de

conduite ; toute dépense appelle une économie. Si nous ne maîtrisons pas nos dépenses, nous ne pourrions respecter la trajectoire que nous nous sommes fixée.

Enfin j'espère que l'avenir institutionnel de notre pays aboutira bientôt au niveau fédéral. La note du formateur évoque, çà et là, des augmentations de cotisations de pension, l'enjeu des compétences usurpées, la modification de la loi de financement ou l'adaptation de la trajectoire de financement. D'aucuns vont jusqu'à imaginer que la charge supplémentaire de l'entité deux sera de quatre milliards cinq cent millions d'euros. Lorsque je plaide la subrogation, la modestie s'impose eu égard aux chiffres avancés. Un gouvernement responsable, solidaire et modeste, voilà ce à quoi je vous invite dans le débat budgétaire.

Madame Bertieaux, vous avez critiqué hier notre irresponsabilité. Vous disiez : « De 2001 à 2011, les recettes ont progressé de 37 % et les dépenses de 43. »

C'est au moment où nous étions dans l'opposition, entre 2004 et 2009, sous le gouvernement de M. Hasquin, qu'il y a eu le plus grand écart entre les dépenses et les recettes : les recettes avaient évolué de 12,8 %, les dépenses de 15,4 % et la dette avait progressé de 23,7 %. Entre 2004 et 2009, la différence entre les dépenses et les recettes n'était plus que de 1,1, soit 20 % pour les recettes, 18,9 % pour les dépenses, et la dette ne progressera plus que de 10,8 %. Entre 2009 et 2011, l'écart des recettes est de 9,1 et celui des dépenses, de 9,2. Nous nous situons à 0,1 % par rapport au 2,6 % de M. Hasquin. C'était 25 fois plus sous M. Hasquin.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – C'était avant le refinancement.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Entre 1999 et 2004, c'était refinancement compris. Pour reprendre l'expression de M. Dodrimont, « qui fait le malin, tombe dans le ravin », prenez garde à ne pas vous tromper lorsque vous citez des chiffres, au risque de vous attirer les foudres du philosophe Dodrimont !

J'en viens aux sports pour répondre à l'intarissable M. Dodrimont.

J'ai d'ailleurs demandé à la cellule antidopage de le soumettre à un contrôle. Franchement, cet homme doit avoir quelque chose de différent pour être capable de poser autant de questions.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – M. Dodrimont est un centre sportif de haut niveau à lui tout

seul.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Absolument.

M. Dodrimont, avec la faconde qui est la sienne, et M. Diallo, avec une légitime curiosité, m'ont interrogé sur l'évolution des crédits pour Bruxelles. M. Dodrimont veut intriguer, M. Diallo voudrait être rassuré.

En 2009, les crédits alloués aux centres Adeps bruxellois s'élevaient à 281 000 euros. Peu de temps après mon arrivée à la tête du département, ils ont été portés à 6 088 000 euros. Nous sommes en train de procéder à la rénovation en plusieurs phases du centre d'Auderghem. La première tranche coûtera 3 207 000 euros. Des travaux seront effectués au centre de Woluwe pour un montant de 78 000 euros. Selon les architectes consultés, le centre d'Anderlecht ne nécessite pas d'investissements. Donc, contrairement à ce qu'affirme M. Dodrimont, nous investissons à nouveau à Bruxelles. Du reste, les crédits d'infrastructures sont passés de six millions à quarante-deux millions d'euros. Il est vrai que sur les dix-neuf centres Adeps, seuls trois sont situés à Bruxelles. Un centre se trouve en France, les quinze autres sont disséminés en Wallonie.

M. Dodrimont m'a aussi demandé les raisons de l'audit des centres Adeps. Il s'agit tout simplement de savoir pourquoi le taux de remplissage, notamment de leurs internats, atteint péniblement vingt-sept pour cent. Cela me semble insuffisant. Quand je vois le nombre de jeunes qui piaffent d'impatience pour pratiquer une activité sportive dans de bonnes conditions, je suis persuadé que nous pouvons faire mieux. Il existe à certains endroits un potentiel de développement sportif et touristique. Je songe par exemple à Engreux et à Arlon, où nous pourrions développer un projet mixte de tourisme et de sport, voire de nature et de sport, avec l'intercommunale de la Province du Luxembourg. Cet audit n'a d'autre finalité que de maximiser la pratique du sport et, au passage, les recettes générées par les centres Adeps. Je suis persuadé que M. Dodrimont m'interrogera à nouveau avant même que l'audit ne débute. Quoi qu'il en soit, je m'engage à lui faire part de la substance de ce travail lorsqu'il sera terminé.

Toujours aussi impatient, M. Dodrimont souhaitait aussi connaître l'état d'avancement de mes projets de décret en matière sportive. Il y en avait un sur la création d'un centre sportif local intégré à l'ordre du jour de la séance d'hier. Je lui en promets encore trois autres à la rentrée. Le décret sur le dopage en est au stade de la troisième lecture.

Il arrivera bientôt rue de la Loi. Il y aura aussi le projet de décret relatif au Conseil supérieur des sports et l'accord de coopération sur le dopage. Je lui recommande donc de mettre l'été à profit pour recharger ses batteries.

Je prends mes habituels partenaires du sport à témoin – MM. Cheron, Diallo, Langendries et d'autres – sur la dynamique à l'œuvre. Outre mes collègues masculins, je devrais citer bien sûr Mme Cremasco, dont l'intérêt indiscutable et permanent pour le sport féminin, et le football en particulier, ne se dément jamais.

M. Crucke s'est invité dans le débat en tentant une échappée non pas sur Bruxelles mais sur le Hainaut. S'il m'accorde le bénéfice du doute sur Bruxelles, il a la nette impression que je n'aime pas sa chère province de Hainaut.

Cela m'amène à dresser un inventaire de mes actions. Bien que nous ne soyons pas sous-régionalistes, ce bilan me paraît légitime. Depuis que je fais partie de ce gouvernement, 44 375 684 euros ont été consacrés au service Infrasports Wallonie dans le Hainaut. Nous avons fait des investissements majeurs, notamment à proximité d'Engchien. Nous avons prévu le financement de cinq centres Adeps à hauteur de 11 300 000 euros à Péronnes, 722 000 euros à Mons, 1 245 000 euros à Seneffe, 1 918 000 euros à Loverval, et 1 600 000 euros à FroidChapelle, soit un investissement total de 61 300 000 euros dans les infrastructures hainuyères. Jamais un tel montant n'avait été consacré à cette province ces dix dernières années. À cette somme s'ajoutent 466 000 euros de crédits de promotion, 635 000 euros de plan Football ainsi que 493 000 euros de subsides pour le matériel et l'équipement, soit un total de 1 594 000 euros. Nous investissons donc 63 millions dans le Hainaut. Les parlementaires mandataires locaux dans cette province ne se sont pas plaints du traitement que nous avons réservé à leurs communes.

M. Crucke, absent, m'avait transmis une interpellation relative aux abus sexuels. Je propose de lui répondre par écrit, avec l'autorisation de Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Il n'est pas normal de répondre aux questions et interpellations des parlementaires absents.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le ministre-président souhaite assurer la transparence des subventions facultatives de la Loterie nationale. Il veut instaurer, à terme, la systématisation de la transmission annuelle au parlement du rapport reprenant la liste des bénéficiaires. Un

groupe de travail peaufine la rédaction des textes. La complexité juridique a retardé la mise au point du dispositif mais l'équipe du ministre-président y travaille. Dorénavant, les opérateurs bénéficiant de ces subventions seront invités à fournir à la Cour des comptes différents documents à l'appui de leur dossier, comme une déclaration sur l'honneur que les subventions qui leur sont allouées sont bien utilisées aux fins prévues.

M. Demotte précise que les budgets de l'Entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication (Etnic) ont été augmentés de 1 400 000 euros pour répondre, à ses besoins informatiques et à ceux du ministère de la Fédération. Afin de combler le déficit restant, nous avons prévu d'utiliser le boni prévisionnel de 2010-2011 et les recettes affectées de 2010. Par ailleurs, un groupe de travail a été créé et chargé de proposer des idées pour le futur de l'Etnic et les moyens de financement des besoins informatiques. Cette réflexion explique la prolongation du contrat de gestion. Le nouveau contrat, une fois négocié, prendra en compte les conclusions du groupe de travail.

M. Demotte précise que l'ensemble de ces chantiers sera finalisé à la fin de cette année.

Mme de Coster nous a interrogés sur l'e-campus. M. Demotte précise que *l'Eurometropolitain e-campus* va collaborer avec d'autres institutions européennes, comme la nouvelle École des métiers de l'internet à Paris ou le campus de l'innovation de nos voisins à Lille. Les objectifs de l'asbl *e-campus* sont de favoriser l'enseignement, la formation continuée, la sensibilisation aux métiers des technologies de l'information et le soutien au développement économique et social du territoire. Une subvention de 470 000 euros a été prévue à l'ajustement en faveur de cette association. Une inscription budgétaire parallèle figure dans le budget wallon.

Mmes Bertieaux et de Coster sont intervenues sur les compétences de M. Nollet. Sur le sujet sensible de la remise en question de la décision du gouvernement bruxellois par le gouvernement flamand, rappelons la décision du 7 octobre 2010 du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui prévoyait un financement de 79 millions pour Bruxelles avec comme but la création de 5 600 places. Le ministre Nollet précise qu'elles ont été matérialisées en un temps record puisque les projets de l'enseignement subventionné étaient lancés le 3 mars. En outre, les efforts financiers ont été portés de 79 à près de 93 millions d'euros. Cette somme est considérable à l'échelle de notre budget.

Les projets de l'enseignement libre sont importants. Ils commenceront début 2012. Le processus d'ouverture des places est donc bien lancé. La Région bruxelloise, dans un souci de complémentarité, a décidé d'investir dans des places plus temporaires mais plus rapides à concrétiser. Vous avez entendu l'analyse personnelle que je partage sur la position curieuse du gouvernement flamand qui n'augure rien de bon pour l'avenir. Les Flamands avaient pourtant été associés au processus de délibération par Charles Picqué. La décision avait été prise à l'unanimité des ministres bruxellois, y compris les ministres flamands.

Le boom démographique est un défi essentiel pour notre pays et la francophonie. Vous avez rappelé l'effort pour le sport, je vous en remercie. En toute honnêteté, je précise que l'effort budgétaire est tout aussi considérable pour les bâtiments scolaires gérés par M. Nollet.

Vous avez également interrogé le ministre de la petite enfance, en prenant le relais de Mme Reuter. Le 31 décembre 2010, l'offre de places d'accueil subventionnées par l'ONE étaient de 27 468, augmentant ainsi de 4,39 pour cent depuis le début de la législature. Au budget initial 2011, plus de 6 millions d'euros avaient été affectés à la couverture du malus du Fonds Plan Cigogne II afin de permettre l'ouverture des 347 places programmées à Bruxelles. Cela peut paraître insuffisant, mais ces ouvertures sont adaptées à notre réalité budgétaire. L'ONE précise à M. Nollet qu'il y a une programmation de 1 800 places complémentaires. L'ONE tourne donc à plein régime pour accueillir nos chérubins.

Un transfert budgétaire de 400 000 euros du programme 2 au programme 1 de la DO 19 a été nécessaire pour respecter l'avenant n° 5 au contrat de gestion de l'ONE. M. Nollet précise que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles mandate l'ONE de façon précise afin « qu'il établisse un programme de soutien aux structures d'accueil et à la création de nouvelles structures par des subsides à l'équipement. »

Par la conclusion de cet avenant et de ce transfert, M. Nollet est loin d'abandonner son rôle politique sur l'affectation de ces 400 000 euros en question. L'avenant précise les missions dévolues à l'ONE comme le soutien à la création de maisons d'enfants, la retenue dans le cadre du projet de coaching de l'Office, le soutien à l'équipement et à l'installation, suite à la table ronde organisée avec des représentants du secteur ainsi que le soutien à des projets particuliers comme l'accueil d'enfants handicapés ou l'amélioration du milieu de vie.

Revenons, madame de Coster, sur la recherche scientifique. Vous nous interrogez sur l'état d'avancement de la stratégie BE 2020, par laquelle la Belgique s'était engagée auprès de la Commission européenne à faire passer l'argent alloué à la recherche-développement de 1,92 pour cent à 3 pour cent du RNB d'ici 2020. Selon les projections publiées en 2010 par le Bureau fédéral du plan, cet objectif est réalisable en Wallonie, moyennant la poursuite de l'effort d'accroissement réalisé durant les dix dernières années tant pour les dépenses publiques que privées. À cet effet, le gouvernement a récemment approuvé la stratégie intitulée « vers une politique intégrée de la recherche », qui contribuera d'une part à l'efficacité des moyens publics investis dans la recherche et d'autre part à un remboursement de l'investissement privé, ce qui participera à la concrétisation de l'objectif. Pour le reste, M. Nollet vous renvoie aux travaux de la commission.

Vous interrogez hier le ministre Marcourt sur le décret « support de cours ». Je peux vous confirmer qu'un montant d'un million d'euros est prévu. Il sera prélevé sur l'allocation de base 01.01.60. de la DO. 40 intitulée « provisions pour politiques nouvelles ».

En ce qui concerne les études de médecine et de dentisterie, les moyens budgétaires dégagés en 2011, foi de ministre du budget, seront bel et bien reconduits en 2012 !

Suite à ma demande, M. Marcourt, a commandé un inventaire des litiges en cours qui concernent son département. Un premier document lui a été transmis. Il a néanmoins demandé qu'il soit actualisé pour qu'aucun litige n'échappe plus à la sagacité du gouvernement.

Madame de Coster, vous avez demandé si les décrets sur le « minerval » et les « supports de cours » avaient un impact transversal. Ils touchent, rapporte M. Marcourt, tant les étudiants des universités via la DO 54 que ceux des hautes écoles via la DO 55 ou de l'enseignement artistique par la DO57. Dès lors, précise-t-il verbatim, l'affirmation qu'aucune politique nouvelle n'a été lancée, n'est fondée ni dans les faits ni dans les chiffres.

Le projet de *e-campus* est piloté par le ministre président puisqu'il s'agit d'un projet transversal.

Le décret sur « l'alternance » est financé, quant à lui, dans l'enveloppe fermée des hautes écoles.

La partie financement du décret sur le « paysage de l'enseignement supérieur », dont nous devons encore débattre, apportera évidemment des

adaptations au texte existant dans la mesure où il tiendra compte des avancées dues à ce nouveau cadre. M. Marcourt précise enfin qu'il faut tenir compte des équilibres existants. Rendez-vous à l'automne pour cette importante réforme.

Venons-en aux compétences de Mme Huytebroeck. Elles ont fait l'objet d'une intervention croisée de MM. Walry et Bayet, notamment sur l'Observatoire de l'enfance et de la jeunesse, et de l'aide à la jeunesse.

Il y a effectivement eu un oubli administratif qui, sans surprise, ne vous a pas échappé, monsieur Walry. Il porte sur une absence d'engagement budgétaire pour la réalisation d'une étude d'un montant de 74 000 euros. L'Observatoire a dû honorer les factures résultant de l'étude en puisant dans les crédits de 2011, qui s'en sont trouvés amputés d'autant. Vous avez évoqué la possibilité d'un amendement. Ce sera inutile car le budget prévu pour cette étude, programmée au dernier trimestre 2011, sera reporté au début de l'année 2012. Le problème sera ainsi résolu.

J'en viens aux compétences de Mme Simonet. Mme Bertieaux l'a interrogée sur le mécanisme dit « Robin des bois ». Je vous rassure, madame Bertieaux : un avant-projet de décret visant à rendre définitive la suppression du décret a été approuvé, ce jeudi 14 juillet, en première lecture par le gouvernement. Il a de plus reçu un avis favorable de l'inspection des Finances. En réalité, vous avez évoqué une mesure transitoire, qualifiée en termes techniques de cavalier budgétaire. Cette dernière nous permettra de régler tout à fait le problème pour la rentrée scolaire. Le décret « Robin des bois » est donc définitivement enterré.

Je réponds aux inquiétudes de M. Neven, un des rares intervenants à avoir réagi sur l'Enseignement, sur lequel il veille fidèlement depuis des années. Mme Simonet m'a demandé de lui répondre avec précision. L'accord sectoriel conclu pour les années 2011-2012 dans le domaine de la psychomotricité et de la puériculture prévoit la nomination de cent puéricultrices au cours des deux prochaines années, ce qui portera le nombre de statutaires de 200 à 300. Les cent postes ainsi dégagés sur deux ans, répartis en 64 postes ACS et APE de psychomotriciens, permettront d'assurer dès cette année les périodes de psychomotricité manquant dans la région de Bruxelles-Capitale et partiellement en Wallonie. L'année suivante, les 36 postes encore à pourvoir sur les cent prévus seront tous réservés aux écoles wallonnes afin que les élèves de chaque classe de maternelle bénéficient de deux heures de psychomotricité. Cette réforme très attendue trouve enfin sa concrétisation malgré les li-

mites budgétaires qui nous sont imposées.

L'enveloppe de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit reste stable mais il est vrai que la population scolaire a augmenté de 11 pour cent depuis 1998. Il s'agit effectivement d'un problème qui touche les enseignements fonctionnant avec une enveloppe fermée, comme l'enseignement de promotion sociale et les hautes écoles.

Mme Simonet précise qu'une modification du décret sur l'encadrement différencié est envisagée à partir de 2012 afin de renforcer le partenariat entre l'enseignement secondaire artistique et l'enseignement obligatoire. Cette nouvelle synergie a pour but de permettre aux écoles de faire appel à des professeurs dans les quatre domaines organisés par l'enseignement artistique à horaire réduit : la musique, les arts de la parole, la danse et les arts plastiques. Ainsi Mme Simonet entend-elle contribuer à faire de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit un acteur et un vecteur de l'éducation et de la pédagogie.

Enfin, vous l'interrogez sur la réorganisation du premier degré. L'organisation actuelle découle du décret de juin 2006, progressivement mis en application à partir de la rentrée 2007. Même si des ajustements s'avèrent nécessaires pour répondre aux souhaits ou aux difficultés de certains jeunes, le gouvernement n'a pas l'intention de les modifier en substance. Par contre, consciente de la nécessité d'envisager certains assouplissements ou ajustements, Mme Simonet a lancé un appel à projet auquel quarante écoles ont répondu, parmi lesquelles vingt ont été sélectionnées. Ces expériences seront soutenues par un comité d'accompagnement et associées à une recherche-action. L'équipe de recherche, composée de personnel pour l'équivalent d'un temps plein et demi, sera financée grâce à la réorientation de certains budgets de recherches. Mme Simonet précise que les recommandations de ces recherches permettront au gouvernement d'adapter le décret si nécessaire.

J'en viens à la reine de notre débat, Mme Laanan, objet de nombreuses interventions. Avec sa collaboration et sous son contrôle, je m'efforcerai de répondre au mieux aux différents intervenants.

Tout d'abord, en ce qui concerne la question posée par M. Jeholet et Mme Salvi sur les télévisions locales, les débats en commission ont fait l'objet de discussions approfondies et, ainsi que Mme Laanan vous l'a indiqué, le projet qu'elle a présenté sera discuté à la rentrée au sein du gouvernement. Les missions de services publics et les critères de financement seront insérés dans un arrêté de gouvernement. Ensuite, les conventions spécifiques déclineront les obligations de chacune

d'entre elles au regard des réalités de terrain. Le projet de deuxième canal proposé par six des douze télévisions locales, mieux connu sous le nom de Be local, suscite, précise notre collègue, une difficulté politique : la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas pour vocation de soutenir deux opérateurs de service public concurrents. En corollaire, ces projets impliquent une question budgétaire, à laquelle je suis sensible, et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas réinvesti massivement. Il est néanmoins question d'un montant de deux millions d'euros et rappelez-vous les marges étroites évoquées en début d'intervention... Cet investissement de deux millions dans le secteur des télévisions locales n'a pas été réalisé pour nuire à la RTBF, précise la ministre de l'audiovisuel. Par ailleurs, le projet Be local soulève de très nombreuses questions juridiques abordées en commission et qui reviendront inévitablement dans les différents cénacles de débats et de décisions.

M. Jeholet peut, par ailleurs, être rassuré car les financements alloués au Conseil supérieur de l'audiovisuel n'ont pas été indexés mais le Conseil dispose de réserves atteignant trois cent quarante mille euros.

Quant aux questions de Mme Meerhaeghe et de M. Jeholet sur la lecture publique, notre collègue de la Culture a reçu les avis du Conseil d'État et du Conseil des Bibliothèques publiques sur le projet d'arrêté d'application du décret du 30 avril 2009, relatif au développement des pratiques de lecture organisées par le Réseau public de la lecture et des bibliothèques. Je suis heureux de vous annoncer que cet arrêté a été approuvé ce matin !

La ministre de la Culture précise que les budgets 2011 prévoient les montants nécessaires aux premières reconnaissances, en application du décret du 30 avril 2009. Nous nous réjouissons de la mise en œuvre réelle de ce décret. Les premières demandes de reconnaissance devront être déposées à l'administration pour le 16 septembre.

Un groupe de travail comprenant des représentants de l'administration, six représentants des centres culturels et des représentants du cabinet de Mme Laanan rédige actuellement un avant-projet de décret qui devrait être soumis en première lecture début 2012. Après avis de la commission des centres culturels et du Conseil d'État et, le cas échéant, de l'Union des villes et communes de Wallonie et de Bruxelles, il pourra être adopté en seconde lecture à l'été 2012 afin d'être présenté et soumis à vos remarques à l'automne. L'objectif est que le décret entre en vigueur dès le 1er janvier 2013 pour une application complète et totale au 1er janvier 2014. D'ici là, les

contrats-programmes des centres culturels seront reconduits. Aucun changement de catégorie ne sera opéré. Le moratoire sur la reconnaissance des nouveaux centres restera d'application. C'est le corollaire budgétaire et la règle de la subrogation que j'évoquais tout à l'heure.

Les centres culturels seront confirmés en tant qu'espaces de créativité, d'innovation, d'expression artistique et culturelle. Ils doivent contribuer à créer les conditions du développement et de l'exercice des droits culturels des populations et à diminuer l'incidence des inégalités sociales sur l'exercice de ces droits. Un des enjeux de la réforme est de préciser l'identité, la place et les missions des centres culturels en prenant en compte leur environnement local dans une logique décloisonnée mais de concertation.

Le financement intégral du décret du 17 juillet 2003, relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, impliquerait à circonstance égale de dégager 2,8 millions d'euros. La ministre Laanan confirme qu'une telle augmentation reste un point d'attention permanent pour le gouvernement. Au-delà des indexations éventuelles, l'application du décret engendre chaque année d'importants coûts supplémentaires, notamment à cause des nouvelles reconnaissances, des passages de convention contrat-programme et des changements de catégorie en fin de contrat-programme. Ces reconnaissances et évolutions sont absolument nécessaires à la dynamique du secteur. Le Conseil de l'éducation permanente l'a confirmé en octobre 2010. Il précisait que le refinancement constituait la première priorité dans un contexte budgétaire difficile.

Les recommandations formulées par le parlement à la suite des États généraux des médias et de l'information feront bien entendu l'objet d'une analyse par la ministre de l'Audiovisuel en tenant compte des réalités budgétaires qui s'imposent à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La dernière mouture du projet de décret relatif au cinéma a été soumise fin juin au comité de concertation. À la demande des associations, une séance pédagogique de présentation s'est tenue à la mi-juillet afin de détailler toutes les modifications apportées après le passage en comité de concertation. Le texte devrait dès lors être présenté en dernière lecture au début de septembre avant d'être transmis au parlement.

Enfin, le bien-être des jeunes constitue une priorité. Elle figure dans la déclaration de politique communautaire qui prévoit notamment la réalisation du projet pilote des cellules de bien-être à l'école. Des moyens ont été prévus à cet effet. Ils

concernent tant la dynamique interne d'une cellule que les relations inter-cellules. La contribution du ministère de la Santé à ce projet s'élève à 191 000 euros pour les années 2011-2012, soit un tiers de l'investissement. L'autre partie est à la charge de l'Éducation. Mme Simonet intervient en effet pour un montant de 400 000 euros. Il appartiendra bien entendu aux cellules de définir les projets à mettre en place en fonction des besoins identifiés au sein de leurs populations scolaires respectives. Divers thèmes, comme la prévention du suicide et l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, pourraient ainsi y être abordés.

En conclusion, je voudrais insister sur les trois éléments qui traduisent la farouche détermination du gouvernement : le sens de la responsabilité, la solidarité et la modestie face à la tâche qui est la nôtre aujourd'hui ou à celle qui pourrait surgir si des négociations devaient avoir lieu.

Pour le reste, j'ai tenté, avec les ministres et leurs collaborateurs, de répondre avec précision, dans le délai imparti, aux nombreuses questions qui ont été posées. Il est vrai que si 136 millions de recettes ont pu être dégagés, 89 étaient mécaniques. Cet exercice ne portait donc que sur 1,6 million en termes de ventilation budgétaire.

M. le président. – Je vous remercie pour cet exercice de synthèse.

La parole est à Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – On a bien fait de ne pas vous laisser répondre à l'emporte-pièce hier, monsieur le ministre. Vous avez ainsi pu préparer quelque chose de bien pour aujourd'hui. Vous avez en effet répondu à toutes les questions posées et apporté les réponses que vos collègues ont bien voulu vous fournir.

Dans nos interventions, nous avons introduit le mot « responsabilité ». J'ai constaté que vous aviez organisé votre réponse autour de cette notion. Certes, cela me fait plaisir mais j'ose espérer entendre plus souvent ce terme à l'avenir et que nous serons un jour d'accord sur son sens. Vous avez donné quelques exemples de ce qu'était pour vous la responsabilité. Certains sont des indices d'une gestion responsable mais d'autres ne sont pas nécessairement ce que nous appelons « responsabilité ». Lorsque vous dites « nous avons renoncé à dépenser », c'est un euphémisme puisque vous augmentez par ailleurs d'autres dépenses. Je ne pense donc pas que vous alliez au bout d'un processus que l'on puisse qualifier de responsable. Puisque le mot est lancé, puisqu'il détermine désormais votre façon d'organiser vos réponses, nous sommes sur la bonne voie.

Vous avez également employé le mot « modeste ». On ne peut pas dire que ce terme vous caractérise. Je viens cependant de consulter les membres de mon groupe. Il nous paraît évident que si, au début de cette législature, vos propos faisaient preuve d'une certaine arrogance, assez déplaisante, vous êtes revenu à une approche beaucoup plus modeste des relations entre le parlement et le gouvernement ainsi que des difficultés que vous souhaitez nous faire partager.

Nous sommes à la veille de la fête nationale mais aussi d'une hypothétique évolution institutionnelle de notre pays. Si cette évolution s'avère, elle provoquera des changements pour notre entité, qui se traduiront fort probablement par de nouveaux efforts. Ce ne sera pas nécessairement facile, ce sera douloureux pour certains secteurs. Nous attendons la suite des événements pour évaluer ce qu'il en sera exactement.

Monsieur le ministre, il fallait aussi que je vous prenne en défaut. Je devais également traquer la mauvaise foi dans vos propos. Je ne pouvais pas me contenter de dire que vous étiez subitement devenu modeste, responsable et sans aucune mauvaise foi. Vous avez cru illustratif d'accabler le gouvernement de M. Hasquin. Je rappelle que c'est à cette époque que le refinancement a été négocié durant des années extrêmement difficiles. Ce sont les gouvernements suivants, auxquels le MR n'a plus participé, qui ont profité des avantages de ce refinancement. Cette attaque n'était pas véritablement utile à votre démonstration. Mais puisque cela vous a fait plaisir !

En conclusion, si cet ajustement ne laissera pas de trace importante dans l'histoire de notre Communauté ni dans l'évolution de ses finances, cet exercice a permis d'envisager les choses du point de vue de la responsabilité. Si nous y parvenons, ce sera un grand pas en avant.

M le président. – La parole est à M. Walry.

M. Léon Walry (PS). – L'être humain est un ensemble de paradoxes. Ainsi, il arrive que certains pensent une chose et son contraire, dénoncent le manque d'ambition de certaines politiques en prêchant en même temps l'austérité et la retenue budgétaire. En fait, c'était pour cette raison que nous ne vous applaudissions pas, madame Bertieaux, car finalement votre intervention consistait bien en cela.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – M. Walry n'a rien compris, il faudra que je recommence !

M. Léon Walry (PS). – Quand vous parlez, je ne comprends généralement rien, je vous l'accorde volontiers !

Il s'agit d'un mini-ajustement et la réponse du ministre était vraiment complète et fouillée. J'insiste, autant que lui, sur la qualité humaine de cet ajustement. Au fur et à mesure des exposés et de la bouche de bon nombre de parlementaires, nous avons entendu combien cet ajustement, de prime abord technique, était aussi un exercice de gestion délicat mais réussi. J'ai même entendu M. Dodrion, que je cite volontiers, louer le ministre des Sports pour certaines de ses actions et Mme de Coster se montrer satisfaite des mesures et des actions du ministre Marcourt.

Bref, nous devons soutenir cet exercice d'ajustement budgétaire et nous sommes conscients que la solidarité gouvernementale fait aussi sa force. Parce que se positionner du côté de nos citoyens, ce n'est pas un discours vain, c'est de l'action !

M. le président. – La parole est à M. Cheron.

M. Marcel Cheron (ECOLO). – On nous invite à répliquer, mais ce terme est ici inapproprié. Nous avons attentivement et longuement écouté le ministre pour une réponse complète. Nous pouvons ne pas l'aimer mais elle était complète ; de plus, en ce qui concerne notre groupe, nous l'avons appréciée !

En l'occurrence, la question budgétaire a connu un paradoxe extraordinaire : l'enjeu portait sur 1,6 million d'euros, c'est-à-dire historiquement le chiffre le plus bas que nous ayons jamais rencontré dans une discussion budgétaire. Par contre, nous sommes tous conscients de la responsabilité qui sera la nôtre dans un avenir qui risque d'être difficile, quelle que soit notre position et sur quelque banc que nous siégeons. Nous sommes plus que jamais confrontés à un passé qui a du mal à mourir et, pour reprendre une phrase célèbre d'un philosophe italien marxiste que je ne citerai pas – cela ferait du mal à M. Crucke –, « Le passé a du mal à mourir, mais l'avenir a du mal à naître aussi. »

Ce dont nous sommes certains, c'est que pour les entités fédérées dont nous faisons partie et que nous représentons ici où nous gérons des compétences essentielles et qui touchent à l'humain, la situation budgétaire, que nous redoutons, est au cœur des débats.

J'ai beaucoup apprécié la chronologie des politiques menées sous le gouvernement « arc-en-ciel », qui étaient fortement dopées par le cdH. Je serais curieux de voir ce que les accords de la Saint-Boniface ont représenté dans l'accroissement des dépenses.

La vie du gouvernement « arc-en-ciel » a été rythmé par le refinancement de l'enseigne-

ment et en particulier par l'application des accords de la Saint-Boniface. La situation actuelle en découle. Mais il ne faut pas oublier qu'alors que notre Communauté était refinancée, l'autre grande Communauté l'était aussi, et plus encore puisque les francophones avaient dû concéder une clé qui évoluait de plus en plus vers la clé « IPP », au détriment de la clé « élèves ». Cela résume ce que nous avons vécu. À l'avenir, nos politiques resteront guidées par tous ces éléments, qui ont d'ailleurs accompagné nos échanges sur le budget de ces deux jours. La discussion générale sur les politiques, qu'on les approuve ou non, démontre qu'un contrôle est exercé sur le budget.

On ne se trouve ni en dehors de la trajectoire ni en dehors du désendettement. On peut nous faire beaucoup de procès, notamment sur les dépenses, mais je me félicite qu'une opposition soit présente et active pour nous tenir éveillés. Même si les débats sont parfois tendus avec l'opposition, je la salue. J'espère qu'elle sera encore plus constructive dans le futur. Mais quoi qu'il arrive, si les membres de l'opposition se retrouvent demain dans la majorité, ils auront à affronter les mêmes problèmes.

Le contexte qui nous attend nous crée une obligation de résultat pour nos politiques et la gestion extrêmement rigoureuse des finances publiques.

(M. Jean-Charles Luperto, président, reprend la présidence du parlement)

M. le président. – La parole est à M. Elsen.

M. Marc Elsen (cdH). – Après toutes ces réflexions intelligentes, j'apprécie particulièrement le privilège de prendre la parole en dernier lieu.

Responsabilité, solidarité : nous n'avons rien à ajouter aux propos brillants du ministre.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale conjointe.

5 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011

5.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme

base de discussion les textes tels qu'adoptés par la commission.

Nous devons d'abord nous prononcer sur les tableaux budgétaires.

Personne ne demandant la parole, ils sont adoptés.

Nous devons à présent nous prononcer sur l'article unique du projet de décret.

Personne ne demandant la parole, l'article unique du projet de décret est adopté. *(Les tableaux et l'article unique figurent en annexe du présent compte rendu.)*

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

6 Projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011

6.1 Examen et vote des articles

M. le président. – Nous passons à l'examen des articles. Je vous propose de prendre comme base de discussion les textes tels qu'adoptés par la commission.

Nous devons d'abord nous prononcer sur les tableaux budgétaires.

Personne ne demandant la parole, ils sont adoptés.

Nous devons à présent nous prononcer sur les articles du projet de décret.

Personne ne demandant la parole, ils sont adoptés. *(Les tableaux et les articles figurent en annexe du présent compte rendu.)*

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de décret.

7 Questions orales (Article 78 du règlement)

7.1 Question de M. Yves Reinkin à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « L'éducation au développement durable et la gestion des cantines scolaires ne peuvent-elles faire bon ménage ? »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Le point 9.5 de la déclaration de politique communautaire, inti-

tulé « Rendre l'école et ses acteurs moteurs de développement durable » clôture, en quelque sorte, l'ensemble du projet éducatif que nous souhaitons mettre en œuvre en Communauté française.

Depuis quelques mois, nous progressons puisqu'en avril dernier s'achevaient les assises de l'ErEDD (éducation relative à l'environnement et au développement durable) lancées à votre initiative, madame la ministre, et à celle des ministres régionaux de l'environnement. Vous vous y étiez engagée, avec vos collègues, à accompagner la gestion environnementale et de développement durable dans les écoles.

La ratification de l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région bruxelloise relatif à l'éducation à l'environnement et au développement durable est un autre élément important. Ce texte devrait nous être soumis avant la fin de l'année.

Face à ces engagements ambitieux, votre circulaire 3581 du 23 mai dernier, adressée aux directeurs d'école et aux administrateurs d'internat, nous a quelque peu perturbés, voire frustrés. Mais peut-être l'avons-nous mal comprise.

Son objectif annoncé est d'uniformiser la gestion des cantines scolaires et d'en maîtriser les coûts. « Uniformiser et maîtriser les coûts », ces termes sont fréquemment utilisés dans la gestion des cantines et dans la manière de concevoir l'alimentation dans les collectivités, et cela depuis longtemps... Mais nous avons évolué. Alors, faut-il tenir un tel discours lorsque l'on connaît les enjeux dont je viens de parler ? Selon vous, ces critères permettront-ils de relever les défis de l'alimentation en général et celle de nos enfants en particulier ?

Dans beaucoup d'écoles – pas toutes, car certaines fournissent de gros efforts – l'alimentation reste insatisfaisante d'un point de vue diététique. En outre, certaines occultent totalement les liens qui existent entre cuisine et environnement – proche et lointain. Car la cuisine n'implique pas seulement l'agriculture de proximité, elle soulève également la question des relations Nord-Sud.

Votre circulaire mentionne bien le site important « manger bouger.be » où l'on découvre de nombreux documents et idées intéressantes sur la santé. La rubrique destinée aux professionnels reprend un appel à projets sur la promotion de l'eau de distribution, mais il date de 2008. C'est évidemment mieux que de promouvoir les fontaines mais on peut mieux faire !

Le site reprend aussi l'état des lieux des pra-

tiques culinaires et restaurants scolaires datant de 2006 et épingle quelques constats peu réjouissants comme le manque d'accès à l'eau dans un grand nombre d'établissements ou la rareté des cantines proposant par exemple des fruits en guise de dessert ou de collation.

On y rappelle en outre que, sous une précédente législature, un cahier technique à usage des cantines scolaires avait été publié à l'instigation du ministère de la santé de notre Communauté. Il proposait une série de recommandations pour améliorer l'équilibre nutritionnel et la qualité hygiénique des repas préparés, servis et consommés à l'école. Malgré l'intérêt évident de ces initiatives, la dernière actualisation du cahier des charges était prévue pour la rentrée 2006-2007 !

Je n'ai malheureusement rien trouvé de précis sur la prise en compte par nos cantines d'un objectif de promotion pratique et pédagogique d'une « alimentation durable » reliant l'alimentation à la santé, à l'environnement, aux filières agricoles locales, aux relations Nord-Sud, à l'éducation au développement durable.

Pourquoi la circulaire 3581 a-t-elle été écrite sans tenir compte de ces enjeux alors même que nous sortons des Assises de l'Ere-EDD où nous avons pris des engagements et que nous nous apprêtons à signer un accord de coopération avec les régions en ce domaine ?

Pourquoi ne pas rappeler à tous les acteurs concernés l'importance d'une politique alimentaire durable intégrant les différentes facettes de la qualité, à commencer par la revalorisation de l'aliment qui ne peut être évalué uniquement sur la base de seul prix d'achat, c'est-à-dire le fameux coût que mentionne la circulaire ?

Pourquoi ne pas avoir saisi l'opportunité de rappeler l'existence d'outils et de synergies utiles pour créer des projets pédagogiques basés sur l'alimentation, capables d'améliorer la qualité des repas servis dans nos écoles ?

Comment justifiez-vous ce décalage entre une circulaire et tous les projets que nous adoptons et les résolutions que nous prenons ? Pourquoi ne pas avoir clairement intégré la politique de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de cantine et le PNNS (le plan national de nutrition santé) auquel la même Fédération est associée ? Pourquoi encore ne pas avoir articulé de façon plus volontariste, les commandes des établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec les programmes européens de distribution de fruits et légumes appliqués dans les régions ?

Madame la ministre, je ne doute pas un seul

instant de votre intérêt pour l'éducation au développement durable dans nos écoles, particulièrement en matière d'alimentation. Je m'interroge seulement sur le décalage entre une circulaire et toutes les actions de notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Votre question porte sur l'organisation des cantines dans les écoles et leur impact sur l'éducation à l'environnement et le développement durable. Vous me demandez de faire le lien entre la circulaire régissant leur organisation pratique et les Assises de l'éducation à l'environnement et au développement.

Quelques précisions pour commencer. La circulaire du 23 mai porte sur l'organisation pratique de la gestion des cantines scolaires des établissements du seul réseau d'enseignement organisé par la Communauté française. Le texte se limite aux aspects techniques tels que le suivi administratif des bons de commande, de la gestion du stock, etc. Ces considérations sont importantes, ne fût-ce que pour la qualité de l'alimentation et le respect des règles imposées par l'Afsca.

Les Assises, quant à elles, ont été l'amorce d'un processus de réflexion qui mise sur le long terme. J'en ai déjà longuement parlé, notamment dans ma réponse à votre question du 10 mai dernier. Les engagements pris fin avril par l'ensemble des acteurs concernés donnent du souffle pour un changement de culture dans le système scolaire. Il s'agit de faire de l'ErEDD un réel projet d'établissement et d'instaurer une culture de l'ErEDD à l'école. Si, comme vous l'avez rappelé, les Assises se sont clôturées avec succès. Cela ne marque pas pour autant la fin du processus, bien au contraire.

Les Assises ne se sont pas arrêtées spécifiquement sur les cantines scolaires, même si les enseignants des groupes thématiques se sont interrogés sur la cohérence entre les discours d'intention et les réalités en prenant les cantines pour exemple. L'organisation des cantines fait l'objet de groupes de travail spécifiques menés, en parallèle aux Assises, par les Régions bruxelloise et wallonne.

La Région bruxelloise travaille beaucoup sur cette question. Cela fait partie du programme d'action visant à encourager la demande pour une alimentation durable, déposée le 7 avril dernier au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Plusieurs tables rondes et projets sont menés avec les écoles. Celles qui y participent sont toutes volontaires. Je citerai un exemple : les « Cantines durables » sont accompagnées par un facilitateur qui aide les écoles à dresser un état de lieux, élaborer

un programme d'action, mettre en œuvre ce programme et évaluer les changements. Le personnel impliqué dans la gestion des cantines est invité à suivre des formations théoriques et pratiques.

La Région de Bruxelles-Capitale a également pris contact avec la Ville et les communes. Elle travaille sur leurs cahiers de charges pour les aider lors de la conclusion des marchés publics qu'elles passent avec des cuisines collectives.

La Région wallonne n'est pas en reste. Bioforum fournit un travail dans ce sens à l'attention des écoles. Le magazine *Symbioses*, rédigé par le réseau IDée et diffusé largement dans les écoles, a consacré un numéro entier à l'alimentation ; il reprend des réflexions sur des expériences concrètes et particulièrement intéressantes.

La Communauté française informe de la parution des magazines *Symbioses* et des initiatives ErEDD menées par les Régions, via son site www.enseignement.be/ere et la lettre d'information du service du pilotage. Par ailleurs, les plans « Manger bouger » et « Attitudes saines » accordent une attention spécifique aux projets de cantine durable.

À l'avenir, les projets relatifs à l'ErEDD feront l'objet d'un suivi particulier par mon administration. À partir des engagements pris lors des Assises, j'ai convenu avec mes services que la DGEO accueillerait à partir de septembre 2011 un nouveau chargé de mission en éducation à la citoyenneté, dont fait partie l'ErEDD. Une des missions de cet agent portera sur une meilleure articulation entre les services de la Communauté française offerts aux chefs d'établissement. Cette mesure visera à aider ces dernières dans leur travail, à commencer par les missions éducatives et de gestion des écoles.

Monsieur le député, votre question me permet de rappeler les enjeux et les défis de l'ErEDD, ainsi que d'autres défis fondamentaux pour l'avenir de notre société, comme l'éducation critique aux médias, l'éducation aux droits de l'enfant ou le dialogue interculturel. Tous ces défis sont à relever avec les acteurs et avec mon administration. La construction de nouveaux dispositifs innovants constitue la meilleure garantie pour une évolution durable des cultures d'école et du professionnalisme de nos enseignants. Cette nouvelle démarche est le fil rouge des Assises qui doit mener à une véritable révolution. Ce processus a conduit, fin avril, à des engagements forts, c'est un bon point de départ.

Nous continuerons à construire cette nouvelle culture ensemble, notamment grâce à l'accord de

coopération tripartite dont l'arrêté d'approbation est à l'étude au Conseil d'État, ce qui n'a pas empêché le comité de pilotage de se réunir informellement le lundi 4 juillet.

M. Yves Reinkin (ECOLO). – La ministre a employé les mots justes. Nous vivons un changement de culture. Faire entrer l'éducation au développement durable dans les écoles permet de changer notre regard sur nos actes. L'alimentation est un sujet important de la vie de l'école, la réflexion sur l'alimentation permet de mener un travail d'éducation à la santé, à l'environnement, à la citoyenneté et aux relations Nord-Sud.

Cependant la circulaire donne l'impression de prêcher le changement de culture sans changer, elle-même, véritablement de culture. En effet, on peut lire dans la circulaire que les menus « doivent être élaborés en fonction du prix de revient des repas et de l'aspect diététique ». Ce n'est pas une réponse claire. Je ne peux que vous encourager à inciter vos collaborateurs à faire également entrer ce changement de culture dans la rédaction des circulaires !

7.2 Question de Mme Anne Barzin à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'enseignement obligatoire, intitulée « Les troubles de l'apprentissage : mise à disposition d'outils pédagogiques pour le CEB »

Mme Anne Barzin (MR). – La circulaire n°3014 du 9 février 2010 relative à l'octroi du certificat d'études de base offre la possibilité aux enfants présentant des troubles de l'apprentissage de bénéficier, lors de cette évaluation, d'aménagement et d'outils pédagogiques mis en place pendant l'année scolaire.

Selon le point 5 de la circulaire, les directions d'école doivent signaler à l'inspecteur le nom des enfants concernés, les modalités particulières mises en œuvre à l'école pendant l'année et celles à prendre pour le CEB. Cet inspecteur doit alors valider les propositions d'adaptation faites par la direction de l'établissement scolaire.

Ces modalités (lecture orale des consignes et des questions, utilisation de signets, etc.) ne diminuent nullement le niveau de l'épreuve mais permettent à l'enfant de conserver certains repères lui évitant tout stress inutile.

Pour l'année scolaire 2009-2010, 200 élèves avaient introduit une telle demande d'adaptation des modalités de passation de l'épreuve alors que 511 enfants avaient pu bénéficier au cours de cette même année d'un accompagnement adapté.

Madame la ministre, pouvez-vous nous informer sur le nombre d'élèves ayant bénéficié de cette mesure pour les épreuves du CEB de cette année ? Des demandes d'adaptations ont-elles été refusées ? Si oui, pour quelles raisons ? Des difficultés spécifiques ont-elles été rencontrées ? Au vu de ces chiffres, estimez-vous que cette mesure est suffisamment connue des parents et du corps enseignant ?

Par ailleurs, en réponse à une de mes questions écrites, vous déclariez que vous alliez diffuser une plaquette des bonnes pratiques au personnel éducatif et aux professionnels de l'enfance. Cette plaquette a-t-elle été éditée et communiquée ?

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – Madame, vous m'interrogez sur la circulaire de juin 2010 définissant les modalités de passation de l'épreuve externe commune. Cependant elle a été abrogée et remplacée par celle relative aux modalités pour l'année 2011.

La circulaire n°3424 du 20 janvier 2011 prévoit d'autres procédés pour gérer les demandes de passation particulières. Ces demandes sont introduites par les établissements scolaires concernés mais ne sont plus adressées à l'inspection du secteur, elles sont directement transmises au service général de pilotage du système éducatif.

La règle générale est qu'un enfant qui présente un trouble de l'apprentissage attesté par un spécialiste compétent – CPMS, logopède, ORL, neurologue, neuropsychiatre, psychiatre, neuropédiatre ou pédiatre – et qui dispose de modalités particulières d'apprentissage durant sa scolarité puisse disposer de modalités particulières pour la passation du CEB en adéquation avec celles utilisées lors de sa scolarité.

Lorsque ces conditions sont remplies, un groupe de travail, constitué de l'inspection et de membres du service général de pilotage, analyse les demandes et marque son accord en tout ou en partie. Seules quelques demandes sont refusées. Globalement, le groupe de travail accepte les demandes qui ne dénaturent pas la difficulté de l'épreuve. Ainsi, sont automatiquement acceptées les demandes de temps supplémentaire, d'utilisation de matériel non prévu – fluo, lunettes, mémo de points à vérifier, etc. Dans ce cas, les écoles ne doivent plus passer par l'administration, ce qui accélère le processus.

Par contre, les demandes faisant intervenir un adulte pour oraliser des consignes, pour vérifier leur compréhension ou pour mettre des éléments importants en évidence sont automatiquement re-

fusées.

Les demandes portant sur des adaptations du format des épreuves sont toujours acceptées, qu'il s'agisse d'un agrandissement au format A3, d'une version uniquement en recto, de l'utilisation de caractères plus grands, de l'emploi d'une « télé-loupe » ou encore d'une transcription en Braille. Pour les enfants sourds et malentendants, l'école peut, sans passer par l'administration, soit recourir à un traducteur pour les parties du savoir-écouter, soit fournir le texte du savoir-écouter – qui est alors transformé en savoir-lire –, soit annuler cette partie.

La plupart des difficultés auxquelles le service général du pilotage a été confronté avaient trait à l'adaptation du format des épreuves. Il a pris tout en charge, à l'exception de la transcription en Braille, qui a été réalisée par l'Œuvre nationale des aveugles. Les difficultés sont souvent dues au caractère trop vague de la demande adressée par le chef d'établissement. Cet aspect fera l'objet d'un *debriefing* entre le service général du pilotage et l'inspection dans le courant du mois d'août.

L'organisation des épreuves et la vérification de leur contenu représentent une charge de travail importante. Il faut décortiquer les demandes, les clarifier, être juste, être cohérent dans les décisions. Il faut renvoyer un courrier personnalisé à chaque école, avec copie à l'inspecteur, rester en contact avec les logopèdes, qui poussent parfois à l'acceptation de certaines adaptations, et gérer une multitude de formats d'épreuve.

Je voudrais vraiment remercier le service général du pilotage pour la qualité du travail accompli afin que chaque élève puisse passer ces épreuves dans les meilleures conditions possibles en fonction de ses besoins particuliers. Cette année, le service général du pilotage a reçu 715 demandes, soit plus du double de l'année dernière. Cette augmentation des demandes prouve que les parents sont de mieux en mieux informés.

Je terminerai en précisant que la plaquette intitulée *Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissage* a été imprimée à plus de cinquante mille exemplaires. Elle a été envoyée à toutes les écoles de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ordinaire, aux CPMS, aux inspecteurs, aux conseillers pédagogiques et à toutes les sections pédagogiques des hautes écoles. En outre, elle est téléchargeable sur le site « www.enseignement.be ».

Les chefs d'établissement et les directeurs de CPMS ont depuis lors passé commande du nombre d'exemplaires nécessaires pour leurs

équipes.

À ce jour, 1 152 implantations d'écoles fondamentales ont commandé 17 059 exemplaires de la brochure ; 186 implantations d'écoles secondaires ont en commandé 8 896 exemplaires et cent CPMS ont en commandé 1 423 exemplaires. Je crois donc pouvoir dire que cette brochure est un outil important et apprécié.

Mme Anne Barzin (MR). – J'ai relevé votre intention d'organiser une séance de bilan consacrée aux épreuves de cette année. Cette initiative représente une charge de travail importante mais paraît nécessaire pour les enfants concernés. L'augmentation du nombre de demandes montre que les outils sont mieux connus. Je pense aussi que le guide devrait être diffusé par des réseaux non scolaires comme celui des pédiatres.

7.3 Question de M. Daniel Senesael à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, intitulée « Le cirque à l'école comme outil d'intégration sociale »

M. Daniel Senesael (PS). – Plusieurs initiatives récentes ont mis en lumière le rôle social du cirque pour les élèves, quels que soient l'environnement, le contexte ou le milieu dans lequel ces projets prennent corps.

Cet outil permet de mettre en valeur la créativité, l'inventivité et la qualité du lien entre les différents participants. Je connais ce sujet puisque je mène un tel projet dans les écoles de ma commune. L'initiative rencontre un succès manifeste auprès des élèves, des enseignants et des parents. On ne peut pas ignorer les finalités pédagogiques de ces animations. Avec le cirque, il est possible de toucher un public souvent exclu et d'éveiller des potentiels développés à l'école. Il s'agit, selon les exercices, de maîtriser son corps, sa capacité d'expression ou son aptitude à être parmi les autres. Cet outil peut même être utilisé dans les relations entre les écoles et les familles. Les potentialités sont nombreuses.

Quelles sont les synergies entre les établissements scolaires et les écoles de cirque ? Je sais que le gouvernement a fait un effort particulier pour soutenir ces initiatives d'une manière générale. Quel est le bilan au niveau scolaire ?

A-t-on une idée du nombre de projets développés en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Y a-t-il un accompagnement ou un suivi de l'administration ou de l'inspection ? Quel bilan pédagogique peut-il en être tiré à l'heure actuelle ? Un dévelop-

pement est-il envisageable sur ces bases ? Des aides pourraient-elles être consacrées à la poursuite de projets comme celui que j'organise dans ma commune ?

Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale. – J'apprécie votre intérêt pour un sujet passionnant et peu habituel en ces murs.

Le subventionnement des écoles de cirque, généralement organisées en asbl, relève de la compétence de mes collègues. L'École supérieure des arts du cirque à Auderghem est subventionnée par mon collègue Jean-Claude Marcourt. Certaines écoles du cirque sont reconnues comme centres d'expression et de créativité et bénéficient à ce titre de subventions de mon autre collègue Fadila Laanan. Par contre, le domaine des arts du cirque n'étant actuellement pas reconnu dans le cadre de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, l'école du cirque de Bruxelles, ayant le même pouvoir organisateur que l'Institut de rythmique Jaques-Dalcroze de Belgique, reconnu et subventionné dans ce secteur, ne bénéficie pas de subvention émanant de mon ministère.

Dans l'enseignement obligatoire, le subventionnement de certaines activités culturelles relève, comme vous le savez, du décret « Culture-Enseignement » qui soutient des collaborations ponctuelles ou durables entre une école de l'enseignement obligatoire et un opérateur culturel. Ces collaborations s'inscrivent majoritairement dans les arts de la parole, la musique, les arts plastiques, la danse et les arts numériques et audiovisuels.

En séance du 7 juillet 2011, le gouvernement a approuvé la sélection de 94 projets de « collaboration durable » pour l'année scolaire 2011-2012. Un de ces projets a trait aux arts du cirque et concerne l'école n° 10 de Bruxelles-Schaerbeek et l'opérateur « les Halles de Schaerbeek » en partenariat avec l'asbl « Atelier du trapèze ».

Il y a beaucoup d'autres initiatives. Je suis ravie d'apprendre que vous êtes à l'origine de l'une d'elles, comme les spectacles proposés par l'asbl « Pierre de lune » tant dans le fondamental que dans le secondaire. Il existe également des partenariats ponctuels ou récurrents entre une école du cirque et un établissement scolaire. Ce dernier peut notamment consacrer ses moyens d'encadrement différencié pour organiser des activités pédagogiques.

Comme d'autres, ces initiatives relèvent davantage des prérogatives d'un établissement scolaire ou d'un pouvoir organisateur. Elles sont variées et les sollicitations sont larges. Dès lors, il

n'est pas toujours aisé pour l'équipe pédagogique de choisir en connaissance de cause et d'articuler ces activités à la dynamique générale de la classe ou de l'école.

Je ne peux vous livrer les éléments statistiques de ces projets mais je souhaite optimiser les démarches de ce type et favoriser leur articulation dans une vision globale d'enseignement.

Les initiatives gagneront à conjuguer plusieurs paramètres tels que les qualités intrinsèques de la démarche et du promoteur sous l'angle du contenu, des objectifs, de la pédagogie et de la méthodologie mais aussi les qualités extrinsèques dans le rapport avec d'autres apprentissages scolaires, les référentiels de compétence, le projet pédagogique de l'établissement et l'implication des acteurs de terrain. Cela ne concerne pas seulement les arts du cirque mais l'ensemble des disciplines artistiques, voire d'autres matières.

M. Daniel Senesael (PS). – Je vous remercie pour votre réponse et votre intérêt manifeste pour ce sujet. Je vous inviterai volontiers à la fin d'octobre à venir à Estaimpuis. En effet, pour la troisième année consécutive, plutôt qu'une classe de mer, verte ou de forêt, nous organisons avec une école de cirque française, en collaboration avec l'inspection, une semaine de cirque pour les troisièmes primaires de l'ensemble de la commune. Ce projet permet une vie sociale épanouie.

M. le président. – Je vous propose de suspendre la séance durant trente minutes.

La séance est suspendue.

– *La séance est suspendue de 16 h 30 à 17 h.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est reprise.

8 Projet de décret contenant l'ajustement du budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011

8.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

62 membres ont répondu oui.

20 membres se sont abstenus.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

MM. Bayet Hugues, Bolland Marc, Bouchat André, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mme Cremasco Veronica, MM. Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mme de Grootte Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdeken Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Morel Jacques, Mottard Maurice, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mme Pécriaux Sophie, MM. Pirlot Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Targnion Muriel, M. Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Se sont abstenus :

Mmes Barzin Anne, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Borsus Willy, Brotchi Jacques, Mme Cornet Véronique, M. Crucke Jean-Luc, Mme de Coster-Bauchau Sybille, MM. Dodrimont Philippe, Gosuin Didier, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, MM. Tiberghien Luc, Wahl Jean-Paul.

Vote n° 1.

M. Luc Tiberghien (ECOLO). – Je me suis trompé. Je me suis abstenu alors que j’aurais souhaité émettre un vote positif.

M. le président. – Nous en prenons acte.

9 Projet de décret contenant l’ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l’année budgétaire 2011

9.1 Vote nominatif sur l’ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l’ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

63 membres ont répondu oui.

19 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

MM. Bayet Hugues, Bolland Marc, Bouchat André, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mme Cremasco Veronica, MM. Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mme de Grootte Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdeken Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Morel Jacques, Mottard Maurice, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mme Pécriaux Sophie, MM. Pirlot Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Targnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Ont répondu non :

Mmes Barzin Anne, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Borsus Willy, Brotchi Jacques, Mme Cornet Véronique, M. Crucke Jean-Luc, Mme de Coster-Bauchau Sybille, MM. Dodrimont Philippe, Gosuin Didier, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge,

Mouyard Gilles, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, M. Wahl Jean-Paul.

Vote n° 2.

10 Projet de décret portant assentiment au Protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale, sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, signé à Utrecht le 16 novembre 2009

10.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

82 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

Mme Barzin Anne, M. Bayet Hugues, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Bolland Marc, Borsus Willy, Bouchat André, Brotchi Jacques, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mmes Cornet Véronique, Cremasco Veronica, MM. Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdeken Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, M. Gosuin Didier, Mmes Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Morel Jacques, Mottard Maurice, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Pécriaux Sophie, Persoons Caroline, MM. Pirlet Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Ta-

chenion Pierre, Mme Targnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Wahl Jean-Paul, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Vote n° 3.

11 Projet de décret portant assentiment à la convention OIT n° 128 concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, adoptée à Genève le 29 juin 1967

11.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous devons nous prononcer sur l'ensemble du projet de décret.

Puis-je considérer que le vote émis précédemment vaut également pour ce projet de décret? (*Assentiment*)

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

12 Projet de décret portant assentiment à la convention OIT n° 130 concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, adoptée à Genève le 25 juin 1969

12.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous devons nous prononcer sur l'ensemble du projet de décret.

Puis-je considérer que le vote émis précédemment vaut également pour ce projet de décret? (*Assentiment*)

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

13 Projet de décret modifiant les décrets du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés et du 23 mai 2008 visant la reconnaissance et le subventionnement du Comité olympique et interfédéral belge

13.1 Votes réservés

M. le président. – Nous passons au vote sur les articles et amendements réservés du projet de décret. Nous devons d'abord nous prononcer sur l'amendement n° 1 de M. Dodrimont et consorts à l'article 3.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

63 membres ont répondu non.

19 membres ont répondu oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté. L'article 3 est adopté.

Ont répondu non :

MM. Bayet Hugues, Bolland Marc, Bouchat André, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mme Cremasco Veronica, MM. Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdekenens Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Morel Jacques, Mottard Maurice, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mme Pécriaux Sophie, MM. Pirlot Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Targnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Ont répondu oui :

Mmes Barzin Anne, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Borsus Willy, Brotchi Jacques, Mme Cornet Véronique, M. Crucke Jean-Luc, Mme de Coster-Bauchau Sybille, MM. Dodrimont Philippe, Gosuin Didier, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, M. Wahl Jean-Paul.

Vote n° 4.

M. le président. – Nous passons au vote sur l'amendement n° 2 de M. Dodrimont et consorts à l'article 4.

Puis-je considérer que le vote émis précédemment vaut également pour cet amendement ? (*Assentiment*)

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté. L'article 4 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 3 de M. Dodrimont et consorts à l'article 6.

Puis-je considérer que le vote émis précédemment vaut également pour cet amendement ? (*Assentiment*)

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté. L'article 6 est adopté.

13.2 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

63 membres ont répondu oui.

19 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

MM. Bayet Hugues, Bolland Marc, Bouchat André, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mme Cremasco Veronica, MM. Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mme de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdekenens Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Mmes Kapompolé Joëlle,

Khatabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Morel Jacques, Mottard Maurice, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mme Pécriaux Sophie, MM. Pirlot Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Tarnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Ont répondu non :

Mmes Barzin Anne, Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Borsus Willy, Brotchi Jacques, Mme Cornet Véronique, M. Crucke Jean-Luc, Mme de Coster-Bauchau Sybille, MM. Dodrimont Philippe, Gosuin Didier, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Kubla Serge, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Mmes Pary-Mille Florine, Persoons Caroline, M. Wahl Jean-Paul.

Vote n° 5.

14 Projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire

14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet de décret.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

82 membres ont répondu oui.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement de la Communauté française.

Ont répondu oui :

Mme Barzin Anne, M. Bayet Hugues, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Bolland Marc, Borsus Willy, Bouchat André, Brotchi Jacques, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mmes Cornet Véronique, Cremasco Veronica, MM. Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo,

Diallo Bea, Dodrimont Philippe, du Bus de Warfaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdekens Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, M. Gosuin Didier, Mmes Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Mmes Kapompolé Joëlle, Khatabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Morel Jacques, Mottard Maurice, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Pécriaux Sophie, Persoons Caroline, MM. Pirlot Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Tarnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Wahl Jean-Paul, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Vote n° 6.

15 Proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles

15.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

82 membres ont pris part au vote.

82 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président du gouvernement dans la huitaine.

Ont répondu oui :

Mme Barzin Anne, M. Bayet Hugues, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Bolland Marc, Borsus Willy, Bouchat André, Brotchi Jacques, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mmes Cornet Véronique, Cremasco Veronica, MM. Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, de Groote Julie, MM. de La-

motte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdekens Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, M. Gosuin Didier, Mmes Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Morel Jacques, Mottard Maurice, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Pécriaux Sophie, Persoons Caroline, MM. PirLOT Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Targnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Wahl Jean-Paul, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Vote n° 7.

16 Proposition de résolution visant à prendre des mesures en faveur des étudiants en kinésithérapie

16.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif.

82 membres ont pris part au vote.

82 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président du gouvernement dans la huitaine.

Ont répondu oui :

Mme Barzin Anne, M. Bayet Hugues, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Bolland Marc, Borsus Willy, Bouchat André, Brotchi Jacques, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mmes Cornet Véronique, Cremasco Veronica, MM. Crucke Jean-Luc, Daele

Matthieu, Daïf Mohamed, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdekens Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, M. Gosuin Didier, Mmes Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Morel Jacques, Mottard Maurice, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Pécriaux Sophie, Persoons Caroline, MM. PirLOT Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Targnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Wahl Jean-Paul, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Vote n° 8.

17 Proposition de résolution relative à la reconnaissance d'un État palestinien en septembre 2011

17.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif.

83 membres ont pris part au vote.

77 membres ont répondu oui.

6 membres se sont abstenus.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président du gouvernement dans la huitaine.

Ont répondu oui :

Mme Barzin Anne, M. Bayet Hugues, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Borsus Willy, Bouchat André, Cheron

Marcel, Collignon Christophe, Mme Cremasco Veronica, MM. Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdeken Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, M. Gosuin Didier, Mmes Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Migisha Pierre, Morel Jacques, Mottard Maurice, Mouyard Gilles, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Pécriaux Sophie, Persoons Caroline, MM. Pirlot Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Targnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Wahl Jean-Paul, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Se sont abstenus :

MM. Bolland Marc, Brotchi Jacques, Mme Cornet Véronique, MM. Crucke Jean-Luc, Jeholet Pierre-Yves, Neven Marcel.

Vote n° 9.

18 Proposition de résolution relative à la prévention du cancer du sein

18.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif.

82 membres ont pris part au vote.

82 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président du gouvernement dans la huitaine.

Ont répondu oui :

Mme Barzin Anne, M. Bayet Hugues, Mme Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Bolland Marc, Borsus Willy, Bouchat André, Brotchi Jacques, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mmes Cornet Véronique, Cremasco Veronica, MM. Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdeken Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, M. Gosuin Didier, Mmes Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Migisha Pierre, Morel Jacques, Mottard Maurice, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Pécriaux Sophie, Persoons Caroline, MM. Pirlot Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Targnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Wahl Jean-Paul, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Vote n° 10.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Mon vote positif n'a pas été comptabilisé.

M. le président. – Nous en prenons acte.

19 Proposition de résolution visant à favoriser la transition radiophonique analogique vers le numérique et à étendre l'offre de services radiophoniques

19.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– Il est procédé au vote nominatif.

83 membres ont pris part au vote.

83 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée. Il en sera donné connaissance au ministre-président du gouvernement dans la huitaine.

Ont répondu oui :

Mme Barzin Anne, M. Bayet Hugues, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Bolland Marc, Borsus Willy, Bouchat André, Brotchi Jacques, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mmes Cornet Véronique, Cremasco Veronica, MM. Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdeken Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, M. Gosuin Didier, Mmes Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Migisha Pierre, Morel Jacques, Mottard Maurice, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Pécriaux Sophie, Persoons Caroline, MM. Pirlot Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Targnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Wahl Jean-Paul, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Vote n° 11.

20 Règlement spécifique au médiateur

20.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le règlement spécifique au médiateur.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

83 membres ont pris part au vote.

83 membres ont répondu oui.

En conséquence, le règlement spécifique au médiateur est adopté.

Ont répondu oui :

Mme Barzin Anne, M. Bayet Hugues, Mmes Bertieaux Françoise, Bertouille Chantal, MM. Binon Yves, Bolland Marc, Borsus Willy, Bouchat André, Brotchi Jacques, Cheron Marcel, Collignon Christophe, Mmes Cornet Véronique, Cremasco Veronica, MM. Crucke Jean-Luc, Daele Matthieu, Daïf Mohamed, Mmes de Coster-Bauchau Sybille, de Groote Julie, MM. de Lamotte Michel, de Saint Moulin Marc, Desgain Xavier, Mme Désir Caroline, MM. Di Antonio Carlo, Diallo Bea, Dodrimont Philippe, du Bus de Warnaffe André, Dupont Christian, Dupriez Patrick, Eerdeken Claude, Elsen Marc, Mme Fassiaux-Looten Françoise, M. Gadenne Alfred, Mmes Goffinet Anne-Catherine, Gonzalez Moyano Virginie, M. Gosuin Didier, Mmes Houdart Catherine, Hoyos Emily, MM. Hutchinson Alain, Istasse Jean-François, Jamar Hervé, Jeholet Pierre-Yves, Mmes Kapompolé Joëlle, Khattabi Zakia, MM. Kilic Serdar, Kubla Serge, Langendries Benoît, Lebrun Michel, Lenzini Mauro, Luperto Jean-Charles, Maene Jean-Claude, Mme Meerhaeghe Isabelle, MM. Migisha Pierre, Morel Jacques, Mottard Maurice, Mouyard Gilles, Neven Marcel, Noiret Christian, Onkelinx Alain, Mmes Pary-Mille Florine, Pécriaux Sophie, Persoons Caroline, MM. Pirlot Sébastien, Prevot Maxime, Reinkin Yves, Mme Saenen Marianne, M. Saint-Amand Olivier, Mme Salvi Véronique, M. Senesael Daniel, Mmes Servaes Christine, Simonis Isabelle, M. Tachenion Pierre, Mme Targnion Muriel, MM. Tiberghien Luc, Tomas Eric, Mmes Trachte Barbara, Trotta Graziana, MM. Vervoort Rudi, Wahl Jean-Paul, Walry Léon, Wesphael Bernard, Mme Yerna Maggy, M. Yzerbyt Damien, Mme Zrihen Olga.

Vote n° 12.

21 Allocution du président

M. le président. – La deuxième session de la législature 2009-2014 va maintenant s'achever et vous me permettrez de vous adresser quelques mots, comme chaque année à pareille époque, en conclusion de cette session.

Une rapide évaluation du travail accompli durant celle-ci démontre que le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas failli à sa mission : 1163 questions orales et 207 interpellations ont été portées à l'ordre du jour des séances plénières et des séances publiques de commission, contre 750 questions orales et 155 interpellations en 2009-2010. On y ajoutera 175 questions d'ac-

tualité, certaines ayant donné lieu à des « mini-débats » animés. De surcroît, 913 questions écrites ont été déposées.

Le travail de contrôle du gouvernement a donc été effectif; on ne s'en plaindra pas, même du côté gouvernemental. Le travail législatif, après une première session quelque peu laborieuse et assez insatisfaisante, s'est accru sensiblement. Depuis septembre 2011, 24 projets et une proposition de décret ont été adoptés au cours des 22 séances publiques que nous avons tenues. Nous avons veillé, avec la Conférence des présidents, à redonner aux propositions de décret et de résolution un traitement plus rapide et plus actif en amenant les commissions à récupérer régulièrement leur arriéré. Depuis mars dernier, nous avons obtenu une résorption de celui-ci d'environ 40 pour cent, alors que nous nous étions fixé 25 pour cent pour cette fin de session. Il faut continuer sur cette lancée. Je compte sur les présidents des commissions pour que cet effort soit poursuivi, voire amplifié, et je les remercie de leur collaboration.

Je remarque aussi que depuis septembre 2010, nous avons procédé à l'examen du budget 2011 mais aussi de deux ajustements, celui du budget 2010 et celui du budget 2011. Je souligne encore que nous avons aussi tenu, voici peu, un premier débat sur un thème particulier, les « Études de la santé ».

Le bilan de cette année parlementaire est donc positif, même si on peut toujours faire mieux. À cet égard, les chefs de groupe se sont réunis il y a quelques mois pour amorcer, avec l'administration et moi-même, un travail de réflexion en profondeur sur la mise à jour du règlement, en vue d'une meilleure organisation des séances et des commissions et d'une mise en valeur accrue de nos travaux. Ce travail se poursuivra à l'automne et je veux croire que, d'ici la fin de cette année 2011, nous aurons bien progressé dans l'aggiornamento recherché.

Je ne pourrais par ailleurs passer sous silence l'adoption, le 25 mai dernier, par notre assemblée de la résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans les communications de la Communauté française. Cette résolution, adoptée, je le souligne, à l'unanimité des membres présents, dispose que le Parlement décide de faire usage systématiquement de l'appellation « Fédération Wallonie-Bruxelles » pour désigner usuellement la Communauté française créée par le constituant, d'utiliser cette nouvelle dénomination sur l'ensemble de ses supports, et d'inviter le gouvernement à faire de même.

Lors du vote de cette résolution, j'ai appelé

que « Fédérer, c'est unir ». La nouvelle appellation, voulue par les quatre groupes politiques démocratiques de notre assemblée, traduit bien notre volonté d'assurer les deux composantes de la Fédération d'une plus grande solidarité à travers leurs différences légitimes. La mise en œuvre de cette résolution a retenu toute l'attention des instances de notre parlement comme du gouvernement et des services du ministère.

Notre préoccupation commune est bien d'appliquer cette résolution dans le respect des dispositions constitutionnelles et légales. Dans ce cadre, nous voulons que la nouvelle appellation devienne effective et soit popularisée partout en Wallonie et à Bruxelles.

Par ailleurs, il a été souhaité de réfléchir à une nouvelle marque visuelle – un nouveau logo – pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une procédure concertée entre le bureau du parlement et le gouvernement devrait en principe déboucher sur la présentation, le 27 septembre prochain, du nouveau logo qui aura été choisi par un jury présidé par Christian Daubie, secrétaire général expérimenté de notre parlement, sur la base des offres qui lui seront soumises dans le cadre d'un marché public qui vient d'être lancé.

Je vous rassure sur un point : le logo du 40^e anniversaire du parlement, que vous avez aussi choisi avec le personnel du parlement le 25 mai, au terme d'une procédure que nous avons voulue participative, sera en vigueur tout au long de la période de la célébration du 40^e anniversaire, prévue durant tout l'automne.

Cela m'amène à évoquer brièvement cet anniversaire qui sera célébré dès septembre pour culminer lors de la fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le 27 septembre, à Bruxelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve, et lors de la célébration officielle du mercredi 7 décembre, jour anniversaire de l'installation du premier Conseil culturel de la Communauté culturelle de langue française. Ce qui était en effet l'appellation de notre assemblée à ses débuts.

Lors de la séance de rentrée du 22 septembre, j'aurai l'occasion de revenir sur les diverses facettes d'une célébration que nous avons voulu ancrée dans la réalité d'aujourd'hui.

Par ailleurs, le bilan des activités de relations extérieures du parlement est important et significatif de notre volonté d'ouverture et d'insertion dans le monde de la francophonie internationale comme de la francophonie de notre pays.

Je voudrais aussi souligner la tenue des états

généraux de la presse dont nous aurons, en septembre, un premier état des lieux, après des travaux suivis et participatifs. Je remercie tous ceux qui se sont investis pour mener à bien cet important travail.

Pour le reste, je me bornerai à évoquer la célébration de la journée du 1er décembre consacrée à la lutte contre le sida. Cette journée a été marquée par l'audition exceptionnelle du professeur Clumeck dans notre hémicycle et l'accueil d'une exposition organisée en collaboration avec la plateforme Prévention Sida ainsi que par le placement d'une cocarde rouge sur la façade de l'hôtel de Ligne, sigle de la lutte contre une maladie, signe aussi que nous amplifions les efforts entrepris pour la prévenir et accompagner au mieux les malades. Au demeurant, la résolution votée à l'unanimité par l'assemblée le 1er décembre 2010 nous incitait à agir avec vigueur.

Si tout cela a pu être accompli, c'est grâce à celles et à ceux qui ont contribué aux travaux de notre assemblée : les membres du bureau, les chefs de groupe, présidents de commissions et collègues mais vous aussi, mesdames et messieurs les ministres. Merci à la presse, aux collaborateurs politiques, à la police militaire et à tous les collaborateurs de cette maison.

Je tiens à remercier, en notre nom à tous, l'ensemble du personnel du parlement pour avoir rendu possible la tenue de nos commissions et séances plénières, sans évoquer davantage les activités de notre assemblée en général. Au premier des fonctionnaires de notre maison, je tiens, en vos noms à tous, à adresser nos plus vifs remerciements pour avoir servi avec cœur, compétence et détermination notre institution.

Si notre assemblée dispose d'une administration performante, et j'en suis l'un des premiers témoins, il en est, lui, l'un des maîtres d'œuvre essentiels.

Monsieur le secrétaire général, après vingt-neuf années de loyaux services, vous prendrez dans quelques jours une retraite bien méritée. Vous avez veillé aujourd'hui au bon déroulement de votre dernière séance, en tant que secrétaire général de cette institution. L'assemblée vous rendra hommage, ainsi qu'en a décidé le bureau, le 22 septembre prochain, mais je tenais dès aujourd'hui à vous remercier de votre professionnalisme mis à notre disposition tout au long de ces vingt-neuf années.

Vous avez toujours gardé la même détermination pour défendre l'institution parlementaire et j'ajouterai, avec un clin d'œil, que vous

avez conservé une certaine capacité d'indignation quand il était porté atteinte aux prérogatives du pouvoir législatif que nous représentons collectivement.

Passez, monsieur le secrétaire général, ainsi que chacun d'entre vous, mes chers collègues, d'excellentes vacances. (*Applaudissements. Le président offre au nom de l'Assemblée un bouquet de fleurs au secrétaire général.*)

J'ai voulu des roses blanches, monsieur le secrétaire général, non pour évoquer une certaine virginité, mais en considérant que c'est la couleur de la page qu'il vous reste à écrire. Si vous avez écrit de nombreuses pages au cours de ces vingt-neuf années, je pense qu'en ce moment c'est un nouveau livre qui s'ouvre à vous et nous savons d'avance que vous l'écrirez avec la même détermination et la même passion.

Je cède la parole à Mme la cheffe de groupe de l'opposition, Mme Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – En effet, monsieur le président, c'est la tradition et, comme vous le savez, c'est un moment de l'année que j'affectionne tout particulièrement, celui où l'on se dit de gentilles choses et où l'on pense uniquement à l'affection et à l'amitié que nous avons partagées.

À l'aube du quarantième anniversaire de notre assemblée, je voudrais dire que les moments passés sur ces bancs sont parfois intenses, tant de travail que d'émotions et que, l'air de rien, ils tissent des liens entre chacun d'entre nous. Nous repartons de nos sessions parlementaires avec, sinon de nouveaux amis – n'exagérons tout de même pas, monsieur Walry – d'importantes relations humaines. On ne le souligne jamais pendant l'année parlementaire, mais il faut profiter des moments comme celui-ci pour le rappeler.

C'est aussi l'opportunité de se souvenir de tous les collaborateurs de cette assemblée depuis sa création. On vient d'évoquer les longues années de M. Daubie dans la maison ; certains l'ont déjà quittée depuis longtemps, d'autres viennent d'y entrer ou y entreront. Je pense que c'est grâce à eux, depuis toujours, que cette assemblée peut fonctionner d'une agréable façon. C'est grâce à tous, depuis toujours, que nos travaux, même dans l'urgence, peuvent conserver leur qualité et présenter un relief certain.

Le message que j'aimerais adresser au début de cette quarantième année d'existence est un immense merci à toutes celles et tous ceux qui ont fait de cette maison une institution de qualité. Je souhaiterai à tous d'excellentes vacances ! (*Applaudissements.*)

M. le président. – Je cède maintenant la parole à Mme la ministre Laanan.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Au nom de l'ensemble du gouvernement et en mon nom personnel, je tiens également à remercier tous les collaborateurs des groupes de la majorité et de l'opposition pour l'attention qu'ils portent à nos travaux. Je remercie aussi l'ensemble du personnel du parlement, permanent et non permanent, pour son excellent travail.

Je tiens à remercier personnellement le secrétaire général, que je connais depuis de longues années, et je lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Je souhaite à l'ensemble des membres de cette assemblée de belles vacances, sereines et conviviales. Qu'ils nous reviennent en forme en septembre pour continuer le travail qui nous incombe. (*Applaudissements.*)

22 **Projet d'ajustement du budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2011**

22.1 **Vote par assis et levé**

M. le président. – Nous passons au vote, par assis et levé, du projet d'ajustement.

– Il est procédé au vote par assis et levé.

Le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du parlement de la Communauté française pour l'exercice 2011, mis aux voix par assis et levé, est adopté.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– La séance est levée à 17 h 25.

– Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

23 **Annexe I : Proposition de résolution visant à créer la fonction de logisticien de recherche au sein des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Le Parlement,

vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire ;

vu l'arrêté royal du 31 octobre 1953 fixant le statut des agrégés, des répétiteurs et des membres du personnel scientifique des universités de l'Etat ;

vu l'arrêté royal du 21 avril 1965 portant sur le statut pécuniaire du personnel scientifique de l'Etat ;

vu la loi du 21 juin 1985 concernant l'enseignement ;

vu le décret du 19 juillet 1991 relatif à la carrière des chercheurs scientifiques et son arrêté d'exécution du 19 novembre 1991 sur les grades et conditions d'évolution de la carrière scientifique ;

vu l'article 40 bis de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement des Universités ;

considérant la déclaration de politique communautaire qui entend « favoriser le développement des infrastructures et des moyens de fonctionnement pour donner aux chercheurs des conditions de travail optimales » ;

considérant la Note stratégique aux Gouvernements de la Fédération Wallonie - Bruxelles et de la Région wallonne intitulée « Vers une politique intégrée de la recherche » ;

considérant la stratégie « Europe 2020 » qui prévoit d'atteindre un investissement de 3% du PIB de l'UE, en fonds publics et privés, pour la recherche et l'innovation.

Demande au Gouvernement :

de solliciter le Conseil interuniversitaire francophone ainsi que le Fonds national pour la Recherche scientifique en vue de la remise d'un avis technique conjoint sur les modalités de création d'une telle carrière ;

de procéder à une analyse de la portée budgétaire de la création de cette nouvelle carrière tenant compte des besoins déterminés par les universités francophones, tout en rappelant qu'elle se substituerait à une carrière existante mais devenue largement obsolète ;

d'initier une concertation avec le Gouvernement fédéral afin de mener une réflexion sur les aspects relatifs au statut et à la pension de ce personnel ;

de présenter au Parlement de la Fédération Wallonie - Bruxelles un rapport faisant état des différentes demandes précitées ;

de créer, par décret, et si possible pour la rentrée 2012, dans le cadre budgétaire de la Fédération Wallonie - Bruxelles et sur base des avis rassemblés, la fonction de logisticien de recherche dont les missions seraient :

le soutien de la performance ;

le développement de la valorisation scientifique ;

le management des équipes administratives et techniques, par le soutien d'un développement professionnel continu, de la motivation et donc du bien-être au travail.

24 Annexe II : Proposition de résolution visant à prendre des mesures en faveur des étudiants en kinésithérapie

Le Parlement,

considérant l'arrêté royal du 20 juin 2005 fixant les critères et les modalités de sélection des kinésithérapeutes agréés qui obtiennent le droit d'accomplir des prestations qui peuvent faire l'objet d'une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, tel que modifié ;

considérant que des limitations d'accès fédérales aux professions médicales ou paramédicales ne peuvent reposer que sur des données scientifiques fiables, et en particulier un cadastre détaillé et complet de ces professions au niveau belge, et que ces cadastres font pour la majorité d'entre eux défaut actuellement ;

considérant la Résolution relative à la suppression du système dit du Numerus Clausus, limitant le nombre de médecins, de dentistes et de kinésithérapeutes, adoptée à l'unanimité le 21 novembre 2000 par le Parlement de la Communauté française, et, en un geste fort, adoptée à nouveau le 25 mai 2011 dans une version modifiée ;

considérant les signaux des fédérations professionnelles quant à la pénurie dans le secteur ;

considérant l'augmentation du nombre d'étudiants résidents dans cette filière en Communauté française depuis l'adoption du décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur ;

considérant la compétence de la Communauté française dans l'encadrement et l'information des étudiants du supérieur ;

considérant la décision du gouvernement fédéral du 16 juin 2011 relative à la question du concours d'agrément INAMI pour les kinésithérapeutes.

Demande au Gouvernement :

de rappeler au Gouvernement fédéral l'importance et l'urgence de la finalisation d'un cadastre

complet de la profession ;

d'appuyer fermement la demande de suppression immédiate du concours ;

de garantir le maintien d'une information de qualité aux étudiants inscrits dans cette filière.

25 Annexe III : Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'État palestinien en septembre 2011

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

Considérant que les Palestiniens devraient porter devant l'ONU en septembre 2011 leurs revendications visant l'intégration comme État membre à part entière de l'Assemblée générale des Nations Unies et la reconnaissance internationale de leur État sur les frontières de 1967 ;

Vu la résolution 43/177 du 15 décembre 1988 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a pris acte de la proclamation de l'État palestinien par le Conseil national palestinien, le 15 novembre 1988 ;

Vu les diverses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation au Proche-Orient, y compris la question palestinienne ;

Vu la résolution 377 de novembre 1950 qui stipule que dans le cas où les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ne parviennent pas à se mettre d'accord et empêchent ainsi le Conseil de remplir sa « principale mission de maintien de la paix et la sécurité », l'Assemblée générale peut intervenir ;

Vu la résolution 242 de décembre 1967 qui déclare l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre et la nécessité d'œuvrer pour une paix durable permettant à chaque État de la région de vivre en sécurité ;

Considérant que le réveil démocratique du monde arabe a créé un nouveau contexte géopolitique susceptible de relancer le processus de paix au Proche-Orient et considérant, eu égard à ce nouvel équilibre international, l'opportunité de voir émerger des forces démocratiques et pluralistes au sein du monde arabe capables d'entamer un dialogue prenant en compte les aspirations de chacun des deux peuples, israélien et palestinien ;

Considérant que les conditions pour l'instauration d'une paix réelle et durable passent par l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, dans deux États démocratiques, viables et à l'intérieur de frontières reconnues par

les deux parties et garantissant la sécurité de chacun des deux peuples ;

Considérant que dans le cadre de son avis consultatif en l'affaire des « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé » du 9 juillet 2004, la Cour internationale de justice a confirmé en 2004 le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ;

demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

d'agir auprès du Gouvernement fédéral afin qu'il procède, effectivement et immédiatement, à la reconnaissance de l'État palestinien, et ce dans les frontières de 1967 et conformément à la résolution 43/177 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans ce cadre, une concertation devra être menée avec les partenaires européens ;

de plaider auprès de l'Union européenne afin que cette dernière mette sur pied, dans le cadre de sa politique euro-méditerranéenne de voisinage, un espace de dialogue constructif concernant la paix au Proche-Orient ;

d'agir auprès du Gouvernement fédéral afin d'œuvrer à la reconnaissance réciproque des deux États, étape indispensable d'une solution juste et durable.

**ANNEXE VII : PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE
FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT POUR L'EXERCICE 2011**

Rubrique A
MEMBRES
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Indemnités de la présidence	69.500,00 €	68.150,53 €	71.000,00 €	71.000,00 €	- €	- €
02 Remboursement de dépenses	155.500,00 €	176.741,22 €	180.000,00 €	185.000,00 €	5.000,00 €	- €
03 Enveloppes-affranchies-membres	39.000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
04 Frais de déplacements	410.000,00 €	414.644,36 €	430.000,00 €	440.000,00 €	10.000,00 €	- €
05 Remboursement de frais exposés	920.000,00 €	1.003.317,08 €	935.000,00 €	945.000,00 €	10.000,00 €	- €
06 Membres du Parlement et du Gouvernement	940.000,00 €	1.049.435,48 €	810.000,00 €	815.000,00 €	5.000,00 €	- €
07 Indemnités de départ	400.000,00 €	257.281,97 €	200.000,00 €	175.000,00 €	- €	25.000,00 €
08 Collaborateurs	850.000,00 €	637.029,78 €	870.400,00 €	800.000,00 €	- €	70.400,00 €
09 Cours de langues	10.000,00 €	480,00 €	10.000,00 €	35.000,00 €	25.000,00 €	- €
TOTAL	3.794.000,00 €	3.607.080,42 €	3.506.400,00 €	3.466.000,00 €	55.000,00 €	-95.400,00 €

Rubrique B
PERSONNEL

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Depenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Traitements et salaires	6.744.485,01 €	7.351.258,61 €	7.172.000,00 €	7.290.000,00 €	118.000,00 €	- €
02 Allocations de foyer	15.738,00 €	12.626,48 €	14.000,00 €	14.000,00 €	- €	- €
03 Allocations de résidence	- €	- €	- €	- €	- €	- €
04 Allocations familiales	111.000,00 €	92.453,75 €	105.000,00 €	105.000,00 €	- €	- €
05 Indemnités fixes	675.747,00 €	631.282,42 €	762.000,00 €	720.000,00 €	- €	42.000,00 €
06 Allocations de fin d'année (sur base d'octobre)	204.763,00 €	288.331,73 €	280.000,00 €	280.000,00 €	- €	- €
07 Pécule de vacances (sur base de mars)	824.000,00 €	733.729,00 €	530.000,00 €	560.000,00 €	30.000,00 €	- €
08 ONSS Cotisations patronales	832.573,00 €	768.461,52 €	850.000,00 €	800.000,00 €	- €	50.000,00 €
09 Assurance "Accident du travail" et RCG	55.000,00 €	54.380,10 €	55.000,00 €	55.000,00 €	- €	- €
10 Indemnités diverses	10.486,00 €	30.379,72 €	30.000,00 €	170.000,00 €	140.000,00 €	- €
11 Personnel intérimaire et au cachet	30.000,00 €	8.751,17 €	30.000,00 €	50.000,00 €	20.000,00 €	- €
12 Personnel au cachet	5.000,00 €	4.801,12 €	5.000,00 €	10.000,00 €	5.000,00 €	- €
13 Frais médicaux	10.000,00 €	8.268,83 €	10.000,00 €	10.000,00 €	- €	- €
14 Missions	20.000,00 €	7.136,28 €	20.000,00 €	20.000,00 €	- €	- €
15 Service d'aide au personnel	110.000,00 €	80.676,59 €	110.000,00 €	110.000,00 €	- €	- €
16 Divers	15.000,00 €	11.825,88 €	15.000,00 €	15.000,00 €	- €	- €
17 Formations	44.000,00 €	46.570,58 €	44.000,00 €	55.000,00 €	11.000,00 €	- €
18 Assurance "Soins de santé"	86.000,00 €	70.032,69 €	86.000,00 €	86.000,00 €	- €	- €
19 Assurance "Revenu garanti"	5.000,00 €	4.935,76 €	5.000,00 €	5.000,00 €	- €	- €
20 Assurance "Personnel à l'étranger"	2.500,00 €	1.034,92 €	2.500,00 €	2.500,00 €	- €	- €
21 Assurance "Décès"	37.500,00 €	2.593,55 €	37.500,00 €	85.000,00 €	47.500,00 €	- €
22 Provisions pour réorg.-Services	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	9.838.792,01 €	10.209.530,70 €	10.163.000,00 €	10.442.500,00 €	371.500,00 €	-92.000,00 €

Rubrique C
IMPRESSION-ABONNEMENTS,
DOCUMENTATION,
ETUDES/HONORAIRES

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Documents et publications PCF	300.000,00 €	36.126,62 €	280.000,00 €	140.000,00 €	- €	140.000,00 €
02 Abonnements-Périodiques	25.000,00 €	17.312,35 €	25.000,00 €	25.000,00 €	- €	- €
03 Monographie	40.000,00 €	29.374,20 €	40.000,00 €	40.000,00 €	- €	- €
04 Reliures-Archives	9.915,74 €	- €	10.000,00 €	10.000,00 €	- €	- €
05 Etudes/Honoraires	765.000,00 €	681.909,23 €	765.000,00 €	825.000,00 €	60.000,00 €	- €
06 Reproductions payantes	150,00 €	12,40 €	150,00 €	- €	- €	150,00 €
TOTAL	1.140.065,74 €	764.734,80 €	1.120.150,00 €	1.040.000,00 €	60.000,00 €	140.150,00 €

Rubrique D
IMMEUBLE EN PROPRIETE
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Entretien, réparations et matériel		104.371,60 €	250.000,00 €	175.000,00 €	-	75.000,00 €
100 Entretien	125.000,00 €		pm		-	€
200 Dépannage	110.000,00 €		pm		-	€
300 Matériel	15.000,00 €		pm		-	€
02 Nettoyage	140.000,00 €	139.681,66 €	140.000,00 €	145.000,00 €	5.000,00 €	-
03 Assurances	5.000,00 €	5.289,24 €	5.000,00 €	5.000,00 €	-	€
04 Divers	1.000,00 €	50,00 €	1.000,00 €	1.500,00 €	500,00 €	-
05 Sécurité (Police militaire)		108.133,27 €			-	€
100 Sécurité - Police militaire	75.000,00 €		75.000,00 €	95.000,00 €	20.000,00 €	-
200 Sécurité - contrat - matériel	26.546,00 €		25.000,00 €	15.000,00 €	-	10.000,00 €
06 Provision pour l'occupation de l'Hôtel de Ligne	-	-	-	-	-	-
07 Mise à disposition de salles	-	-	-	-	-	-
TOTAL	497.546,00 €	357.525,77 €	496.000,00 €	436.500,00 €	25.500,00 €	85.000,00 €

Rubrique E
CHAUFFAGE,
ELAIRAGE, EAU
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Eau	2.000,00 €	2.094,91 €	2.000,00 €	2.000,00 €	- €	- €
02 Gaz	- €	- €	- €	- €	- €	- €
03 Electricité	60.000,00 €	22.323,35 €	50.000,00 €	35.000,00 €	- €	- 15.000,00 €
04 Chauffage	25.000,00 €	15.634,86 €	25.000,00 €	25.000,00 €	- €	- €
TOTAL	87.000,00 €	40.053,12 €	77.000,00 €	62.000,00 €	- €	- 15.000,00 €

Rubrique F
MOBILIER-MATERIEL
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Entretien	50.000,00 €	24.575,39 €	50.000,00 €	40.000,00 €	- €	10.000,00 €
02 Assurances	2.500,00 €	292,09 €	2.500,00 €	2.500,00 €	- €	- €
03 Location	115.000,00 €	96.562,98 €	115.000,00 €	115.000,00 €	- €	- €
TOTAL	167.500,00 €	121.430,46 €	167.500,00 €	157.500,00 €	- €	10.000,00 €

Rubrique G
FOURNITURES

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Articles de bureau	110.000,00 €	59.156,76 €	95.000,00 €	80.000,00 €	- €	15.000,00 €
02 Documentation services	55.000,00 €	56.527,94 €	55.000,00 €	55.000,00 €	- €	- €
03 Petit matériel & produits d'entretien	13.000,00 €	7.261,76 €	13.000,00 €	13.000,00 €	- €	- €
04 Boissons, alimentation	160.000,00 €	145.308,74 €	160.000,00 €	160.000,00 €	- €	- €
05 Uniformes, linge de maison	50.000,00 €	48.137,89 €	40.000,00 €	40.000,00 €	- €	- €
06 Produits pharmaceutiques (premiers soins)	3.000,00 €	1.902,01 €	3.000,00 €	3.000,00 €	- €	- €
07 Fleurs, couronnes	9.000,00 €	10.147,65 €	9.000,00 €	9.000,00 €	- €	- €
08 Décorations du personnel	2.500,00 €	3.510,51 €	2.500,00 €	2.500,00 €	- €	- €
09 Divers	1.000,00 €	- €	1.000,00 €	1.000,00 €	- €	- €
TOTAL	403.500,00 €	331.953,26 €	378.500,00 €	363.500,00 €	- €	15.000,00 €

Rubrique H
PII

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Frais d'expédition - correspondance	4.000,00 €	5.000,00 €	4.000,00 €	4.000,00 €	- €	- €
02 Télégrammes d'Etat	- €	- €	- €	- €	- €	- €
03 Téléphone/Télex/GSM/Internet	180.000,00 €	110.910,07 €	180.000,00 €	150.000,00 €	- €	- 30.000,00 €
04 Divers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
05 Coditel-Brutele	5.000,00 €	2.792,10 €	5.000,00 €	5.000,00 €	- €	- €
TOTAL	189.000,00 €	118.702,17 €	189.000,00 €	159.000,00 €	- €	- 30.000,00 €

Rubrique J
VEHICULES
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Depenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Location de garages & parcage	15.000,00 €	7.289,21 €	15.000,00 €	15.000,00 €	- €	- €
02 Assurances voitures	32.000,00 €	27.048,60 €	32.000,00 €	32.000,00 €	- €	- €
03 Taxes voitures (timbres)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
04 Location voitures, taxis	150.000,00 €	148.790,80 €	130.000,00 €	130.000,00 €	- €	- €
05 Carburants	40.000,00 €	27.154,89 €	35.000,00 €	35.000,00 €	- €	- €
06 Produits d'entretien & articles d'équipement	4.000,00 €	3.212,66 €	4.000,00 €	4.000,00 €	- €	- €
07 Réparations & entretien voiture	4.000,00 €	2.314,38 €	4.000,00 €	4.000,00 €	- €	- €
TOTAL	245.000,00 €	215.810,54 €	220.000,00 €	220.000,00 €	- €	- €

Rubrique K
PROVISIONS POUR RISQUES &
CHARGES
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Provisions pour risques & charges	460.000,00 €	456.651,57 €	460.000,00 €	460.000,00 €	- €	- €
02 Groupe Wallonie-Bruxelles 2008	- €	- €	- €	- €	- €	- €
03 Provision fin de législature	132.500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
04 Divers	- €	- €	- €	10.000,00 €	10.000,00 €	- €
TOTAL	592.500,00 €	456.651,57 €	460.000,00 €	470.000,00 €	10.000,00 €	- €

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Fête de la Communauté française	220.000,00 €	221.283,01 €	220.000,00 €	400.000,00 €	180.000,00 €	- €
02 Protocole & autres	225.000,00 €	217.017,80 €	225.000,00 €	225.000,00 €	- €	- €
03 Colloques-journées d'étude	40.000,00 €	2.101,38 €	40.000,00 €	40.000,00 €	- €	- €
04 Parlement jeunesse	41.000,00 €	39.514,88 €	41.000,00 €	41.000,00 €	- €	- €
05 Organisation des activités liées au "40 ans du Parlement"	- €	- €	- €	325.000,00 €	325.000,00 €	- €
06 Retransm. des trav. du Parlement	1.000,00 €	- €	1.000,00 €	1.000,00 €	- €	- €
07 Abonnement dépêches agence Belga	- €	- €	- €	- €	- €	- €
08 Presse et communication	70.000,00 €	56.259,65 €	70.000,00 €	70.000,00 €	- €	- €
TOTAL	597.000,00 €	536.176,72 €	597.000,00 €	1.102.000,00 €	505.000,00 €	- €

Rubrique M
RELATIONS INTERNATIONALES
BILATERALES

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Relations internationales bilatérales	200.000,00 €	169.387,13 €	200.000,00 €	200.000,00 €	- €	- €
TOTAL	200.000,00 €	169.387,13 €	200.000,00 €	200.000,00 €	- €	- €

Rubrique N
GROUPES POLITIQUES
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Subsidés de fonctionnement	1.400.000,00 €	1.455.937,65 €	1.490.000,00 €	1.500.000,00 €	10.000,00 €	- €
02 Personnel - assurances - divers	40.000,00 €	22.520,52 €	40.000,00 €	40.000,00 €	- €	- €
10 Assurance "accident de travail"						
03 collaborateurs de groupe	2.840.000,00 €	2.795.597,18 €	3.000.000,00 €	3.000.000,00 €	- €	- €
04 Secrétaires politiques	408.000,00 €	491.889,01 €	415.000,00 €	520.000,00 €	105.000,00 €	- €
05 Service d'aide au personnel	10.822,81 €	9.987,00 €	10.000,00 €	10.000,00 €	- €	- €
TOTAL	4.698.822,81 €	4.775.931,36 €	4.955.000,00 €	5.070.000,00 €	115.000,00 €	- €

Rubrique 0
Relations internationales multilatérales
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 APF						
01 Dotation à la section de la Cité française	285.000,00 €	285.000,00 €	285.000,00 €	285.000,00 €	- €	- €
02 Dépenses de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
03 Loyers et charges de l'immeuble à Paris	50.000,00 €	49.654,11 €	50.410,00 €	50.410,00 €	- €	- €
04 Primes de dépaysement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
05 Frais de mission	- €	- €	- €	- €	- €	- €
06 Assurance immobilière	55,00 €	99,73 €	55,00 €	55,00 €	- €	- €
07 Divers	- €	1.429,35 €	- €	- €	- €	- €
02 Conseil interp. Consultatif de Benelux	32.035,00 €	23.122,77 €	32.035,00 €	32.035,00 €	- €	- €
03 Association des Secrétaires Généraux	22.500,00 €	5.828,14 €	22.500,00 €	22.500,00 €	- €	- €
04 CALRE	20.000,00 €	996,26 €	20.000,00 €	20.000,00 €	- €	- €
05 CPI	6.000,00 €	4.714,09 €	6.000,00 €	6.000,00 €	- €	- €
TOTAL	415.590,00 €	370.844,45 €	416.000,00 €	416.000,00 €	- €	- €

Rubrique P
COLLABORATION DES
ASSEMBLEES FEDERALES

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Allocation forfaitaire au Sénat	- €	- €	- €	- €	- €	- €
02 Personnel non permanent	520.000,00 €	676.915,12 €	500.000,00 €	830.000,00 €	330.000,00 €	- €
TOTAL	520.000,00 €	676.915,12 €	500.000,00 €	830.000,00 €	330.000,00 €	- €

Rubrique R
INFORMATIQUE
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Mise en œuvre, prestations entretiens & réparations	65.869,53 €	3.676,94 €	65.000,00 €	50.000,00 €	- €	15.000,00 €
02 Evolution technologique	- €	- €	- €	- €	- €	- €
03 Maintenance	- €	- €	- €	- €	- €	- €
04 Développement et maintenance de logiciels	275.000,00 €	137.509,80 €	275.000,00 €	275.000,00 €	- €	- €
05 Assurances	2.000,00 €	2.096,23 €	2.000,00 €	2.100,00 €	100,00 €	- €
06 Missions	2.750,00 €	1.599,84 €	2.750,00 €	2.750,00 €	- €	- €
07 Formations	25.000,00 €	16.709,65 €	25.000,00 €	25.000,00 €	- €	- €
08 Entretiens et réparations	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	370.619,53 €	161.592,46 €	369.750,00 €	354.850,00 €	100,00 €	15.000,00 €

Rubrique S
IMMEUBLES EN LOCATION
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Depenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Assemblées fédérales	- €	- €	- €	- €	- €	- €
02 Rue de la Loi, 15	- €	- €	- €	- €	- €	- €
03 Rue Royale, 72	- €	- €	- €	- €	- €	- €
01 Loyer	2.185.000,00 €	2.185.418,37 €	2.235.000,00 €	2.235.000,00 €	- €	- €
02 Impôts et taxes diverses	- €	109,60 €	- €	- €	- €	- €
03 Nettoyage	135.000,00 €	152.046,19 €	135.000,00 €	155.000,00 €	20.000,00 €	- €
04 Eau	3.000,00 €	3.108,12 €	3.000,00 €	3.000,00 €	- €	- €
05 Electricité	125.000,00 €	117.053,55 €	125.000,00 €	125.000,00 €	- €	- €
06 Chauffage	50.000,00 €	51.519,35 €	50.000,00 €	50.000,00 €	- €	- €
07 Assurances	24.000,00 €	40.753,11 €	24.000,00 €	42.000,00 €	18.000,00 €	- €
08 Aménagements complémentaires/Divers	40.000,00 €	- €	40.000,00 €	43.000,00 €	3.000,00 €	- €
09 Divers	3.000,00 €	2.727,08 €	3.000,00 €	- €	- €	3.000,00 €
TOTAL	2.565.000,00 €	2.552.735,37 €	2.615.000,00 €	2.653.000,00 €	41.000,00 €	- 3.000,00 €

Rubrique I
TRAVAUX & DEPLACEMENTS
DE L'ASSEMBLEE
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Commissions & Commissions d'enquête	55.000,00 €	315,90 €	55.000,00 €	40.000,00 €	- €	15.000,00 €
02 Déplacements du Bureau & Conférence des Présidents	55.000,00 €	50.090,80 €	55.000,00 €	55.000,00 €	- €	- €
03 Autres	200.000,00 €	60.267,50 €	200.000,00 €	100.000,00 €	- €	100.000,00 €
TOTAL	310.000,00 €	110.674,20 €	310.000,00 €	195.000,00 €	- €	115.000,00 €

Rubrique U
AAPF

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 AAPF	20.000,00 €	20.076,32 €	20.000,00 €	20.000,00 €	- €	- €
TOTAL	20.000,00 €	20.076,32 €	20.000,00 €	20.000,00 €	- €	- €

Rubrique V
MEDIA TEURS

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Service des Médiateurs	14.000,00 €	646.968,30 €	14.000,00 €	650.000,00 €	636.000,00 €	- €
02 Dépenses consenties pour ordre						
TOTAL	14.000,00 €	646.968,30 €	14.000,00 €	650.000,00 €	636.000,00 €	- €

Rubrique Dd
IMMEUBLES

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Immeubles en propriété	150.000,00 €	64.125,81 €	150.000,00 €	140.000,00 €	- €	10.000,00 €
TOTAL	150.000,00 €	64.125,81 €	150.000,00 €	140.000,00 €	- €	10.000,00 €

Rubrique Ff
**MOBILIER-MATERIEL-ART-
DECORATION-DIVERS**

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Mobilier - Matériel - Divers	120.063,91 €	71.339,06 €	120.000,00 €	150.000,00 €	30.000,00 €	- €
02 Art - Decoration	50.000,00 €	2.432,96 €	50.000,00 €	50.000,00 €	- €	- €
TOTAL	170.063,91 €	73.772,02 €	170.000,00 €	200.000,00 €	30.000,00 €	- €

Rubrique J1
VEHICULES
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Véhicules	- €	- €	- €	- €	- €	- €

TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €
--------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Rubrique Rr
INFORMATIQUE
AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Matériel	105.000,00 €	27.011,79 €	105.000,00 €	100.000,00 €	- €	5.000,00 €
02 Logiciels	80.000,00 €	35.972,97 €	80.000,00 €	80.000,00 €	- €	- €
03 Provision	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	185.000,00 €	62.984,76 €	185.000,00 €	180.000,00 €	- €	5.000,00 €

Rubrique Ss
IMMEUBLES EN LOCATION

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
01 Mobiliers/Matériel - Equipement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
A Membres	3.794.000,00 €	3.607.080,42 €	3.506.400,00 €	3.466.000,00 €	55.000,00 €	- 95.400,00 €
B Personnel	9.838.792,01 €	10.209.530,70 €	10.163.000,00 €	10.442.500,00 €	371.500,00 €	- 92.000,00 €
C Impression - Abonnements - Documents	1.140.065,74 €	764.734,80 €	1.120.150,00 €	1.040.000,00 €	60.000,00 €	- 140.150,00 €
D Immeuble en propriété	497.546,00 €	357.525,77 €	496.000,00 €	436.500,00 €	25.500,00 €	- 85.000,00 €
E Chauffage, éclairage, eau	87.000,00 €	40.053,12 €	77.000,00 €	62.000,00 €	- €	- 15.000,00 €
F Mobilier-matériel	167.500,00 €	121.430,46 €	167.500,00 €	157.500,00 €	- €	- 10.000,00 €
G Fournitures	403.500,00 €	331.953,26 €	378.500,00 €	363.500,00 €	- €	- 15.000,00 €
H PTT	189.000,00 €	118.702,17 €	189.000,00 €	159.000,00 €	- €	- 30.000,00 €
I Prix et Subventions	115.000,00 €	105.029,01 €	115.000,00 €	115.000,00 €	- €	- €
J Véhicules	245.000,00 €	215.810,54 €	220.000,00 €	220.000,00 €	- €	- €
K Provisions pour risques et charges	592.500,00 €	456.651,57 €	460.000,00 €	470.000,00 €	10.000,00 €	- €
L Relations publiques	597.000,00 €	536.176,72 €	597.000,00 €	1.102.000,00 €	505.000,00 €	- €
M Relations internationales	200.000,00 €	169.387,13 €	200.000,00 €	200.000,00 €	- €	- €
N Bilatérales	4.698.822,81 €	4.775.931,36 €	4.955.000,00 €	5.070.000,00 €	115.000,00 €	- €
O Groupes politiques	415.590,00 €	370.844,45 €	416.000,00 €	416.000,00 €	- €	- €
P APP	520.000,00 €	676.915,12 €	500.000,00 €	830.000,00 €	330.000,00 €	- €
Q fédérales	370.619,53 €	161.592,46 €	369.750,00 €	354.850,00 €	100,00 €	- 15.000,00 €
R Informatique	2.565.000,00 €	2.552.735,37 €	2.615.000,00 €	2.653.000,00 €	41.000,00 €	- 3.000,00 €
S Immeubles en location	310.000,00 €	110.674,20 €	310.000,00 €	195.000,00 €	- €	- 115.000,00 €
T Travaux et Déplacements de l'Assemblée	20.000,00 €	20.076,32 €	20.000,00 €	20.000,00 €	- €	- €
U AAPF	14.000,00 €	646.968,30 €	14.000,00 €	650.000,00 €	636.000,00 €	- €
V Médiateurs						
TOTAL	26.780.936,09 €	26.349.803,25 €	26.889.300,00 €	28.422.850,00 €	2.149.100,00 €	- 615.550,00 €

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
Dd Immeubles	150.000,00 €	64.125,87 €	150.000,00 €	140.000,00 €	- €	10.000,00 €
Ff Mobilier-matériel-art-décoration	170.063,91 €	73.772,02 €	170.000,00 €	200.000,00 €	30.000,00 €	- €
Jl Véhicules	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Rt Informatique	185.000,00 €	62.984,76 €	185.000,00 €	180.000,00 €	- €	5.000,00 €
Ss Immeubles en location	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	505.063,91 €	200.882,59 €	505.000,00 €	520.000,00 €	30.000,00 €	15.000,00 €

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Exercice budgétaire 2010		Crédits 2011		Différences	
	Crédits ajustés	Dépenses engagées	Prévus	Ajustés	En plus	En moins
Dépenses courantes	26.780.936,09 €	26.349.803,25 €	26.889.300,00 €	28.422.850,00 €	2.149.100,00 €	615.550,00 €
Dépenses de capital	505.063,91 €	200.882,59 €	505.000,00 €	520.000,00 €	30.000,00 €	15.000,00 €
TOTAL	27.286.000,00 €	26.550.685,84 €	27.394.300,00 €	28.942.850,00 €	2.179.100,00 €	630.550,00 €

AJUSTEMENT BUDGETAIRE 2011

Libellés	Montants des recettes et sources de financement
01	26.821.000,00 €
02	1.225.000,00 €
03	896.850,00 €
TOTAL	28.942.850,00 €

**ANNEXE VIII : PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU
BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
POUR 2011**

**Le Parlement
de la Communauté française
a adopté
et Nous, Gouvernement,
sanctionnons ce qui suit :**

Article unique

Les moyens prévus au budget des Voies et Moyens de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011 sont ajustés comme suit :

(En milliers d'euros)

	Evaluation initiale	Recettes supplémentaires	Diminutions de recettes	Evaluation ajustée
Recettes courantes (Titre I)	8.683.500	156.214	-20.646	8.819.068
Recettes en capital (Titre II)	742	0	0	742
Total	8.684.242	156.214	-20.646	8.819.810
dont recettes affectées	80.895	9.443	0	90.338
dont recettes non affectées	8.603.347	146.771	-20.646	8.729.472

**AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011**

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
TITRE I - RECETTES COURANTES					
SECTEUR I - RECETTES FISCALES ET DE DROITS PARTICULIERS					
36.01	Rétributions, redevances et droits, produits de tous impôts et taxes levés dans le cadre de l'article 170, § 2 de la Constitution	0	0	0	0
Total Secteur I		0	0	0	0
SECTEUR II - RECETTES GENERALES					
08.01	Versements par les organismes d'intérêt public en vue du paiement de la rémunération et des frais des organes de contrôle de la Communauté	0	0	0	0
08.03	Versements des soldes des fonds budgétaires supprimés (nouveau)	0	20.646	0	20.646
08.04	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Communauté française	0	0	0	0
11.01	Remboursement des salaires, traitements, subventions-traitements, allocations accessoires du personnel de l'enseignement ou des services de la Communauté ou de l'Etat	13.250	0	0	13.250
11.02	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL	100	0	0	100
11.03	Remboursement de rémunérations d'enseignants mis à la disposition d'ASBL - Chargés de mission + redevances	12.387	0	0	12.387
11.41	Quote-part à charge des membres du personnel du Ministère de la Communauté française dans les titres-repas	1.220	0	0	1.220
12.01	Versements des sommes non utilisées par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds	3.000	0	0	3.000
16.01	Produits divers	26.688	0	-20.646	6.042
16.02	Remboursement de sommes indûment versées	250	0	0	250
16.03	Droits d'inscription à l'enseignement à distance	122	0	0	122
16.04	Droits d'inscription dans les établissements d'enseignement artistique à horaire réduit subventionnés ou organisés par la Communauté française	3.554	0	0	3.554
16.05	Droits d'inscription à l'enseignement de promotion sociale	42	0	0	42
16.07	Produit de la redevance afférente à l'occupation des bâtiments de la Communauté par le Centre hospitalier universitaire de Liège	8.924	0	0	8.924
16.21	Droits d'équivalence des diplômes obtenus à l'étranger	2.275	0	0	2.275
16.22	Droits d'homologation des certificats et diplômes	0	0	0	0
29.01	Intérêts de placements et produits de la gestion de la dette	4.150	0	0	4.150
38.01	Récupération des déficits des comptables condamnés par la Cour des comptes	0	0	0	0
46.01	Partie attribuée du produit de l'impôt des personnes physiques	2.139.043	32.549	0	2.171.592
46.02	Partie attribuée du produit de la taxe sur la valeur ajoutée	5.927.433	89.455	0	6.016.888

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
46.05	Intervention de l'Etat dans le financement de l'enseignement universitaire dispensé aux étudiants étrangers	69.849	1.388	0	71.237
46.06	Correction définitive dotations RW/COCOF (y compris intérêts)	0	0	0	0
46.07	Correction définitive cotisation de responsabilisation (y compris intérêts)	0	0	0	0
46.08	Interventions de la Région Wallonne et de la COCOF relatives à l'accueil des élèves dans l'enseignement spécial	100	0	0	100
49.31	Accords de coopération avec la Région wallonne et l'Etat fédéral relatifs aux conventions de premier emploi	3.500	0	0	3.500
49.32	Recettes résultant de l'application des articles 114 et 115 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale	8.627	108	0	8.735
49.37	Remboursement des rémunérations du personnel engagé dans le cadre de conventions ACS - APE signées avec toute entité fédérée ou fédérale	58.372	0	0	58.372
49.38	Contributions du FOREM et d'ACTIRIS dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	0	0	3.500
49.39	Interventions de la Région bruxelloise et de la Région wallonne dans le cadre des programmes de transition professionnelle	10.721	0	0	10.721
49.41	Dotations compensatoires de la redevance radio et télévision	306.165	2.625	0	308.790
Total Secteur II		8.603.272	146.771	-20.646	8.729.397
SECTEUR III - RECETTES AFFECTEES					
06.03	Recettes diverses, dons, legs et interventions de la Loterie nationale, destinées à la politique de l'immigration dans le domaine de l'enseignement (cf. D.O. 52 - P.A. 90 - C.V. 01.08)	0	0	0	0
06.04	Recettes diverses, droits d'inscription, produit de la vente de périodiques, subsides d'institutions internationales pour des actions communautaires (cf. D.O. 11 - P.A. 12 - C.V. 01.01)	1.241	0	0	1.241
06.05	Recettes diverses, donations, legs, dotation de la Loterie nationale, droits d'inscription, abonnements, redevances, produits d'impôts, de taxes, parrainage commercial dans le domaine sportif (cf. D.O. 26 - P.A. 11 - C.V. 12.33)	12.726	0	0	12.726
06.06	Versements de la Loterie nationale et du Fonds national d'impulsion à la politique de l'immigration (cf. D.O. 20 - P.A. 17 - C.V. 33.49)	3	0	0	3
16.08	Indemnités pour dégâts occasionnés au matériel fourni en prêt, produit de la vente de matériel déclassé et produit des prêts payants (cf. D.O. 20 - P.A. 15 - C.V. 12.32)	30	0	0	30
16.09	Droits d'inscription, taxes, amendes et interventions communales perçus dans les Centres de lecture publique de la C.F. et de la Bibliothèque publique centrale de la C.F. - Produits de la vente de biens ou de services (cf. D.O. 22 - P.A. 11 - C.V. 12.30)	70	0	0	70

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
16.10	Droits d'inscription à des activités de formation d'animateurs socio-culturels (cf. D.O. 20 - P.A. 11 - C.V. 12.51)	62	0	0	62
16.11	Contribution de la R.T.B.F. et des radios privées (article 27 du décret du 19 juillet 1991) (cf. D.O. 25 - P.A. 34 - C.V. 31.01)	1.104	0	0	1.104
16.12	Ressources provenant de la publicité commerciale à la R.T.B.F. et à RTL-TV1 affectées au développement de la presse écrite (cf. D.O. 25 - P.A. 41 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
16.13	Frais d'inscription aux colloques, stages et séminaires organisés par le Centre culturel Marcel Hicter et par le Centre de formation socio-culturelle de Rossignol (cf. D.O. 20 - P.A. 05 - C.V. 01.01)	619	0	0	619
16.16	Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (Communauté française) (cf. D.O. 56 - P.A. 52 - C.V. 41.24)	0	0	0	0
16.17	Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (officiel subventionné) (cf. D.O. 56 - P.A. 54 - C.V. 43.24)	0	0	0	0
16.18	Recettes résultant de l'application du décret du 16 avril 1991 (articles 114 et 115) organisant l'enseignement de promotion sociale (libre subventionné) (cf. D.O. 56 - P.A. 55 - C.V. 44.24)	0	0	0	0
28.01	Intérêts des produits financiers placés des fondations, donations, legs et prix, et remboursement des placements venus à échéance (cf. D.O. 40 - P.A. 42 - C.V. 01.01)	70	0	0	70
30.01	Remboursement des allocations d'études (cf. D.O. 47 - P.A. 10 - C.V. 33.02)	400	177	0	577
30.02	Récupérations d'allocations familiales, recouvrement de parts contributives et intervention du fédéral dans le domaine de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (cf. D.O. 17 - P.A. 14 - C.V. 33.04)	5.700	6.298	0	11.998
38.10	Dotations et avances de la Loterie nationale (cf. D.O.11 - P.A.36 - C.V.01.01)	23.718	0	0	23.718
38.50	Recettes résultant de l'application du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption (cf. D.O. 17 - P.A. 13 C.V. 01.01)	70	20	0	90
39.06	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et enseignement en alternance (cf. D.O. 40 - P.A. 80 - C.V. 30.02)	4.347	0	0	4.347
39.07	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles - Enseignement de promotion sociale (cf. D.O. 40 - P.A. 80 - C.V. 30.01)	6.000	0	0	6.000
39.10	Intervention de l'Union européenne pour des infrastructures culturelles (cf. D.O. 15 - P.A. 23 - C.V. 01.01)	240	0	0	240
39.11	Intervention de la Région wallonne en faveur des programmes d'action en relation avec l'équipement de l'enseignement technique professionnel (cf. D.O. 52 - P.A. 94 - C.V. 01.02)	0	0	0	0

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
39.12	Interventions des Fonds européens, des Fonds sectoriels, subventions régionales, provinciales et fédérales en faveur des programmes d'actions en relation avec l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (cf. D.O. 52 - P.A. 94 - C.V. 01.03)	4.774	0	0	4.774
39.13	Intervention des Régions en faveur de l'enseignement supérieur (cf. D.O. 55 - P.A. 59 - C.V. 01.01)	0	0	0	0
39.14	Intervention de l'Union européenne dans le financement d'activités liées à la Présidence belge de l'Union européenne (D.O. 14 - P.A. 12 - C.V. 12.72)	483	0	0	483
39.15	Interventions des Fonds européens en faveur de programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur (D.O. 55 - P.A. 91 - C.V. 01.01)	750	2.948	0	3.698
39.17	Intervention du Fonds social européen en faveur de programmes d'action et de formation de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance (cf. D.O. 58 - P.A. 30 - C.V. 01.01)	188	0	0	188
40.07	Versements de l'ONE pour le subventionnement des centres de vacances (cf. D.O. 19 - P.A. 11 - C.V. 33.07)	0	0	0	0
49.33	Contributions de l'Orbem et du Forem dans les rémunérations payées dans le cadre de l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand (sport) (cf. D.O. 26 - P.A. 01 - C.V. 11.08)	0	0	0	0
49.34	Interventions du Forem et de l'Orbem pour l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'organisation de formations en promotion sociale (cf. DO 56 - P.A. 56 - C.V. 60.01)	0	0	0	0
49.35	Interventions des Régions en faveur de programmes en relation avec l'enseignement secondaire (D.O. 52 - P.A. 91 - C.V. 01.04)	0	0	0	0
49.36	Accord de coopération avec la Région Wallonne relatif à la convention de premier emploi (cf. D.O. 11 - P.A. 01 - C.V. 11.07)	2.000	0	0	2.000
49.42	Accord de coopération avec l'État fédéral relatif à la convention de premier emploi (cf. D.O. 11 - P.A. 01 - C.V. 11.08)	2.000	0	0	2.000
49.43	Intervention de l'Etat fédéral dans le cadre de programmes de prévention à caractère national en matière de vaccination (cf. D.O. 16 - P.A. 24 - C.V. 12.02)	12.423	0	0	12.423
49.44	Intervention de l'Etat fédéral dans les programmes de dépistage des cancers (cf. D.O. 16 - P.A. 24 - C.V. 33.10)	1.200	0	0	1.200
49.45	Recettes en provenance de l'Union européenne en vue de financer le fonctionnement du Point de Contact Culture Europe (cf. D.O. 21 - P.A. 51 - C.V. 12.03)	10	0	0	10
Total Secteur III		80.228	9.443	0	89.671
Total Titre I		8.683.500	156.214	-20.646	8.819.068

TITRE II - RECETTES EN CAPITAL**SECTEUR I - RECETTES FISCALES ET DE DROITS PARTICULIERS**

(En milliers d'euros)

Article	Désignation du produit	Evaluation initiale	Supplément	Réduction	Evaluation ajustée
08.03	(Pour mémoire)	0	0	0	0
	Total Secteur I	0	0	0	0
	SECTEUR II - RECETTES GENERALES				
76.01	Produits de la vente ou de l'octroi de tous autres droits réels sur des immeubles	0	0	0	0
76.02	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	75	0	0	75
76.03	Recettes diverses	0	0	0	0
76.04	Produits du règlement des litiges	0	0	0	0
	Total Secteur II	75	0	0	75
	SECTEUR III - RECETTES AFFECTEES				
86.01	Remboursements de prêts accordés à des éditeurs (cf. D.O. 22 - P.A. 24 - C.V. 81.02)	75	0	0	75
86.02	Remboursements de prêts accordés à des libraires (cf. D.O. 22 - P.A. 24 - C.V. 81.04)	39	0	0	39
87.01	Remboursements de prêts accordés au personnel ou ayants droits (cf. D.O. 40 - P.A. 13 - C.V. 82.01)	62	0	0	62
87.02	Remboursements des prêts d'études (cf. D.O. 47 - P.A. 10 - C.V. 82.03)	491	0	0	491
	Total Secteur III	667	0	0	667
	Total Titre II	742	0	0	742
	Total général	8.684.242	156.214	-20.646	8.819.810
	dont recettes affectées	80.895	9.443	0	90.338
	dont autres moyens	8.603.347	146.771	-20.646	8.729.472

**ANNEXE IX : PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU
BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
POUR 2011**

**Le Parlement
de la Communauté française
a adopté
et Nous, Gouvernement,
sanctionnons ce qui suit :**

Article 1er

Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2011 sont ajustés et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret à concurrence de :

	AJUSTEMENT					
	Crédits alloués pour 2011	Reven - tilations	crédits suppléments - taires	Diminutions de crédits	Crédits adaptés pour 2011	Crédits années antérieures
CHAPITRE I Services généraux						
Crédits non dissociés	463.516	150	22.410	-14.121	471.955	319
Crédits dissociés - Engagements	4.899	0	2.166	0	7.065	0
Crédits dissociés - Ordonnancement	4.099	0	0	0	4.099	0
Crédits variables	25.442	0	0	0	25.442	0
CHAPITRE II Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport						
Crédits non dissociés	1.121.232	-150	14.302	-10.351	1.125.033	47
Crédits dissociés - Engagements	61.775	0	258	-203	61.830	0
Crédits dissociés - Ordonnancement	21.888	0	215	-275	21.828	0
Crédits variables	33.887	0	6.318	0	40.205	0
CHAPITRE III Éducation, Recherche et Formation						
Crédits non dissociés	6.731.992	0	75.054	-25.346	6.781.700	5.880
Crédits dissociés - Engagements	35.707	0	276	0	35.983	0
Crédits dissociés - Ordonnancement	37.588	0	0	0	37.588	0
Crédits variables	37.603	0	3.125	0	40.728	0
CHAPITRE IV Dette publique de la Communauté française						
Crédits non dissociés	183.018	0	7.150	-40	190.128	0
CHAPITRE V Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire						
Crédits non dissociés	477.880	0	5.979	0	483.859	0
Total Général						
Crédits non dissociés	8.977.638	0	124.895	-49.858	9.052.675	6.246
Crédits dissociés - Engagements	102.381	0	2.700	-203	104.878	0
Crédits dissociés - Ordonnancement	63.575	0	215	-275	63.515	0
Crédits variables	96.932	0	9.443	0	106.375	0

Article 2

Au chapitre IV du décret du 15 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011, l'article 15 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les A.B. suivantes peuvent faire l'objet de redistributions et de réallocations :

- les crédits des A.B. 01.01.02, 01.02.02, 01.03.02, 01.05.02, 01.06.02, 01.07.02, 01.08.02, 01.09.02, 01.10.02, 01.11.02, 01.12.02, 01.13.02, 01.14.02, 01.15.02, 01.16.02, 01.18.02, 11.31.02, 01.02.08, et 01.03.08, et 01.06.21 de la D.O.11; de l'A.B. 01.01.07 de la D.O. 17, de l'A.B. 01.01.01 de la D.O. 20, de l'A.B. 01.01.11 de la D.O. 25, des A.B. 01.01.60, 01.02.20, 01.01.21, 01.02.21 01.03.21, 01.04.21, 01.10.21, et 01.02.40 de la D.O. 40 peuvent être répartis après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions entre les différentes A.B. du budget général des dépenses ;

- les crédits des A.B. 12.03.91 et 12.07.91 de la D.O. 06 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance de toute A.B., toutes D.O. confondues, se rapportant aux contrats liés à la gestion des bâtiments occupés par les services des cabinets des ministres du Gouvernement;

- les crédits des A.B. des D.O. 06 et 10 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance des A.B. des différents programmes desdites D.O. Les intitulés des programmes pourront être adaptés à ces ventilations et tenir compte des adaptations administratives liées à la répartition des compétences et à la composition du Gouvernement ;

- le crédit de l'A.B. 41.01.40 de la D.O. 40 peut bénéficier d'un complément de crédits en provenance de toute allocation de base, toutes divisions organiques confondues, supportant des dépenses en rapport avec les activités de pilotage de l'enseignement et celles en rapport avec la formation en cours de carrière.

- les crédits de la D.O. 06 peuvent être transférés sur décision du Gouvernement de la Communauté française vers l'A.B. 11.04.51 de la D.O. 10 ;

- les crédits des A.B. 11.04.01 et 12.05.02 de la DO 11 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance de l'A.B. 33.36.14 de la D.O. 17 et réciproquement ;

- les crédits des A.B. des programmes 8 et 9 de la D.O. 11 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance des A.B. de la D.O. 85 ;

- le crédit de l'A.B. 41.01.14 de la D.O. 12 peut bénéficier d'un complément de dotation en provenance de toute A.B., toutes D.O. confondues, supportant des dépenses en rapport avec les compétences et les missions exercées par l'ETNIC ;

- le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des A.B. entre le programme 1 de la D.O. 54 et les programmes 4, 5, 7 et 8 de la D.O. 55 et entre les A.B. du programme 6 de la D.O. 55 et les A.B. 41.12.10, 41.13.10, 44.12.23 et 44.13.23 de la D.O. 54 ;

- le Ministre ordonnateur peut, après accord du Ministre qui a le budget dans ses attributions, procéder à une nouvelle ventilation des A.B. afférentes aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement entre les D.O. 51, 52, 53 et 56.

- le crédit de l'A.B. 01.01.60 de la D.O. 40 peut être transféré en tout ou en partie, après accord du Ministre qui a le Budget dans ses attributions, vers les A.B. des D.O. 40, 45, 46, 47, 50, 54, 55, et 57.

- les crédits de l'A.B. 11.03.01 de la D.O. 11 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance de l'A.B. 01.01.14 de la D.O. 26.

- les crédits des A.B. du programme 6 de la D.O. 51 et du programme 4 de la D.O. 52 peuvent, sur décision du Gouvernement, bénéficier de crédits complémentaires, en provenance de l'A.B. 01.11.21 de la D.O. 40.

- les crédits des A.B. des D.O. 54, 55, et 57, peuvent bénéficier des crédits complémentaires, en provenance de l'A.B. 01.03.60 de la D.O. 40.

- les crédits de l'A.B. 01.05.80 de la D.O. 51 peuvent bénéficier de crédits complémentaires en provenance de l'A.B. 01.09.91 de la D.O. 52 et réciproquement ».

Article 3

Au chapitre V du décret du 15 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011, l'article 16 est complété comme suit :

« Des avances de trésorerie peuvent être octroyées au crédit variable de l'A.B. 01.01.91 de la D.O. 55, à concurrence des montants attribués par des conventions institutionnelles (Fonds européens, etc.) ».

Article 4

Au chapitre V du décret du 15 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011, l'article 18 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Par dérogation aux lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les crédits variables du budget général des dépenses, peuvent alimenter l'article 08.03 du Budget des voies et moyens de la Communauté française pour l'année 2011 ».

Article 5

A l'article 21 du chapitre VI du décret du 15 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011, les modifications suivantes sont apportées :

1° A la D.O. 11 – Affaires générales – Secrétariat général
Programme 3 – Information, promotion, rayonnement de la langue et de la culture françaises et de la Communauté Wallonie-Bruxelles, sont ajoutées les subdivisions suivantes

« - Subventions diverses à des actions de visibilité de la Communauté française, notamment par la pratique sportive
- Subvention à l'ASBL Eurometropolitan E-Campus »

2° A la D.O. 18 – Aide sociale spécialisée
Programme 1 – Aide aux détenus, est ajoutée la subdivision suivante

« - Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations d'aide aux détenus »

3° A la D.O. 21 – Arts de la Scène
Programme 1 - Initiatives et interventions diverses, est ajoutée la subdivision suivante :

« - Subventions aux associations et aux artistes pour des résidences artistiques et pour des activités de promotion, de diffusion, de décentralisation artistiques et culturelles »

4° A la D.O. 23 – Jeunesse et éducation permanente
Programme 2 - Jeunesse, est ajoutée la subdivision suivante :

« - Plan Jeunesse »

5° A la D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts Plastiques
Programme 2 - Arts plastiques, est ajoutée la subdivision suivante :

« - Subvention à la RTBF pour la « Collection/RTBF »

6° A la D.O. 24 – Patrimoine culturel et Arts Plastiques,

Programme 3, les mots « dépenses et subventions diverses en arts plastiques et patrimoine culturel » sont remplacés par les mots « patrimoine et création » et la subdivision suivante est ajoutée :

« - Subvention en vue de la réalisation d'expositions, de la création d'un pôle muséal et du soutien à des centres d'art »

7° A la D.O. 26 – Sport, est inséré le texte suivant :

« Programme 2 – Recherches et développement

- Subventions diverses à des actions de promotion du sport en Communauté française»

8° A la D.O. 46 – Académie Royale des Sciences, des Lettres, et des Beaux-arts de Belgique

Programmes 2 – Subventions diverses, est ajoutée la subdivision suivante :

« - Subvention en faveur du Collège de Belgique»

Article 6

Par dérogation aux lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 17 juillet 1991, les crédits de l'AB 01.01.21 de la D.O. 19 peuvent alimenter l'article 49.32 des recettes courantes générales, à hauteur du coût des formations d'auxiliaires de l'enfance dans un milieu à caractère familial.

Article 7

Sont approuvés pour l'ajustement budgétaire 2011 et annexés au présent décret, les budgets ajustés des services à gestion séparée suivants :

- le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel
- l'Observatoire des politiques culturelles
- l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur

Article 8

Pour l'année scolaire 2011-2012, dans la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de l'enseignement, tel que modifié par l'article 17 du décret programme du 15 décembre 2010 portant diverses mesures relatives au sport en Communauté française, aux fonds budgétaires figurant au budget général des dépenses de la Communauté française, au Conseil de la transmission de la mémoire, à l'enseignement obligatoire et à l'enseignement de promotion sociale, aux bâtiments scolaires, au financement des Institutions universitaires et des Hautes écoles, à la politique scientifique et universitaire, au transfert de l'enseignement supérieur de l'Architecture à l'Université et aux aides aux Institutions universitaires et à la négociation en Communauté française :

- l'article 3, §3, alinéa 7, 10° a), dernier tiret est remplacé par « - de la classe numérotée 20 conformément à l'article 4, alinéa 5 du décret du 30 avril précité bénéficieront de 0 % d'augmentation » ;

- l'article 3, §3, alinéa 7, 10° b), dernier tiret est remplacé par « - de la classe numérotée 20 conformément à l'article 4, alinéa 5 du décret du 30 avril précité bénéficieront de 0 % d'augmentation. ».

Article 9

L'article 15bis du décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, introduit par l'article 18 du décret-programme du 15 décembre 2010 précité ne s'applique pas à l'année scolaire 2011-2012.

Article 10

L'article 29bis du décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, introduit par l'article 19 du décret-programme du 15 décembre 2010 précité ne s'applique pas à l'année scolaire 2011-2012. »